



Convention Territoriale Globale 2026-2030 du bassin de vie **GARRIGUES**



Communes de BEZOUCÉ, CABRIÈRES, LEDENON,
MARGUERITTES, POULX, SAINT-GERVASY, SERNHAC

SOMMAIRE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	4
PREAMBULE.....	6
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	9
ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF	10
ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES COLLECTIVITES	11
ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS.....	12
ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES	14
ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION.....	15
ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES	16
ARTICLE 8 - COMMUNICATION	16
ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION.....	16
ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION	17
ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION	18
ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION.....	18
ARTICLE 13 - LES RECOURS	18
ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE	19
ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC PARTAGE	20
DEMARCHE ENGAGEE POUR L'EVALUATION ET LE RENOUVELLEMENT DE LA CTG.....	20
POPULATION DU BASSIN DE VIE GARRIGUES	21
<i>Une répartition inégale, concentrée autour de Marguerittes.....</i>	<i>21</i>
<i>Une population vieillissante, un renouvellement générationnel ralenti</i>	<i>22</i>
<i>Une diversité familiale et une part importante de ménages isolés</i>	<i>23</i>
<i>Un fort taux d'actifs mais une faible offre locale d'emplois, source de déplacements pendulaires</i>	<i>24</i>
<i>Une précarité croissante chez les jeunes</i>	<i>26</i>
<i>Synthèse.....</i>	<i>26</i>
PETITE ENFANCE	27
<i>Un territoire d'actifs avec des vulnérabilités sociales persistantes.....</i>	<i>27</i>
<i>Une natalité en baisse et une offre à adapter</i>	<i>29</i>
<i>Une offre d'accueil globalement développée mais déséquilibrée.....</i>	<i>30</i>
<i>Des réseaux structurants au service de la cohérence territoriale et du soutien aux professionnels.....</i>	<i>32</i>
<i>Une pénurie de personnel et une fragilisation des conditions d'exercice</i>	<i>33</i>
<i>Une inclusion encore insuffisamment structurée.....</i>	<i>33</i>
<i>Une gouvernance morcelée à articuler avec les obligations du SPPE</i>	<i>34</i>
<i>Synthèse et perspectives.....</i>	<i>34</i>
ENFANCE.....	35
<i>Une population d'enfants en baisse sur un territoire d'actifs.....</i>	<i>35</i>
<i>Des profils familiaux diversifiés avec une part importante de monoparentalité et de foyers à faibles revenus</i>	<i>36</i>
<i>Une organisation territoriale complexe et peu harmonisée</i>	<i>36</i>
<i>Une fréquentation des ALSH soutenue et corrélée à la proximité géographique</i>	<i>38</i>
<i>L'émergence d'une dynamique autour des PEDT.....</i>	<i>38</i>
<i>Des enjeux de qualité d'accueil et d'inclusion à relever.....</i>	<i>39</i>
<i>Synthèse et perspectives.....</i>	<i>39</i>
JEUNESSE	40
<i>Une jeunesse socialement vulnérable.....</i>	<i>40</i>
<i>Une scolarisation contrastée et une insertion inégale.....</i>	<i>41</i>
<i>Des dispositifs d'accompagnement mobilisés mais centrés sur Marguerittes.....</i>	<i>42</i>
<i>Une offre d'animation jeunesse inégalement répartie</i>	<i>43</i>
<i>Une mobilisation fragile des jeunes et un besoin de structuration de la politique jeunesse</i>	<i>45</i>
<i>Synthèse et perspectives.....</i>	<i>46</i>
SOUTIEN A LA PARENTALITE	47
<i>Des configurations familiales variées</i>	<i>47</i>
<i>Des lieux ressources en développement mais inégalement répartis</i>	<i>47</i>
<i>Une offre d'accompagnement étoffée mais peu lisible pour les familles</i>	<i>49</i>
<i>Une mobilisation des parents encourageante</i>	<i>49</i>
<i>Des actions partenariales insuffisamment coordonnées</i>	<i>50</i>
<i>Des publics encore trop peu touchés</i>	<i>50</i>
<i>Synthèse et perspectives.....</i>	<i>51</i>

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE.....	52
<i>Des besoins variés</i>	52
<i>Un territoire dynamique, mais inégalement structuré</i>	52
<i>Des efforts notables pour impulser une dynamique intercommunale</i>	53
<i>Des lieux de vie en croissance et un réseau associatif à développer</i>	54
<i>Synthèse et perspectives</i>	55
ACCES AUX DROITS	56
<i>Un territoire globalement favorisé mais marqué par des disparités locales</i>	56
<i>Une offre de services diversifiée mais inégalement déployée</i>	58
<i>Des publics spécifiques encore peu atteints</i>	60
<i>Des freins persistants</i>	60
<i>Synthèse et perspectives</i>	61
LOGEMENT.....	62
<i>Une croissance démographique modérée, avec des dynamiques différenciées selon les communes</i>	62
<i>Un parc de logements marqué par une forte proportion de résidences principales</i>	63
<i>Un parc ancien mais un développement continu, avec des enjeux d'adaptation aux besoins actuels</i>	64
<i>Une forte proportion de propriétaires installés de longue date, et une faible mobilité locative</i>	64
<i>Des besoins en logement social croissants, avec une demande très supérieure à l'offre</i>	65
<i>Des initiatives multiples mais un pilotage local à renforcer</i>	65
<i>Le vieillissement et le maintien à domicile, un enjeu structurant pour le territoire</i>	66
<i>Synthèse et perspectives</i>	66
BILAN RECAPITULATIF DES ACTIONS PROGRAMMEES SUR LA CTG 2022-2026.....	67
BILAN DE LA DEMARCHE CTG 2022-2025	69
ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LES COLLECTIVITES LOCALES COMPETENTES	71
ANNEXE 3 – PLAN D’ACTIONS 2026-2030.....	73
TABLEAU RECAPITULATIF DES COMPETENCES DES AUTORITES ORGANISATRICES DES MODES D’ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS PAR COMMUNE	76
ACTION 1 : MAINTENIR ET SOUTENIR LE RESEAU DES DIRECTRICES DES ETABLISSEMENTS D’ACCUEIL COLLECTIF DU JEUNE ENFANTS (EAJE).....	77
ACTION 2 : AMELIORER LA QUALITE DES MODES D’ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS	78
ACTION 3 : CREER UN « KIT DE BIENVENUE » A DESTINATION DES JEUNES PARENTS.....	79
ACTION 4 : DEVELOPPER LA COHERENCE DES RELAIS PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE GARRIGUES	80
ACTION 5 : FORMER LES ANIMATEURS A L’ACCUEIL D’ENFANTS A BESOINS EDUCATIFS SPECIFIQUES	81
ACTION 6 : ETUDIER LES BESOINS DES FAMILLES POUR ADAPTER L’OFFRE D’ACCUEIL.....	82
ACTION 7 : FACILITER L’ACCES AU BAF A	83
ACTION 8 : DEVELOPPER L’« ALLER VERS » LES JEUNES	84
ACTION 9 : PUBLIER DES DOSSIERS SUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE EN MATIERE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE	85
ACTION 10 : CREER UNE MISE EN RESEAU AUTOUR DU SOUTIEN A LA PARENTALITE	86
ACTION 11 : FAVORISER LA PARTICIPATION DES HABITANTS A LA VIE LOCALE ET RENFORCER LE LIEN ENTRE LES GENERATIONS	87
ACTION 12 : DEVELOPPER LA VISIBILITE DES ASSOCIATIONS PRESENTES SUR LE TERRITOIRE.....	88
ACTION 13 : CREER UN GUIDE/ANNUAIRE DES ACTEURS SOCIAUX A DESTINATION DES ELUS ET AGENTS DES COMMUNES	89
ACTION 14 : PROMOUVOIR LE DISPOSITIF FRANCE SERVICES	90
ACTION 15 : REFERENCER LES ACTEURS DU LOGEMENT ET IDENTIFIER LES POLITIQUES PORTEES PAR CHACUN	91
ACTION 16 : ORGANISER UN FORUM AUTOUR DU LOGEMENT A L’ECHELLE DU BASSIN DE VIE GARRIGUES.....	92
ACTION 17 : EVALUER LA POSSIBILITE D’UNE COORDINATION LOGEMENT AU NIVEAU DU BASSIN DE VIE.....	93
ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG	94
PRINCIPES GENERAUX DU PILOTAGE	94
INSTANCES DE GOUVERNANCE	94
ROLES ET MISSIONS DES ACTEURS.....	96
SUIVI DE LA CTG	97
ANNEXE 5 – EVALUATION	98
PRINCIPES GENERAUX DE L’EVALUATION	98
ÉVALUATION DES ACTIONS	98
ÉVALUATION DE LA DEMARCHE CTG	99
RESTITUTION.....	100
ANNEXE 6 – DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES DE GARRIGUES : BEZOUCE, CABRIERES, LEDENON, MARGUERITTES, POULX, SAINT-GERVASY ET SERNHAC POUR LA SIGNATURE DE LA CTG GARRIGUES 2026-2030	101



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales du Gard représentée par le président de son conseil d'administration, M. Didier PAQUETTE et par son Directeur, M. Matthieu PERROT, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- Les communes du bassin de vie « Garrigues », précisées ci-dessous, représentées par leur maire respectif, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale
 - La commune de Bezouze, représentée par son maire, M. Antoine MARCOS ;
 - La commune de Cabrières, représentée par son maire, M. Gilles GADILLE ;
 - La commune de Lédenon, représentée par son maire, M. Frédéric BEAUME ;
 - La commune de Marguerittes, représentée par son maire, M. Rémi NICOLAS ;
 - La commune de Poulx, représentée par son maire, Mme. Sylvie COMPEYRON ;
 - La commune de Saint-Gervasy, représentée par son maire, M. Joël VINCENT ;
 - La commune de Sernhac, représentée par son maire, M. Gaël DUPRET ;

Ci-après dénommées « les communes de Garrigues » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Gard en date du 6 mai 2021 concernant la stratégie pluriannuelle de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bezouze, en date du 19/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Cabrières, en date du 15/10/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Lédenon, en date du 06/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Marguerittes, en date du 15/10/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Poulx, en date du 02/12/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Gervasy, en date du 23/10/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Sernhac, en date du 29/10/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- **Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- **Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la CAF du Gard ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

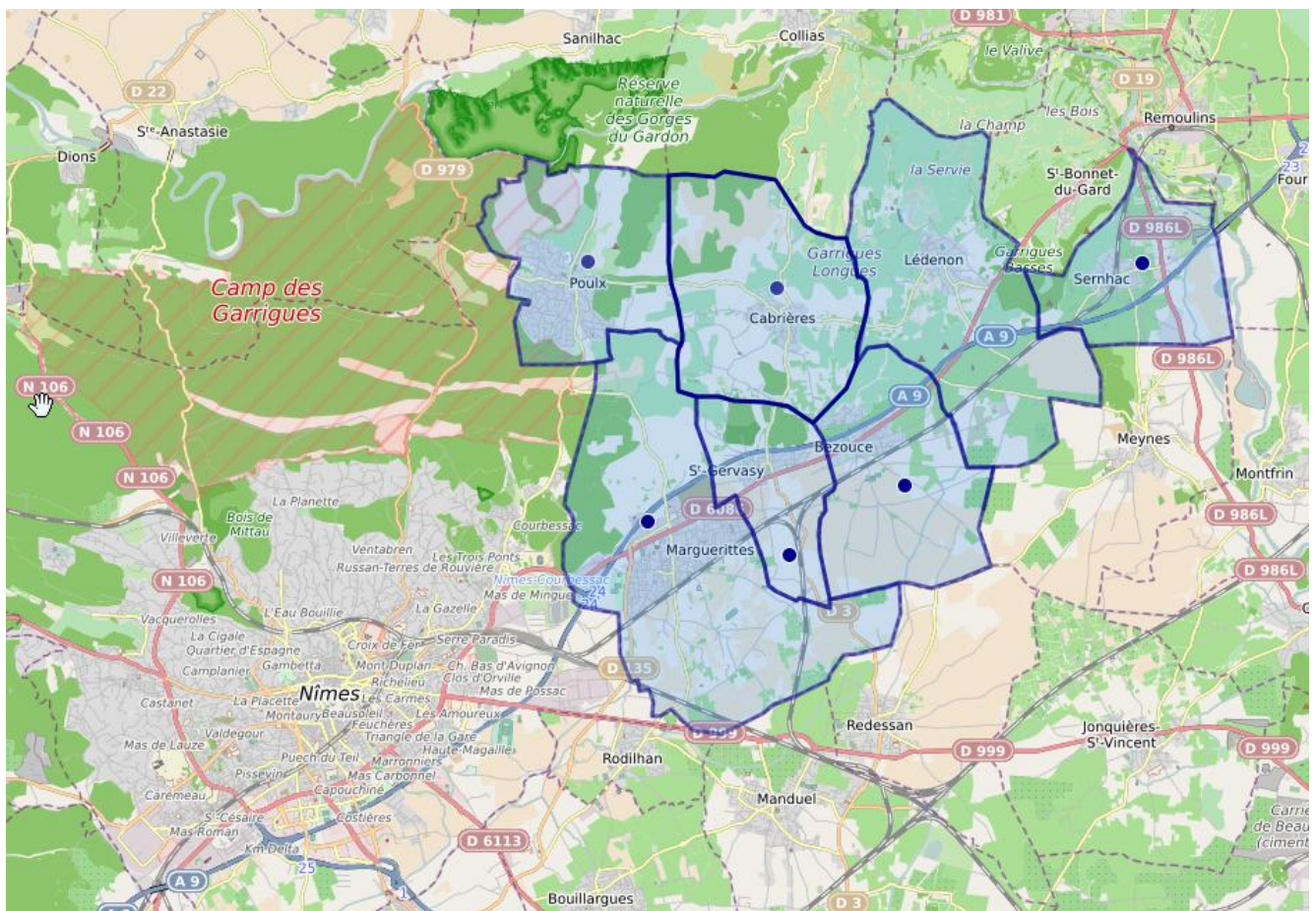
La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales :

Le bassin de vie de la CTG « Garrigues » rassemble sept communes du Gard – Bezouce, Lédénon, Sernhac, Saint-Gervasy, Marguerittes, Cabrières et Poulx – formant un territoire cohérent aux portes de Nîmes, à la croisée entre plaine et garrigue. Sans renvoyer à une intercommunalité précise, ce périmètre constitue une réalité de proximité où les habitants accèdent aux services du quotidien et où s'ancrent les dynamiques sociales et associatives locales.



Le bassin de vie compte un peu plus de 22 000 habitants, avec pour ville-centre Marguerittes, qui concentre près de 40 % de la population globale. Bien que la population du territoire soit vieillissante, celui-ci reste attractif de par sa proximité avec Nîmes, avec un fort taux d'actifs.

Le territoire compte des allocataires plus jeunes que dans le reste du département gardois.

Ce bassin de vie, couvert à 45.8% par la CAF (données 2021), compte également davantage de familles bi-parentales (43 %) que le département (30 %). Mais il y a aussi davantage de familles monoparentales que dans le reste du département, notamment avec un seul enfant.

Cependant, les familles allocataires monoparentales ou bi-parentales à bas revenus sont moins nombreuses sur le bassin de vie Garrigues que sur le reste du département.

Enfin, la typologie des prestations versées par la CAF, en lien avec les caractéristiques énoncées ci-dessus, porte principalement sur les prestations familiales. En revanche, seulement 10 % des allocataires bénéficient d'une prestation logement, contre 19 % pour le département.

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles :

Le bassin de vie de la CTG Garrigues bénéficie de structures de proximité permettant d'offrir un certain niveau de service aux familles.

En ce qui concerne la petite enfance et la parentalité :

- ✓ 3 crèches
- ✓ 2 micro crèches
- ✓ 1 crèche familiale
- ✓ 3 Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)
- ✓ 2 Relais Petite Enfance (RPE implantés sur Nîmes, assurant des permanences sur les communes)
- ✓ 1 Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP).

En ce qui concerne les accueils de loisirs, l'ensemble des communes sont couvertes, avec :

- ✓ 7 ALSH Périscolaires
- ✓ 4 ALSH Extrascolaires
- ✓ 1 Accueil Ado
- ✓ 1 Club Ado
- ✓ 1 ludothèque.

Dans le domaine de l'accès aux droits :

- ✓ 1 centre social
- ✓ Des CCAS communaux
- ✓ Une maison France Service
- ✓ Une mission locale
- ✓ Un point relais CAF
- ✓ Une épicerie solidaire.

Ainsi que plusieurs permanences sur le territoire comme le CIDFF ou le PIMMS mobile.

- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Gard et les communes de Garrigues souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur le bassin de vie Garrigues (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexes 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4 et 5).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire Garrigues, concernent :

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
 - un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
 - à la pérennisation et au développement des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
 - le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;
- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
 - le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
 - l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.
- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
 - une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
 - l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
 - l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.
- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
 - l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.

- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d’insertion, d’autonomie et de handicap par :**
 - la mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l’autonomie et de la solidarité ;
 - les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.

- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l’accès aux droits et aux services par :**
 - un niveau de service de base plus satisfaisant, s’appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d’aller-vers et omnicanal ;
 - la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d’action sociale.

- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
 - l’accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - l’animation de la vie sociale des territoires ;
 - l’adaptation des politiques d’action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D’INTERVENTION DES COLLECTIVITES

Les collectivités mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent les champs suivants : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Accès aux droits et au numérique, Soutien à la Parentalité, Animation de la Vie Sociale et Logement.

Les communes de Garrigues possèdent les compétences petite enfance et enfance jeunesse.

En réponse aux besoins d’accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1er janvier 2025, les autorités organisatrices d’accueil du jeune enfant¹ (AO) et contribuent ainsi à la mise en place du service public de la petite enfance. A ce titre, elles exercent jusqu’à quatre compétences, en fonction de leur nombre d’habitants.

L’article L. 214-1-3 du Code de l’action sociale et des familles (CASF), issu de la loi, précise que :

- Quel que soit le nombre d’habitants de leur territoire, toutes les communes exerçant la compétence d’AO :
 - ✓ **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d’accueil du jeune enfant (nombre de places d’accueil requises, type d’accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l’offre d’accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ;
 - ✓ **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des

¹ Loi plein emploi du 18 décembre 2025.

futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents.

- **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO, soit, sur le bassin de vie Garrigues, les communes de Marguerittes et Poulx :**
 - ✓ **Planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.**
 - ✓ **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** ; cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- ✓ le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- ✓ la liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- ✓ le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- ✓ les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- ✓ les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

1. **Adapter l'offre de services et d'accueil** pour répondre aux besoins des familles, enfants et jeunes, avec une répartition équilibrée sur tout le territoire.
2. **Renforcer la qualité de l'accompagnement et l'inclusion** par la formation, la mise en réseau des professionnels et la prise en compte du handicap.
3. **Améliorer l'accessibilité aux dispositifs** via la mobilité, la proximité et des actions ciblées vers les publics moins touchés.

4. **Structurer la gouvernance et la communication** avec des groupes de travail thématiques, une coordination et des outils mutualisés.
5. **Développer le lien social et le cadre de vie** en favorisant la participation citoyenne, l'accès aux droits et un logement adapté et durable.

Les objectifs conjoints sont :

- > **En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance :**
 - ✓ **Maintenir les places et la qualité d'accueil** par un soutien renforcé aux professionnels.
 - ✓ **Renforcer qualitativement l'offre d'accueil** en l'adaptant aux besoins des familles et en travaillant à une répartition cohérente sur le territoire.
 - ✓ **Développer l'information et la lisibilité des dispositifs pour les familles**, par la création d'outils partagés entre communes et RPE.

- > **En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires :**
 - ✓ **Renforcer l'accompagnement des enfants en situation de handicap**, notamment via la formation des professionnels.
 - ✓ **Mener une réflexion partagée**, à l'échelle du bassin de vie, pour une offre de service adaptée aux besoins des familles et une continuité du service public sur le territoire.
 - ✓ **Accompagner la professionnalisation et l'attractivité** des métiers de l'animation.

- > **En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes :**
 - ✓ **Renforcer l'accessibilité territoriale des services** par la mobilité des jeunes et des dispositifs.
 - ✓ **Développer un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes** par la création d'espaces de concertation et de responsabilisation.

- > **En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence :**
 - ✓ **Développer la communication** en mutualisant les outils pour offrir une information lisible, cohérente et accessible à toutes les familles.
 - ✓ **Pérenniser et amplifier les dispositifs de soutien à la parentalité** par la création d'une coordination territoriale, favorisant le travail partenarial entre communes, familles et pluri-acteurs en relation avec les familles.

- > **En matière d'accès et de maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles :**
 - ✓ **Clarifier les compétences des divers acteurs du logement** pour optimiser les ressources et faciliter l'orientation des ménages.
 - ✓ **Réunir les communes du bassin de vie** afin de partager un diagnostic commun, croiser les regards et coconstruire des réponses adaptées.
 - ✓ **Renforcer l'efficacité des actions** en évaluant les besoins en coordination et en expérimentant des modes de travail transversaux.

- > **En matière de solidarité par le soutien aux politiques d’insertion, d’autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires :**
 - ✓ **Renforcer l’accompagnement des enfants en situation de handicap**, notamment via la formation des professionnels.
 - ✓ **Favoriser l’autonomie des jeunes** par la création d’espaces d’engagement citoyen.
 - ✓ **Valoriser les actions intergénérationnelles et les événements fédérateurs**, pour lutter contre l’isolement et encourager le développement du lien social.

- > **En matière de sécurisation et d’accès aux droits et aux services :**
 - ✓ **Faciliter l’orientation des administrés vers le bon service** par la création d’un outil clair, actualisé et facilement mobilisable par les partenaires et les élus des communes.
 - ✓ **Renforcer l’accès aux droits** par la promotion du dispositif France Services auprès des habitants et des acteurs locaux.

- > **En matière de coopération avec les partenaires locaux :**
 - ✓ **Accompagner les projets du territoire** par la mobilisation d’une chargée de coopération CTG et d’une gouvernance partagée.
 - ✓ **Déployer une stratégie d’animation intercommunale** à partir d’un diagnostic participatif auprès des habitants et une réflexion partagée entre les communes du bassin de vie.
 - ✓ **Instaurer des outils de concertation réguliers** avec les associations et **favoriser la participation des habitants à la vie locale**.
 - ✓ **Favoriser la mise en réseau des acteurs et la coopération territoriale** par le déploiement d’actions à l’échelle du bassin de vie Garrigues.

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d’intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l’offre existante et les axes de développement d’offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf du Gard et les communes de Garrigues s’engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu’ils se sont assignés dans le plan d’actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d’objectifs et de gestion signée entre l’Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s’engager avec leurs partenaires habituels ou d’engager toute action ou toute intervention qu’elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l’engagement conjoint de la Caf et des communes de Garrigues à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s’engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De leur côté, les collectivités s’engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et des communes de la CTG Garrigues.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et les communes de Garrigues.

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf ou les collectivités.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés.

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec les collectivités territoriales en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.

- Un échange plus approfondi avec les collectivités territoriales à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires des collectivités territoriales en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein des collectivités, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- concevant les indicateurs de suivi
- conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- exploitant et communiquant les résultats, avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

Les collectivités locales signataires peuvent mobiliser l'outil « CTG dans ma poche »² pour suivre le bon déroulement du plan d'actions et des engagements qui le concernent. Ouvert aux chargés de coopération et aux personnes en charge des CTG au sein des collectivités locales, l'outil favorise le suivi de la programmation du plan d'actions de la CTG sous la responsabilité du comité de pilotage.

Chaque collectivité signataire de la CTG désigne la ou les personne(s) habilitée(s) à utiliser l'application pour suivre les engagements qui la concerne. Elle s'engage à signer une convention spécifique pour la mise en œuvre de cet outil.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter **du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030**.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

² Nom susceptible d'évoluer prochainement

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Marguerittes, le 9 décembre 2025

DEMARCHE ENGAGEE POUR L'EVALUATION ET LE RENOUELEMENT DE LA CTG

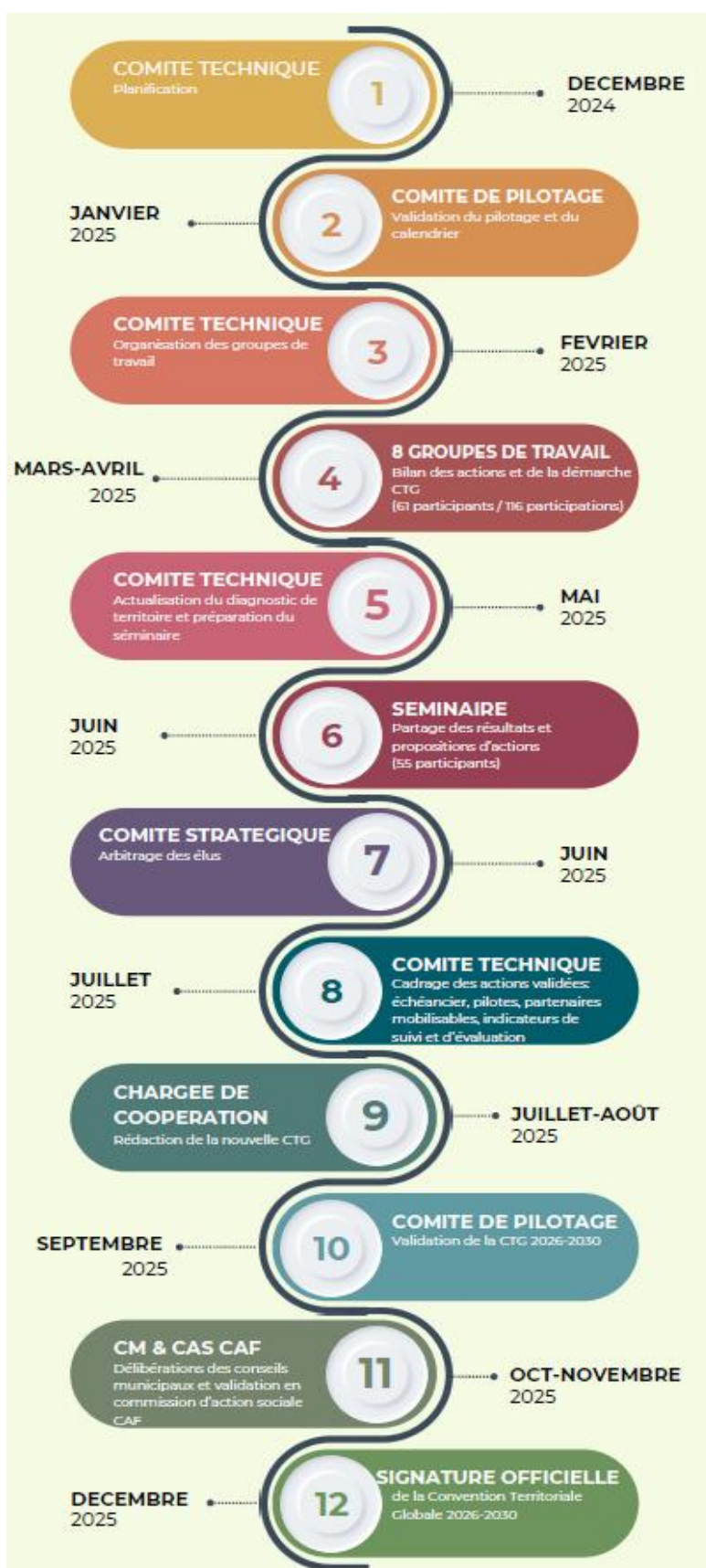
L'année 2025 fut une année charnière pour le territoire, marquée par la fin de la première Convention Territoriale Globale 2022-2025 et la préparation de la nouvelle CTG 2026-2030.

Au-delà d'une actualisation du diagnostic de territoire, ce processus de renouvellement s'est appuyé sur l'évaluation de deux objets :

- **Les actions menées** dans le cadre de la CTG 2022-2025
- **La démarche CTG** elle-même, en termes de pilotage, de dynamique partenariale et de gouvernance.

Le pilotage de cette démarche a mobilisé trois niveaux d'instances complémentaires :

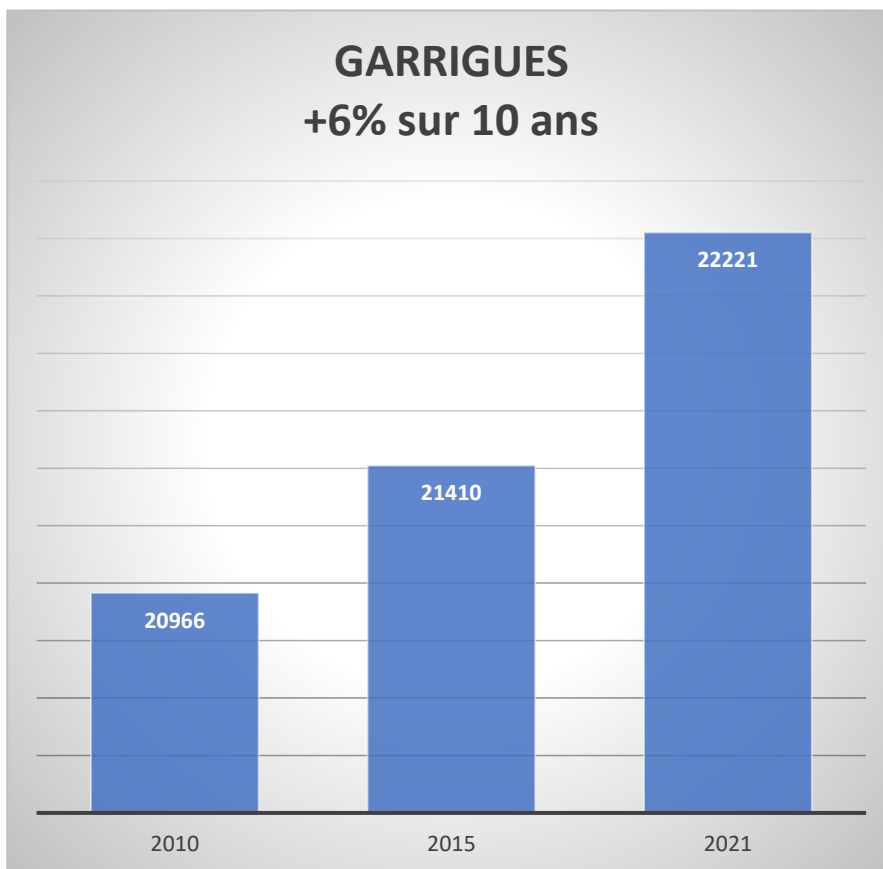
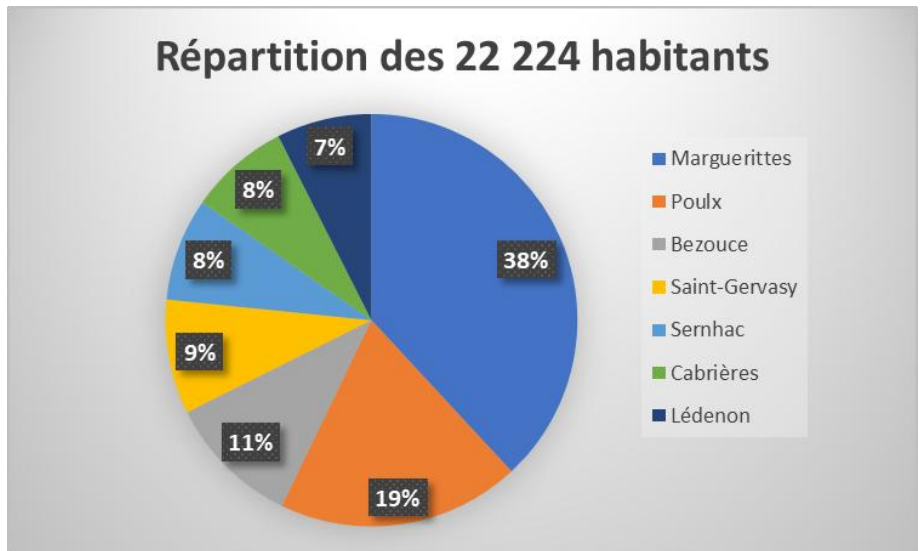
- ✓ **Un comité stratégique**, réunissant les élus, chargé de donner les orientations politiques, de prioriser et de valider les décisions ;
- ✓ **Un comité technique**, composé de techniciens, garant du suivi opérationnel et de la coordination de la démarche ;
- ✓ **8 groupes de travail**, associant partenaires institutionnels, acteurs de terrain et associations. 7 groupes sur les champs thématiques de la CTG (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et logement) et 1 groupe dédié à l'évaluation de la démarche CTG.



POPULATION DU BASSIN DE VIE GARRIGUES

Une répartition inégale, concentrée autour de Marguerittes

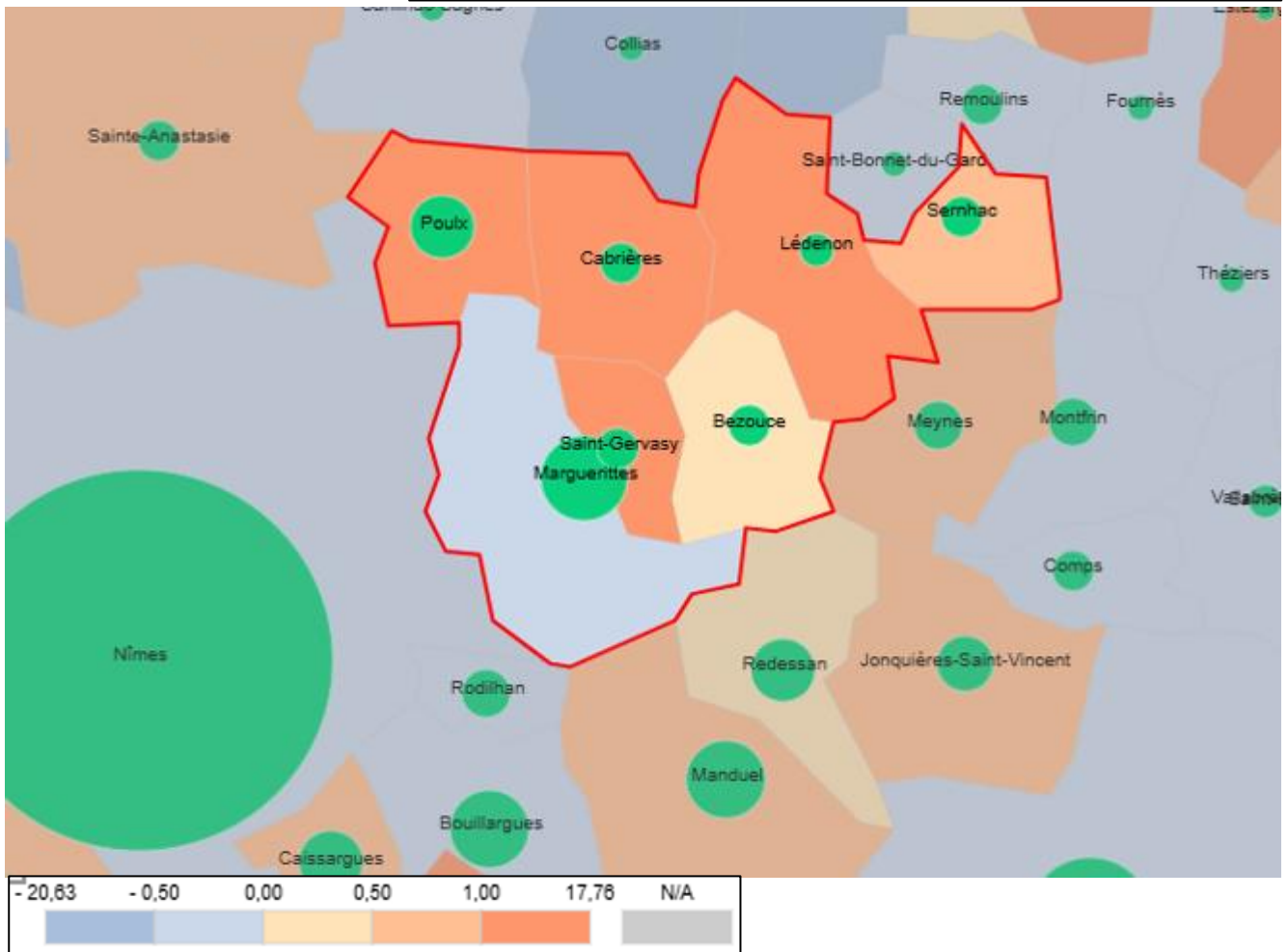
Le territoire Garrigues compte 22224 habitants en 2021, répartis principalement sur Marguerittes (8467 habitants), suivie de Poulx (4237 habitants), Bezouze (2328 habitants), Saint Gervasy (1994 habitants), Sernhac (1794 habitants), Cabrières (1746 habitants) et Lédénon (1658 habitants). Cette forte concentration autour de Marguerittes, en proximité immédiate de Nîmes, illustre une dynamique urbaine centralisée.



L'évolution démographique globale du bassin de vie (+6% entre 2010 et 2021) est un signe d'attractivité, même si elle reste légèrement inférieure à celle du département (+7%) et supérieure à la moyenne nationale (+4%).

Cependant, une analyse plus fine de cette évolution entre 2015 et 2021, dévoile un taux négatif sur la commune de Marguerittes (-0.23%), masqué par un développement positif de toutes les autres communes du bassin de vie Garrigues.

Taux d'évolution annuel de la population, 2015-2021 (%)



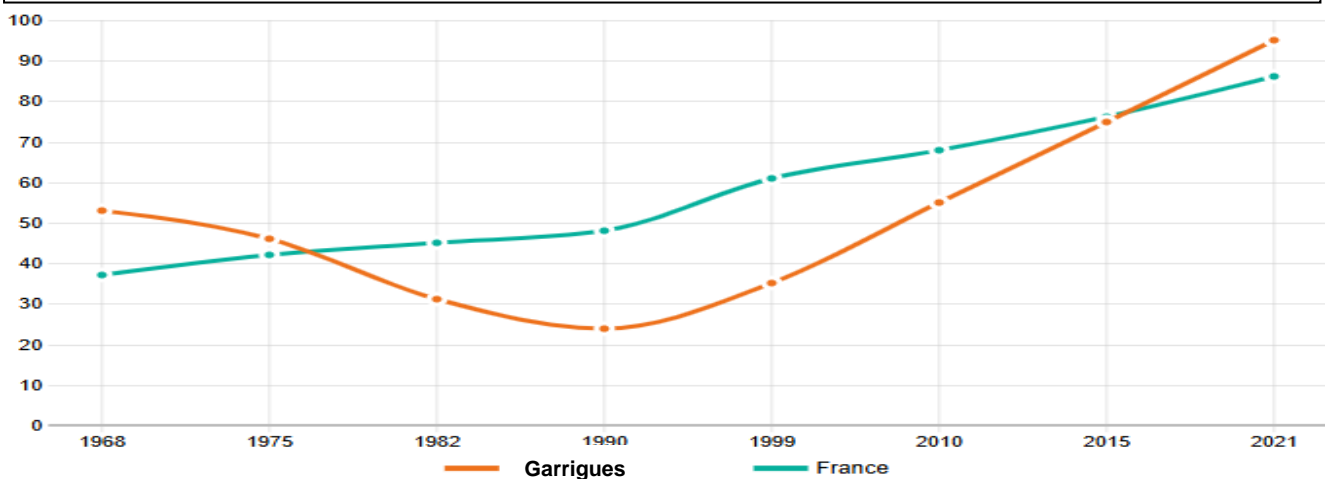
Une population vieillissante, un renouvellement générationnel ralenti

Le solde migratoire positif, sauf à Marguerittes, témoigne d'un attrait réel, tandis que le solde naturel révèle des fragilités dans la dynamique démographique locale, notamment à Cabrières (-0,2%).

Le territoire subit un vieillissement notable avec une hausse importante des 60-75 ans et plus (+46% entre 2010 et 2021), alors que la population des 0-14 ans diminue (-7%).

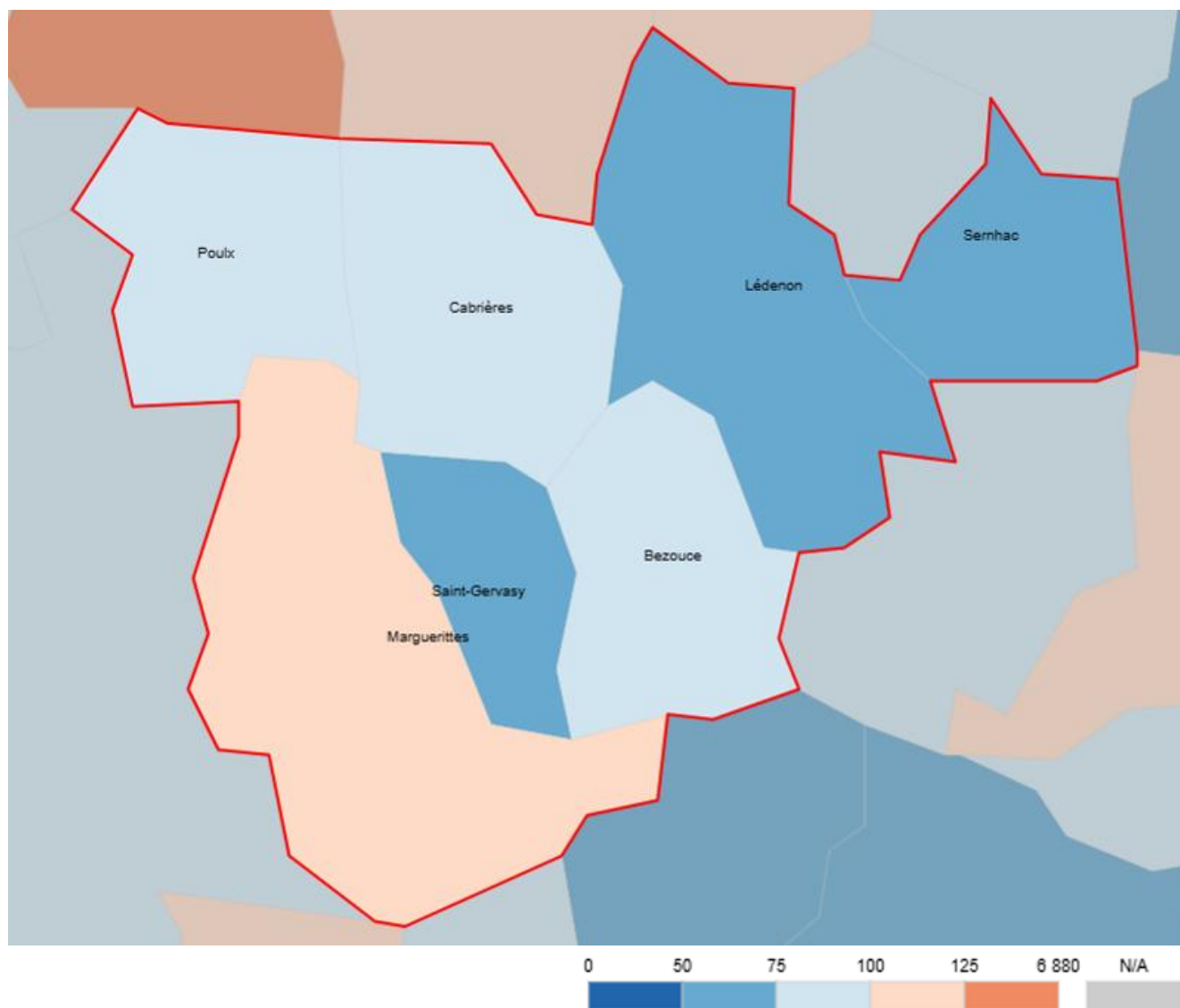
Cette évolution traduit un renouvellement générationnel ralenti, qui pourrait affecter, à terme, le dynamisme du territoire.

Evolution de l'indice de vieillissement (Nb de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans)



Si cette évolution correspond, depuis les années 90, à la tendance nationale, elle est globalement plus marquée sur le bassin de vie Garrigues, avec 95 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans, contre 86 au niveau national. Cet indice de vieillissement de la population est particulièrement élevé sur Marguerittes qui comptabilisait plus de personnes âgées que de jeunes (117 sur 100) en 2021.

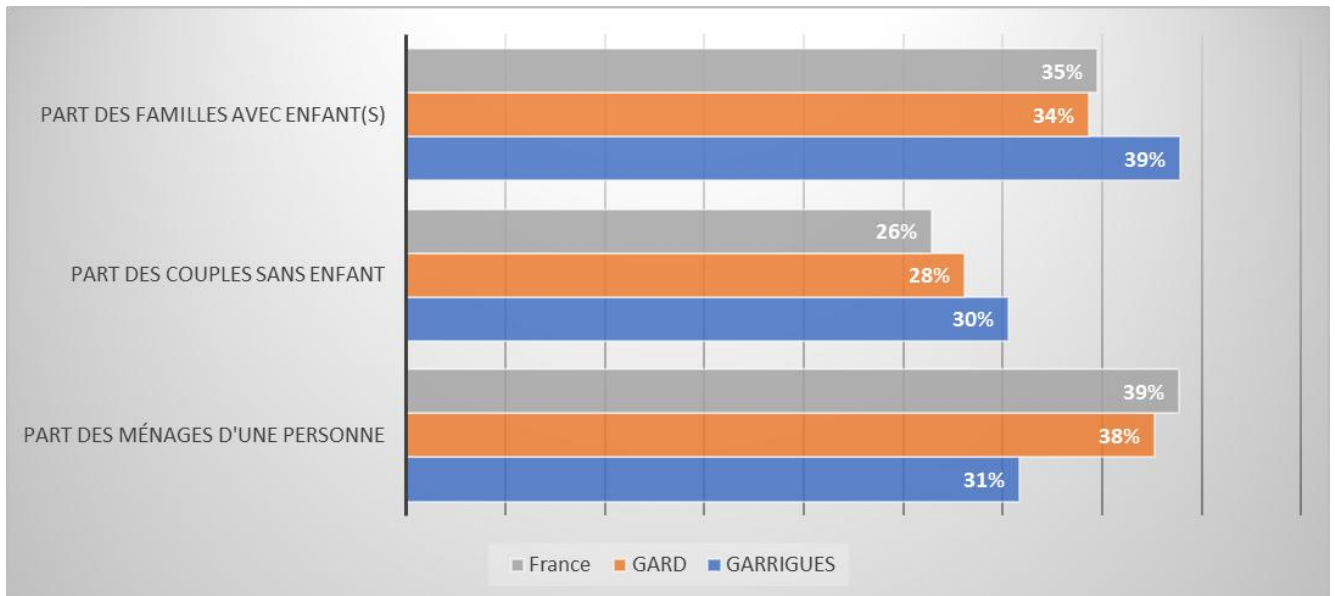
Indice de vieillissement, 2021 (nombre de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans)



Cette augmentation des populations âgées implique une adaptation des services (santé, transports, logements) et une attention particulière à l'inclusion sociale des seniors.

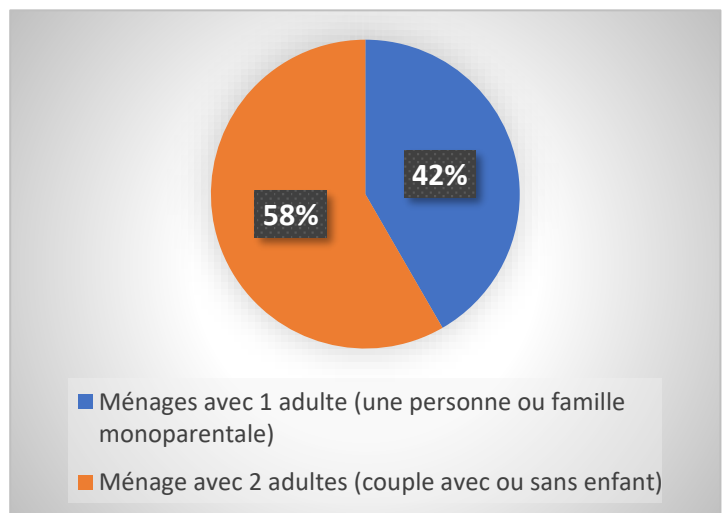
Une diversité familiale et une part importante de ménages isolés

Avec 39% de familles avec enfants, le territoire Garrigues diffère des tendances départementales et nationales où dominent les ménages d'une personne.

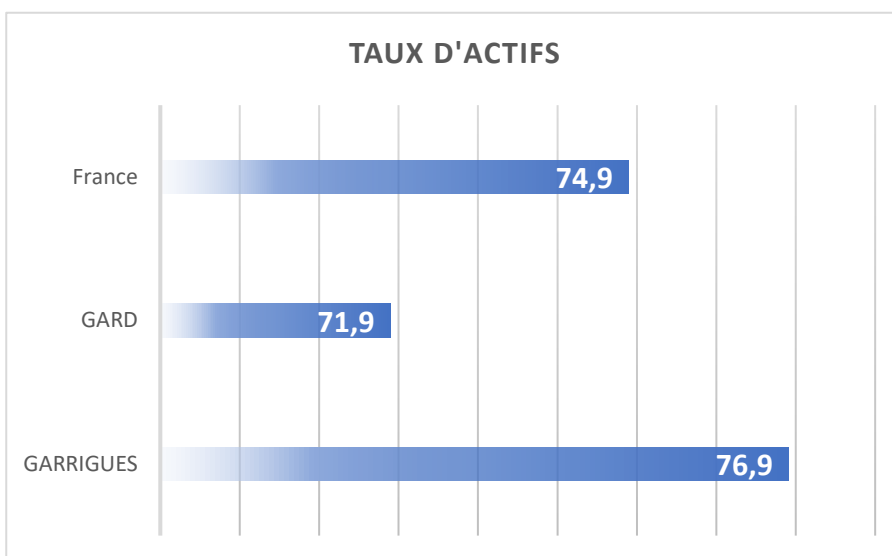


Cette prédominance des familles, associée à une part élevée de familles monoparentales (28%), souligne une diversité familiale qui engage des besoins spécifiques en matière d'accompagnement social et de services adaptés.

De plus, la forte proportion de ménages composés d'un seul adulte (42%) met en lumière la nécessité de renforcer les liens sociaux pour soutenir ces populations potentiellement vulnérables.

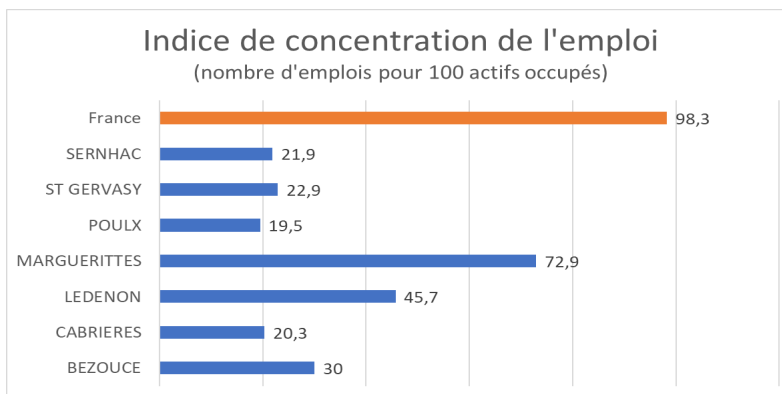


Un fort taux d'actifs mais une faible offre locale d'emplois, source de déplacements pendulaires

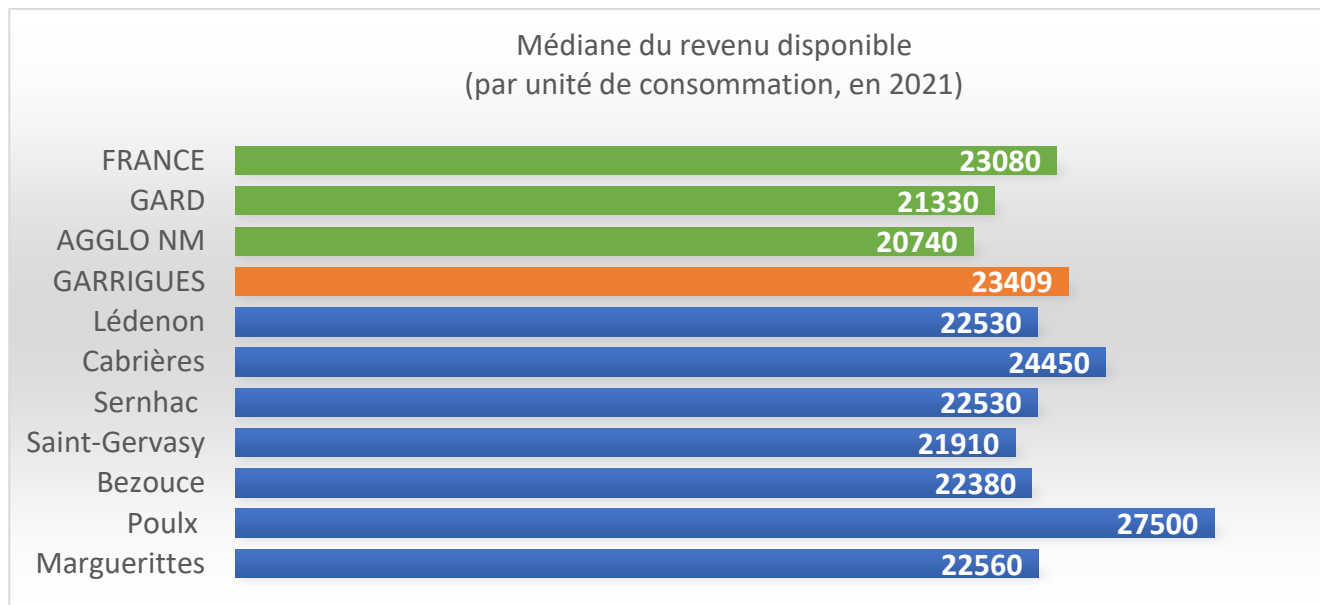


Le taux d'activité élevé (76,9%) témoigne d'une population active dynamique.

Cependant, le faible indice de concentration d'emplois (bien en dessous de la moyenne nationale) révèle un déséquilibre structurel entre emploi et résidence, impliquant un important flux pendulaire hors territoire.

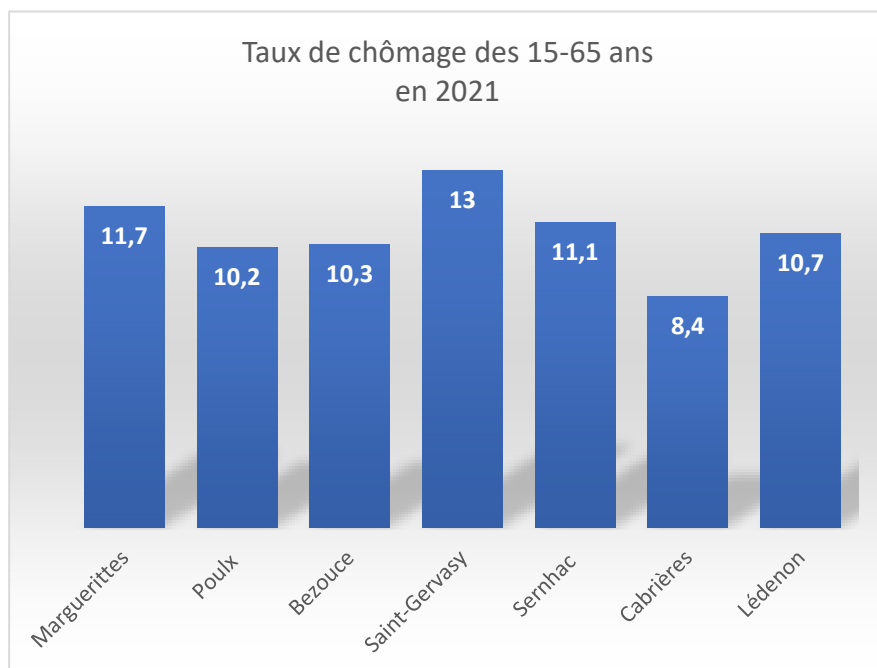


Les disparités de revenu, avec des communes comme Poulx et Cabrières qui tirent vers le haut la médiane, contrastent avec des situations plus modestes ailleurs.



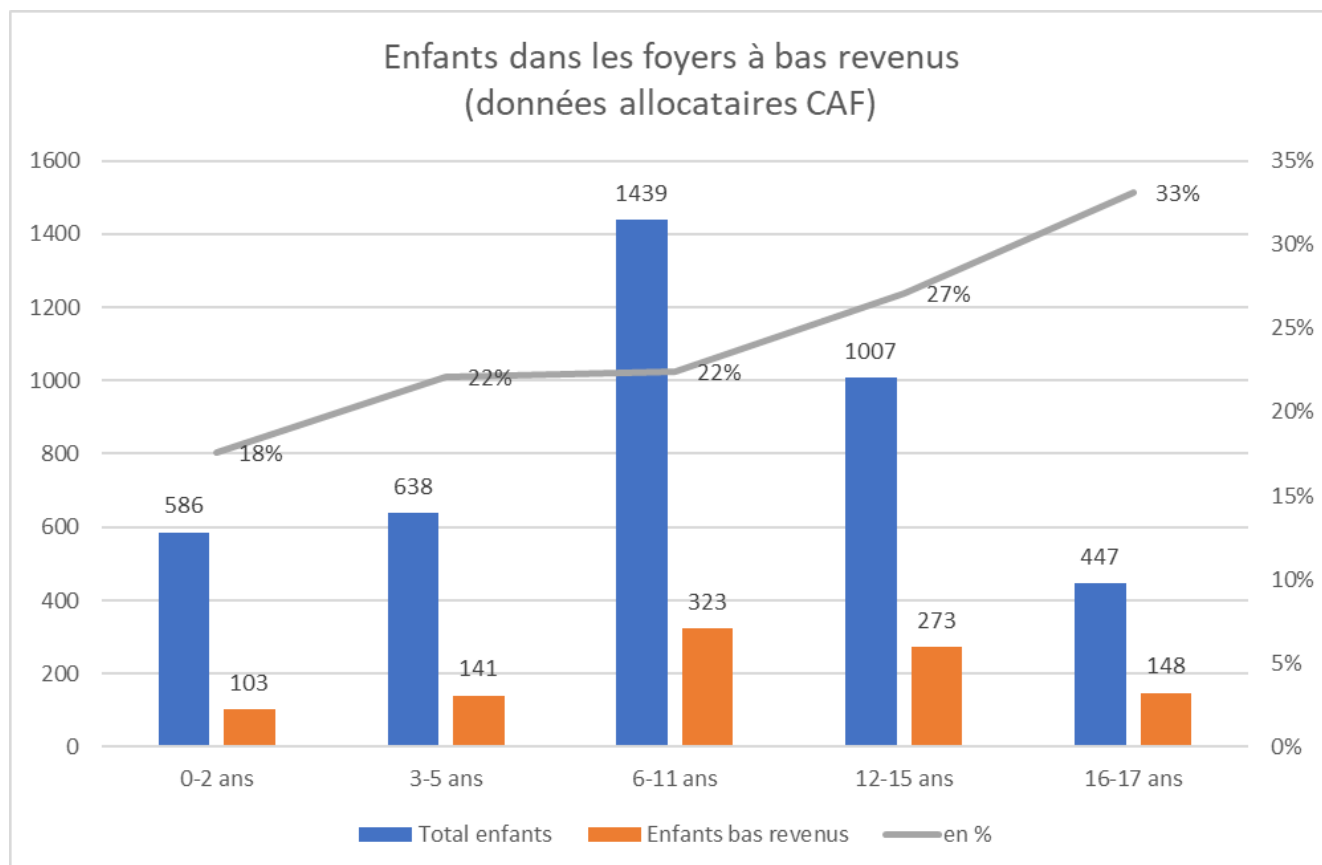
De même, le taux de chômage local (10,9%), quoique inférieur aux moyennes, départementale (15,1%) et nationale (11,7%), masque des vulnérabilités comme celle observée à Saint Gervasy.

Ces inégalités territoriales appellent à des politiques différenciées et adaptées aux réalités locales.



Une précarité croissante chez les jeunes

Parmi les allocataires CAF, 24% des enfants (0-17 ans) sont dans des foyers à bas revenus (seuil de 1135 en 2021). L'augmentation de ce taux avec l'âge (jusqu'à 33% pour les 16-17 ans), indique une précarité qui se creuse avec l'avancée en âge.



Cette réalité, bien qu'à rapporter au taux de couverture de la CAF (45,5%), pose des défis majeurs pour l'intégration sociale, l'accès à l'éducation et la prévention du décrochage.

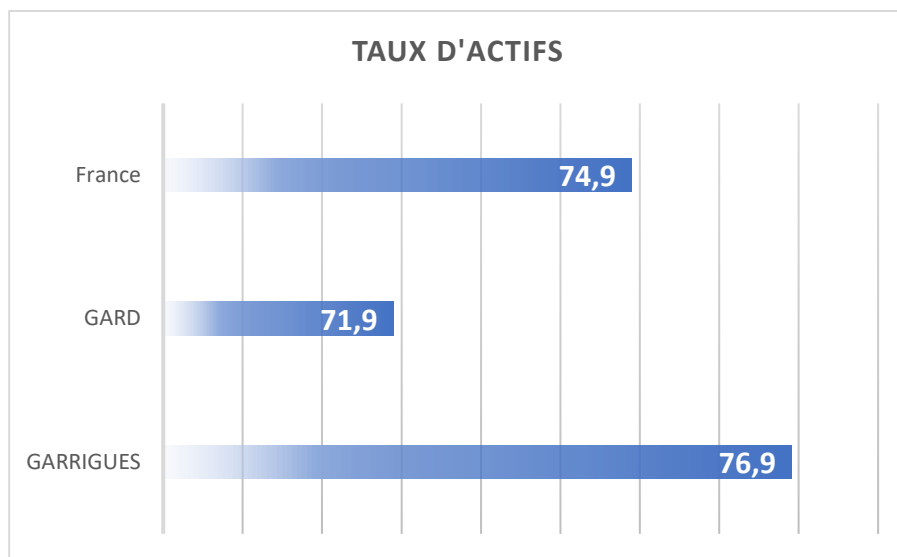
Synthèse

Le vieillissement démographique, la baisse du nombre de jeunes, le déséquilibre emploi-résidence, la diversité familiale, et les inégalités sociales constituent les défis clés du territoire. La nécessité d'adapter les politiques publiques pour répondre à ces enjeux est cruciale afin de garantir un développement territorial équilibré et inclusif.

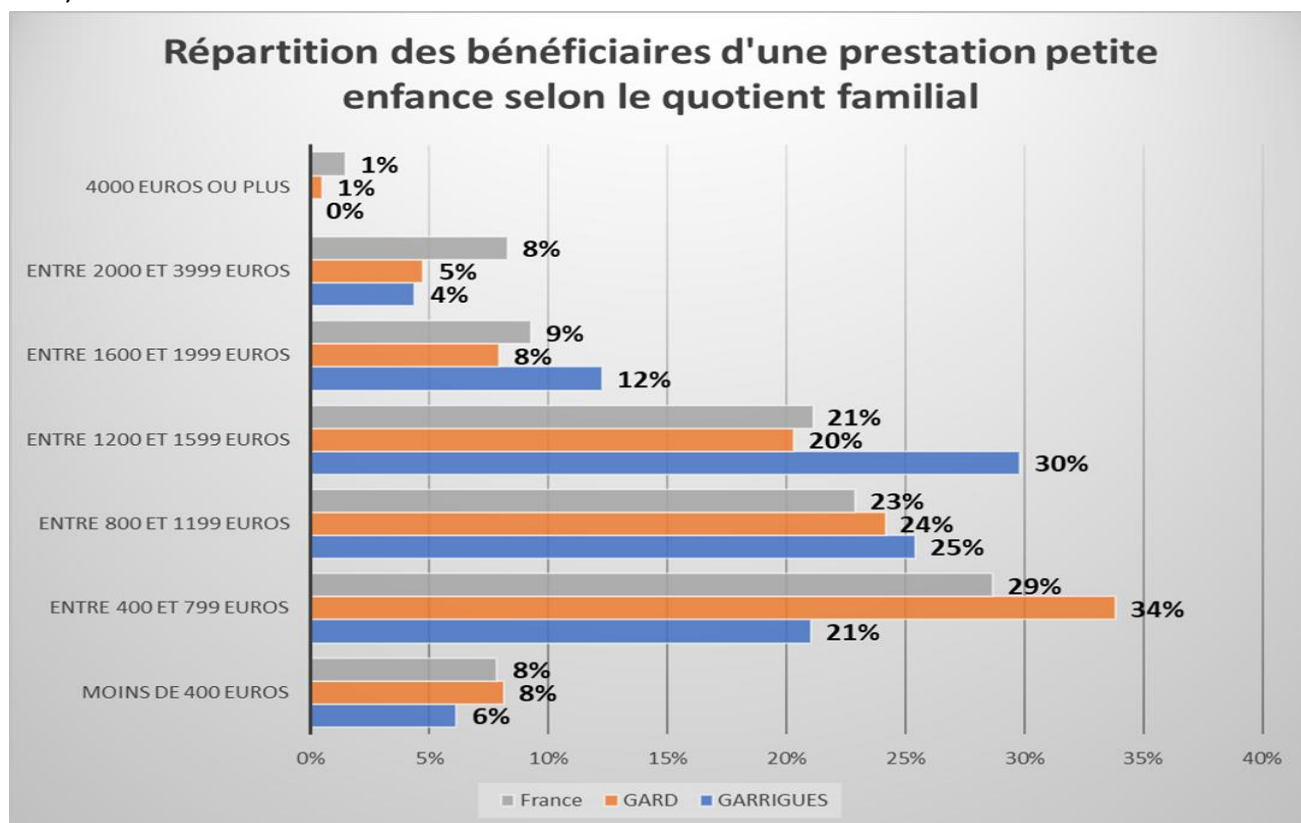
PETITE ENFANCE

Un territoire d'actifs avec des vulnérabilités sociales persistantes

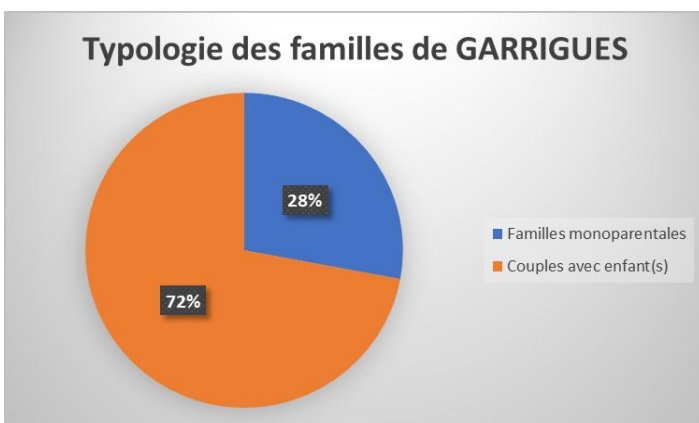
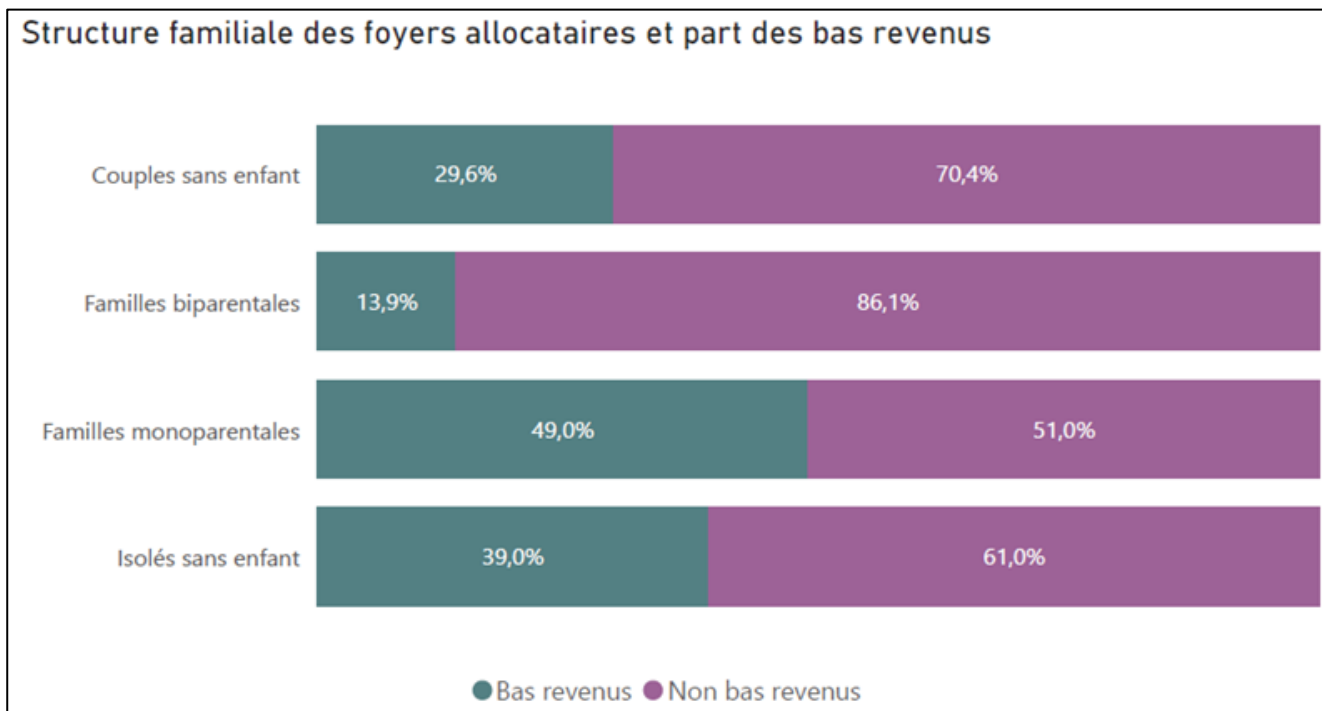
Le territoire Garrigues présente un profil démographique marqué par une forte proportion d'actifs (77%), soit deux points au-dessus de la moyenne nationale et cinq au-dessus de la moyenne départementale. Cette dynamique d'emploi induit un besoin renforcé de solutions de garde accessibles et compatibles avec les horaires de travail.



Le quotient familial sur le territoire traduit un profil légèrement plus aisé que la moyenne : 30% des familles ont un quotient situé entre 1200 € et 1599 €. À titre de comparaison, 29% des familles à l'échelle nationale et 34% à l'échelle départementale se situent dans la tranche la plus basse (400 à 799€).

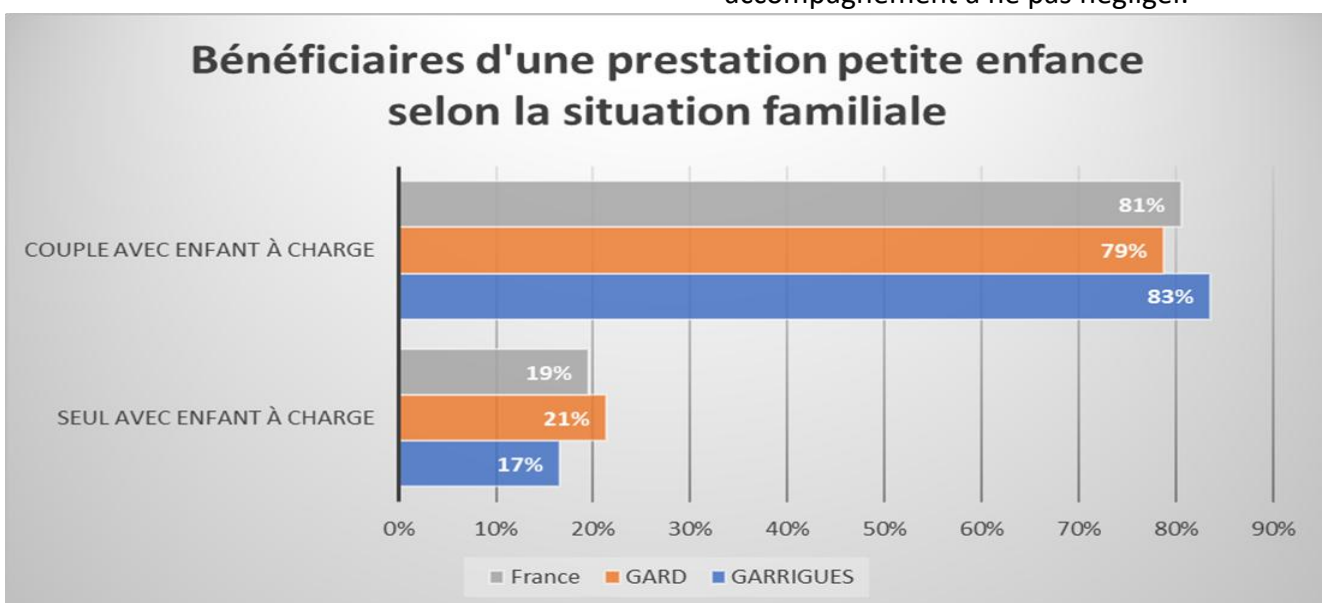


Toutefois, des vulnérabilités demeurent, notamment pour les familles monoparentales : 17,6% des enfants de moins de trois ans vivent dans des foyers à bas revenus, et 29% des enfants accueillis en EAJE sont issus de ces foyers.

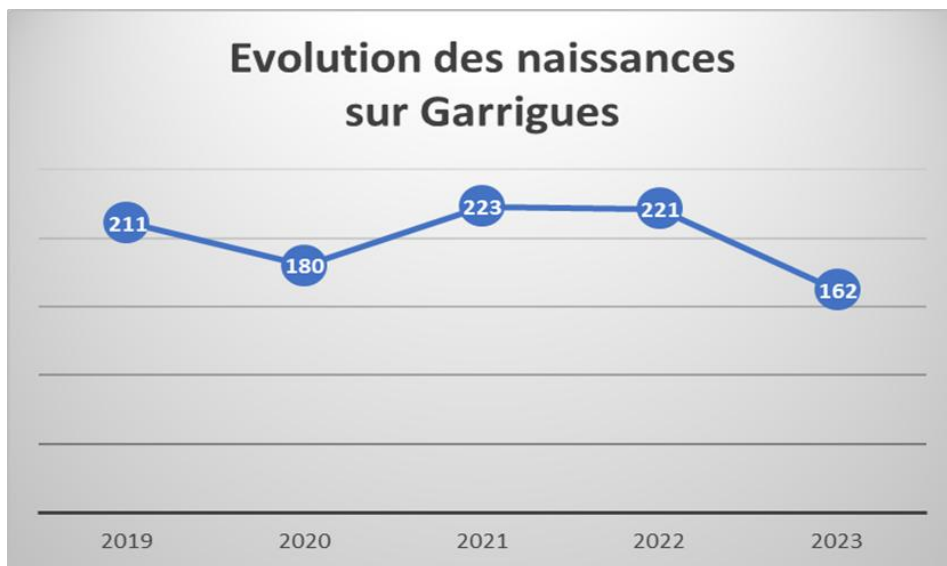


Les familles monoparentales représentent 28% des foyers du territoire Garrigues, un chiffre qui atteint 34% à Marguerittes.

Parmi les allocataires CAF percevant une prestation petite enfance, 17% sont des parents isolés avec enfants à charge. Bien que ce taux soit inférieur à celui observé à l'échelle départementale (21%) ou nationale (19%), il souligne une précarité et des besoins en accompagnement à ne pas négliger.

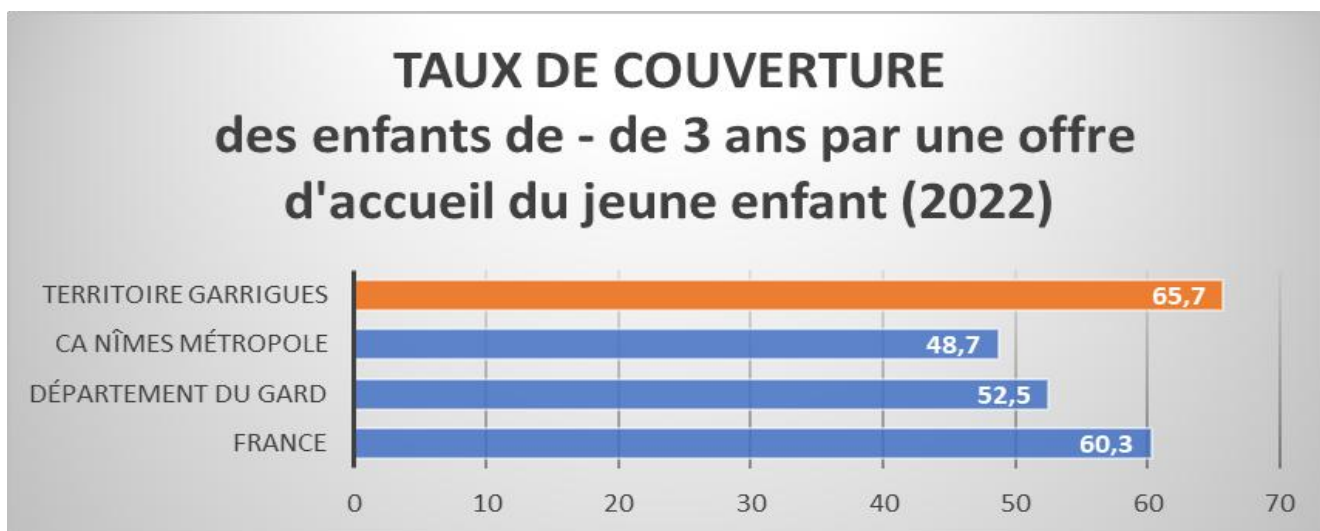
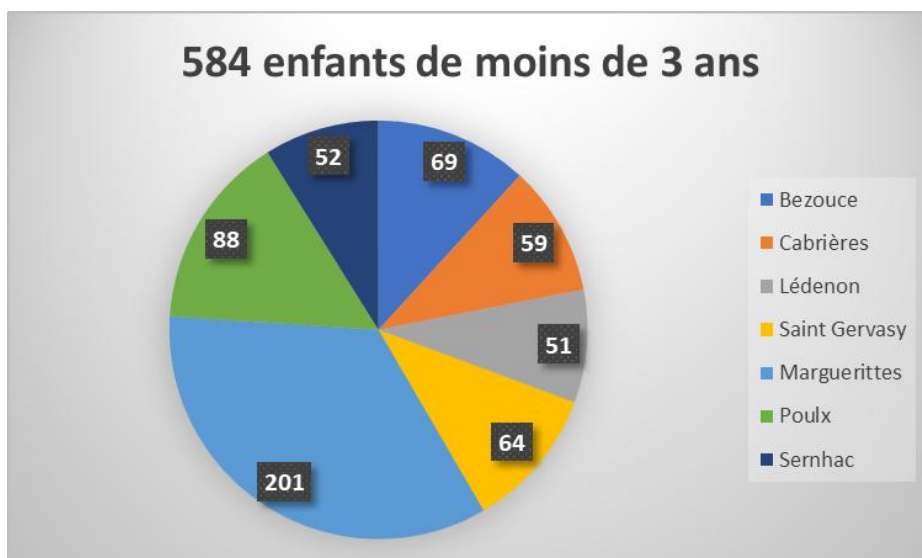


Une natalité en baisse et une offre à adapter



À l'image de la tendance nationale, la natalité est en baisse sur le territoire. Entre 2022 et 2023, le nombre de naissances a chuté de 221 à 162. En 2021, on recensait 584 enfants de moins de 3 ans sur le territoire, dont près d'un tiers résidait à Marguerittes (201 enfants).

Le taux de couverture par une offre d'accueil du jeune enfant (collectif et individuel) s'élève à 65,7% en 2022, soit un niveau supérieur aux moyennes nationale et départementale. Ce taux témoigne d'une offre globalement importante mais qui reste à adapter qualitativement aux réalités familiales.

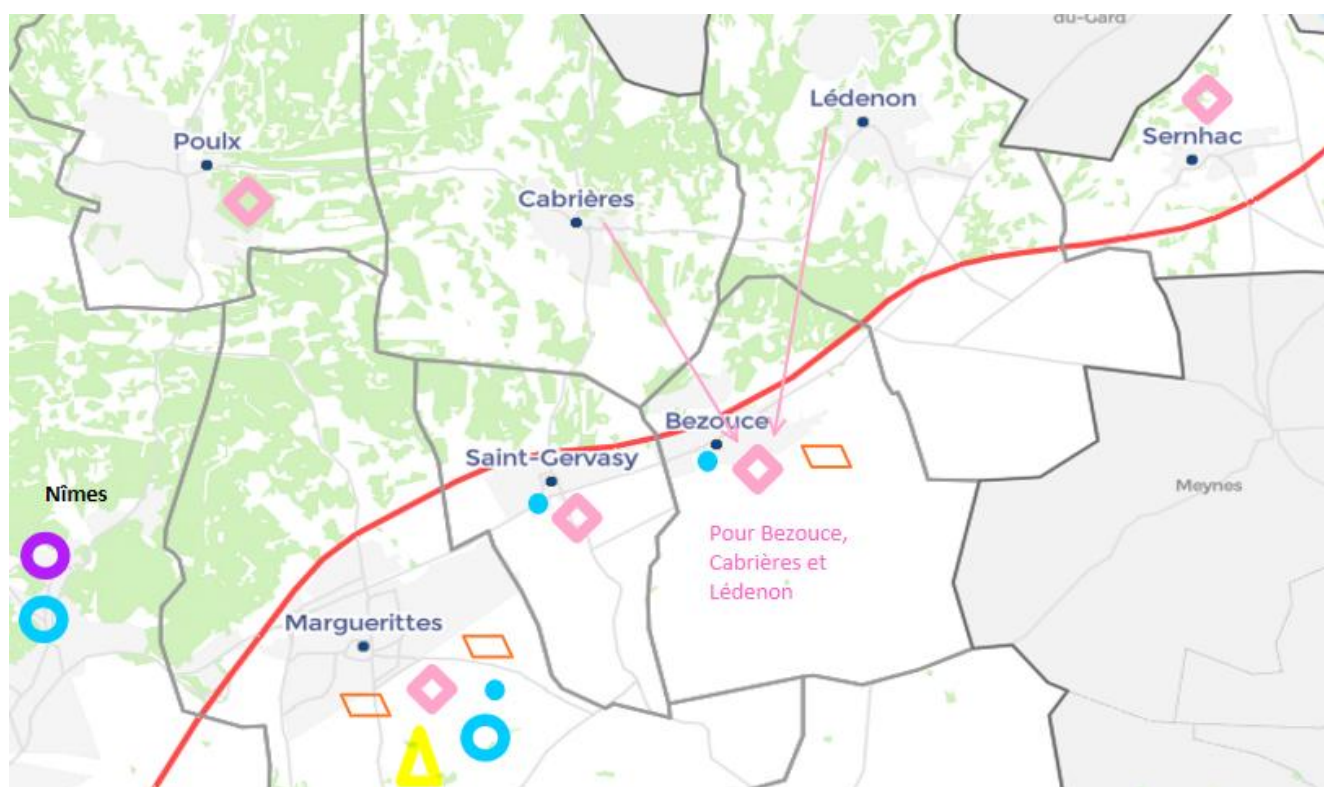


Si le bassin de vie Garrigues présente un taux de couverture en accueil du jeune enfant globalement élevé, on note toutefois des disparités importantes entre les communes.







En matière d'accueil collectif, certaines communes n'ont pas de structure sur leur territoire (Cabrières et Lédénon), tandis que d'autres affichent un taux de couverture nettement supérieur à la moyenne : c'est le cas de Poulx, avec 45% de couverture en accueil collectif, contre 22% sur l'ensemble du bassin de vie.

Concernant l'accueil individuel, les situations sont également contrastées : Cabrières enregistre un taux relativement faible (19%), tout comme Saint Gervasy (28%), alors que le taux du territoire Garrigues s'élève à 44%. A l'inverse, Marguerittes concentre une part importante de l'offre d'accueil individuel, avec un taux de couverture à 58%.

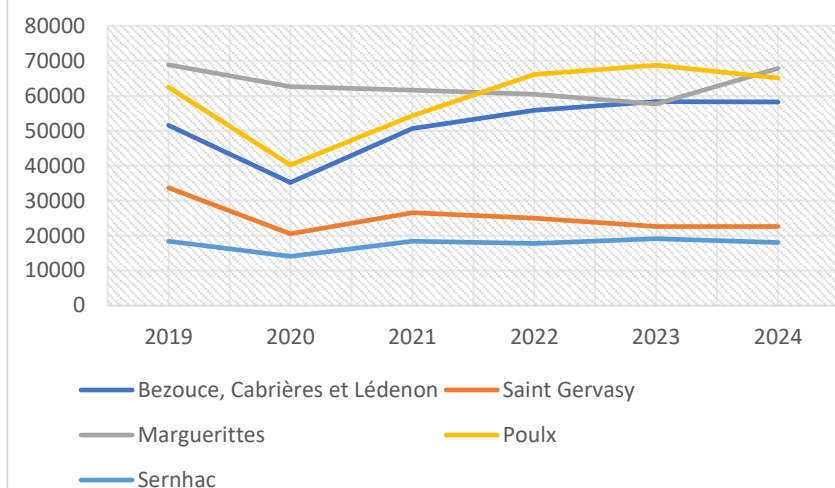
Une offre d'accueil globalement développée mais déséquilibrée



Légende :

-  5 Accueils collectifs
-  1 LAEP
-  3 MAM
-  RPE Ribambelles (pour les AM de Marguerittes, Saint Gervasy et Bezouze)
-  Intervention du RPE Ribambelles sur les communes
-  RPE Château Silhol (pour les AM de Poulx, Cabrières, Lédénon et Sernhac)

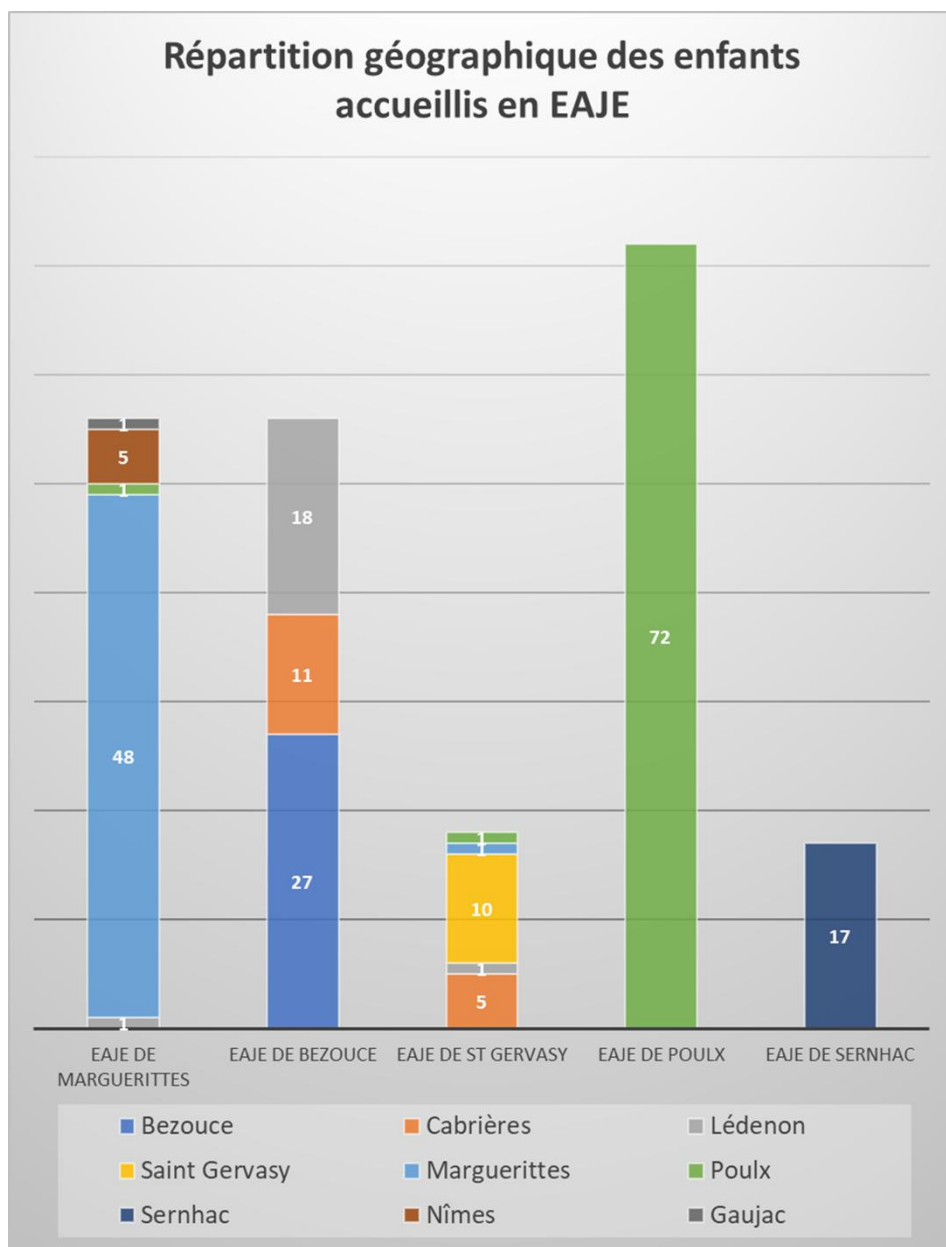
Evolution du nombre d'heures d'accueil dans les EAJE



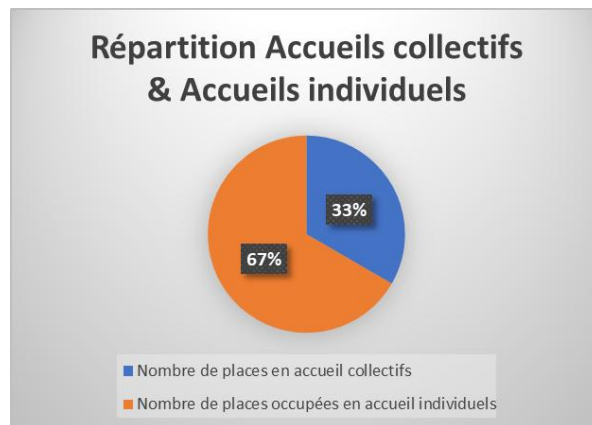
Le territoire dispose de cinq Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) totalisant 128 places d'accueil. En 2025, 219 enfants y sont accueillis, avec un taux d'occupation moyen de 80 %. Le nombre d'heures d'accueil sont restées relativement stables depuis 2019, à l'exception d'une baisse en 2020 (liée à la crise COVID) et d'une chute marquée à Saint-Gervasy, où la capacité d'accueil a diminué de 16 à 12 places en 2022, en raison de locaux vétustes.

En termes de provenance, la majorité des enfants accueillis en EAJE résident dans la commune d'implantation (Marguerittes, Poulx, Sernhac). L'EAJE situé sur Bezouze, géré avec Cabrières et Lédenon, regroupe les enfants de ces trois communes. En revanche, l'EAJE de Saint-Gervasy accueille près de 50% d'enfants résidant hors commune, ce qui interroge sur la répartition géographique de l'offre.

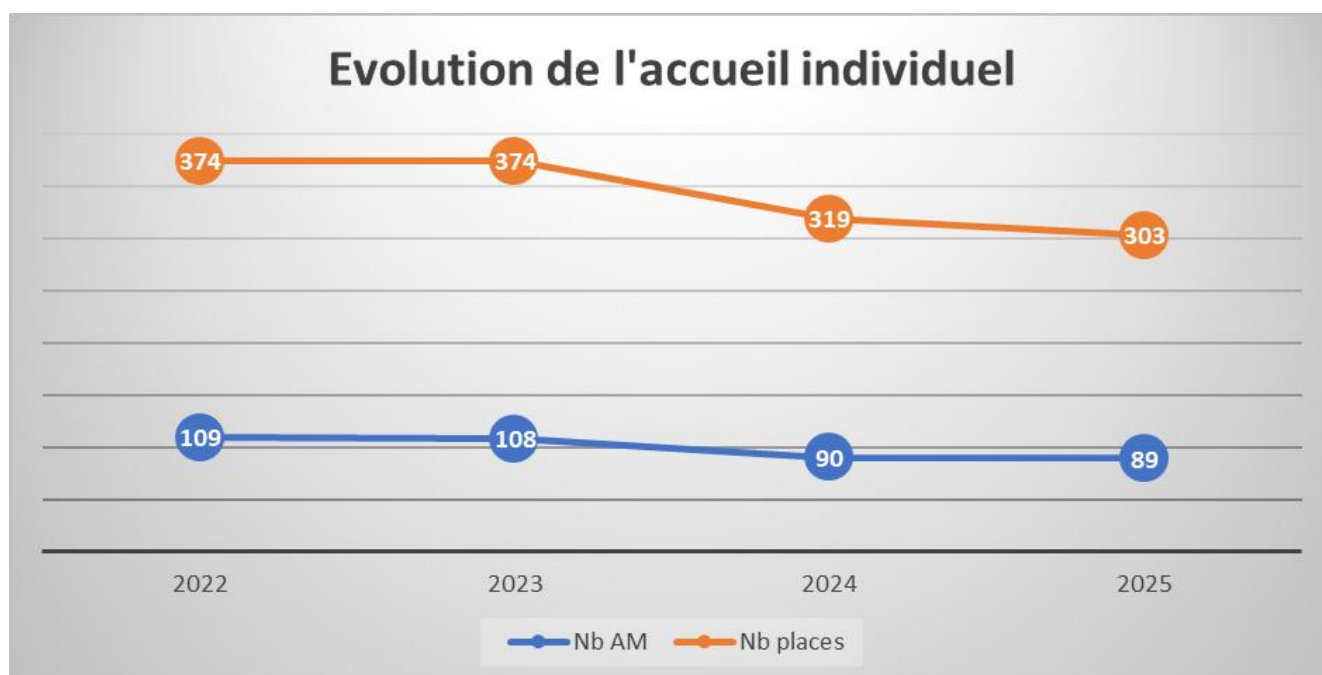
Répartition géographique des enfants accueillis en EAJE



Les accueils individuels représentent 67% de l'offre globale avec 303 places, assurées par 89 assistants maternels. A ce jour, il existe trois Maisons d'Assistants Maternels (MAM) : deux sur Marguerittes et une sur Bezouze. La commune de Marguerittes concentre près de la moitié des places individuelles (142).



Néanmoins, une baisse de 19% du nombre d'assistants maternels est observée sur les quatre dernières années, une tendance nationale, entraînant une diminution du nombre de places en accueil individuel.



Des réseaux structurants au service de la cohérence territoriale et du soutien aux professionnels

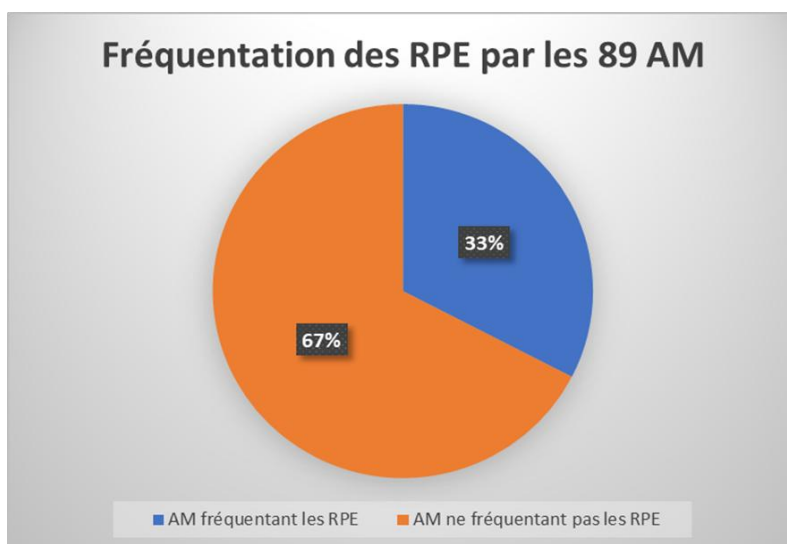
Avec la précédente CTG, un réseau des directrices de crèches s'est mis en place sur le territoire, facilitant les échanges de pratiques et la coordination entre établissements. Cette dynamique constitue un levier précieux de cohérence territoriale et de professionnalisation des équipes. Elle participe également à la prévention de l'isolement professionnel, au soutien dans les situations complexes, et peut atténuer les effets de la pénibilité du métier.

Le territoire est également desservi par deux Relais Petite Enfance (RPE) : "Les Ribambelles" (RPE de référence pour Bezouze, Marguerittes, Saint-Gervasy) et "Château Silhol" (RPE de référence pour Cabrières, Lédénon, Poulx et Sernhac).

Les missions de ces structures d'information et d'accompagnement des familles et des professionnels de l'accueil individuel sont les suivantes :

- Auprès des familles :
 - Informer et orienter les parents vers les modes d'accueil du territoire ;
 - Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel.
- Auprès des professionnels de l'accueil individuel :
 - Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels ;
 - Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques ;
 - Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier.

Toutefois, avec seulement 33% des assistantes maternelles du territoire ayant fréquenté ces relais en 2024, une attention particulière devra être portée sur la valorisation de leurs missions.



En outre, les difficultés d'accès aux RPE sont notables : leur implantation sur Nîmes, en dehors du bassin de vie Garrigues et le découpage administratif (deux relais différents sur le territoire de la CTG) ne facilitent pas l'accès à ces structures de soutien aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel.

Une pénurie de personnel et une fragilisation des conditions d'exercice

La pénibilité des métiers de la petite enfance, conjuguée à des conditions d'emploi souvent précaires, accentue les difficultés de recrutement et de fidélisation. Cette situation fragilise la continuité pédagogique et la qualité de l'accompagnement. Le maintien d'un personnel qualifié et stable constitue un enjeu majeur. Le soutien entre pairs, via le réseau des directrices d'EAJE et les actions des RPE, représente un levier d'amélioration des conditions de travail et de montée en compétences.

Une inclusion encore insuffisamment structurée

Très peu d'enfants accueillis en EAJE bénéficient de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

	2022	2023	2024
Bezouze	0	0	0
Cabrières	0	0	0
Lédenon	0	0	0
Marguerittes	1	0	0
Poulx	2	2	1
Saint Gervasy	0	0	1
Sernhac	1	1	1

Le Relais Accompagnement Petite Enfance et Handicap (RAPEH), pourtant existant, reste peu connu et peu sollicité par les familles. Ce déficit d'information et de recours témoigne d'un besoin de renforcement de la lisibilité de l'offre d'inclusion et de l'accompagnement spécifique.

Une gouvernance morcelée à articuler avec les obligations du SPPE

Le territoire souffre d'un découpage administratif peu lisible, avec deux RPE et deux PMI couvrant des périmètres distincts, sans réelle articulation avec le bassin de vie Garrigues.

Les communes, en particulier celles de plus de 3500 habitants (Marguerittes et Poulx), doivent désormais se conformer aux obligations du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) :

- Recenser les besoins des familles,
- Informer et accompagner les parents,
- Planifier et développer une offre d'accueil adaptée,
- Garantir la qualité des modes d'accueil.

Enfin, les partenariats entre professionnels de la petite enfance et ceux de la santé restent limités, alors même que de nombreux jeunes parents se confient et sont en demande de soutien dans leurs fonctions parentales auprès des médecins, pédiatres ou pharmaciens. Aussi, il apparaît judicieux de mieux structurer ces coopérations pour assurer un accompagnement global des familles.

Synthèse et perspectives

Le territoire Garrigues dispose de plusieurs atouts pour structurer une politique ambitieuse de la petite enfance : un réseau actif de directrices de crèches, un taux de couverture relativement élevé et des Relais Petite Enfance identifiés. Toutefois, les inégalités d'accès, la baisse de la natalité, la précarité de certaines familles, la pénibilité des métiers, la vétusté de certains locaux d'accueil et le manque de coordination entre partenaires constituent autant de défis à relever.

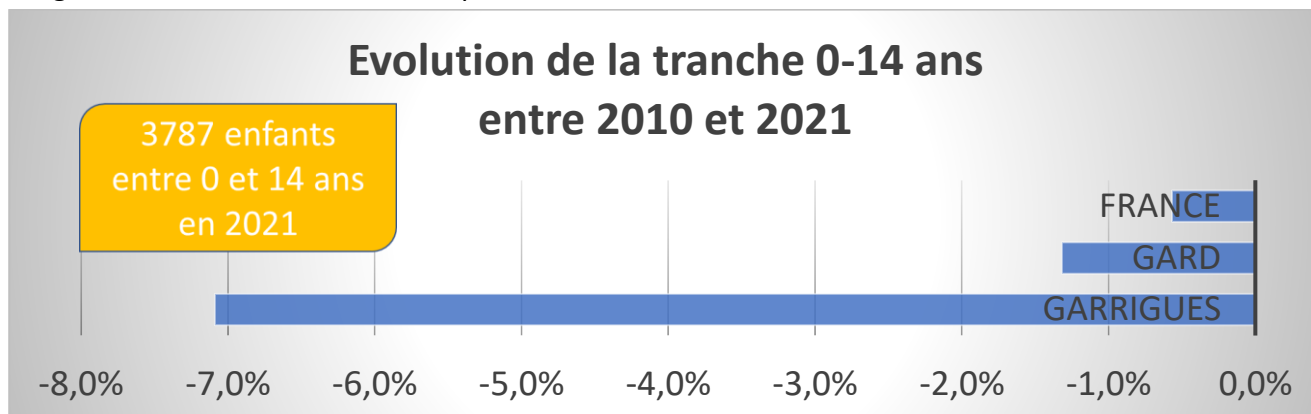
Pour cela, les perspectives à considérer pour la prochaine CTG sont :

- ✓ **Renforcer qualitativement l'offre d'accueil** en l'adaptant aux besoins des familles et en travaillant à une répartition cohérente sur le territoire.
- ✓ **Soutenir les professionnels** en renforçant les dispositifs d'échange entre pairs, de formation continue et d'accompagnement (notamment autour du handicap).
- ✓ **Renforcer l'information et la lisibilité des dispositifs pour les familles**, en développant des outils partagés entre communes et RPE.
- ✓ **Développer la gouvernance territoriale** par un pilotage partagé, intégrant les obligations du SPPE dans une vision globale et concertée.

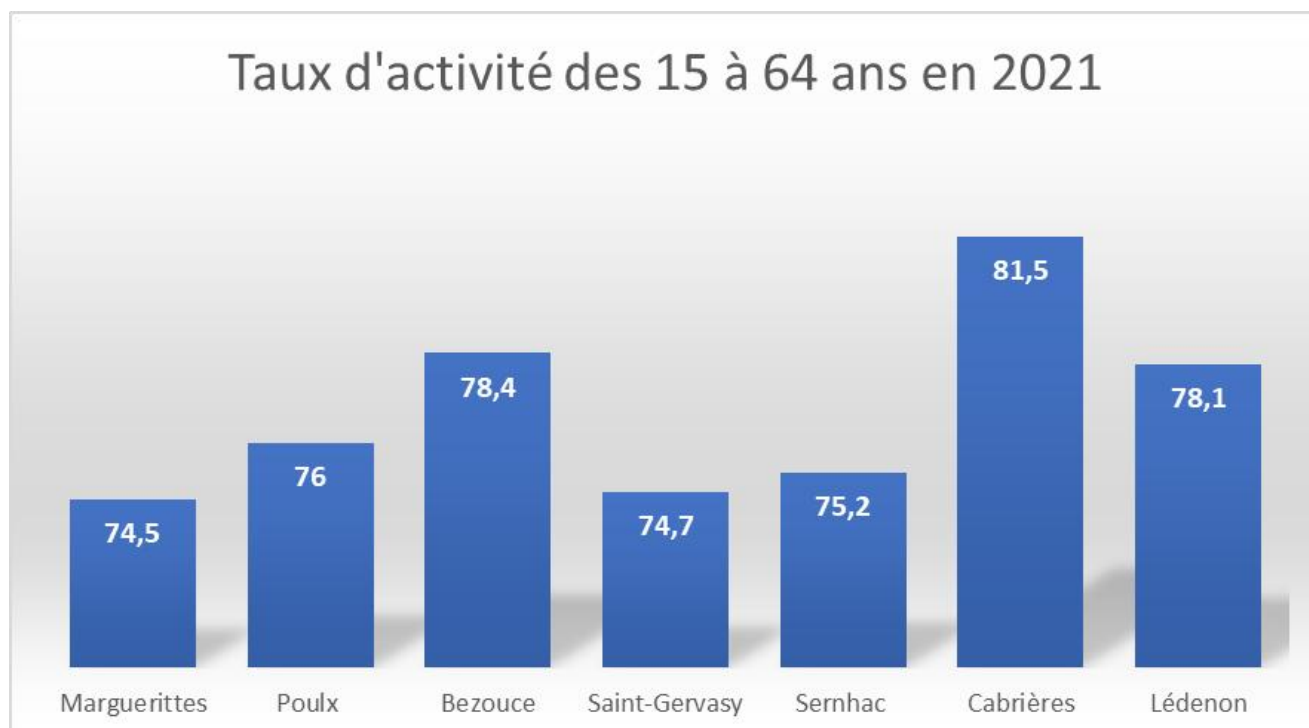
ENFANCE

Une population d'enfants en baisse sur un territoire d'actifs

En 2021, 3787 enfants de 0 à 14 ans sont recensés sur le territoire Garrigues. Cette tranche d'âge représente une part significative de la population, mais elle est en diminution : -7,1 % entre 2010 et 2021, contre -1,3 % à l'échelle départementale et -0,6 % à l'échelle nationale. Cette évolution impacte l'organisation scolaire, les services périscolaires et extrascolaires.

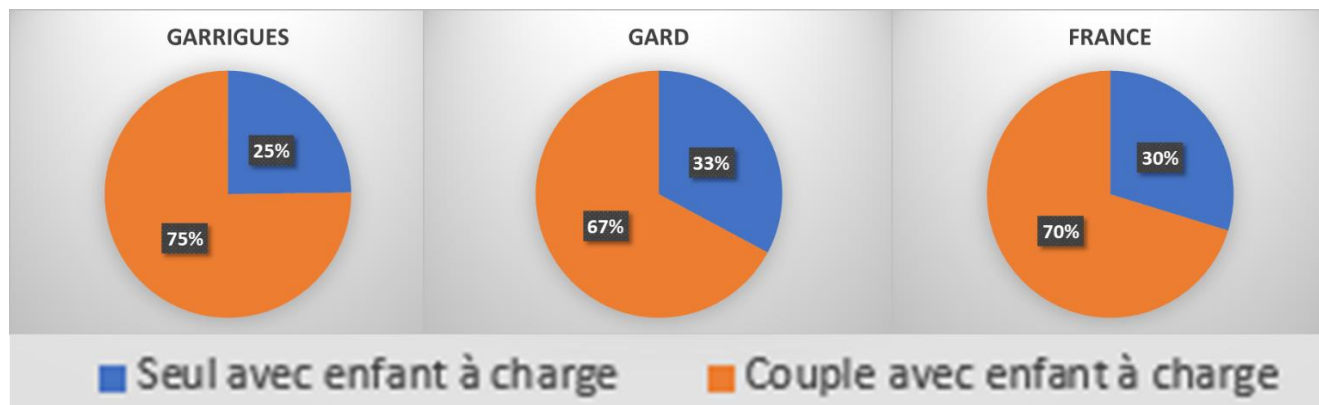


Le territoire est marqué par un taux d'actifs élevé (76,9 %), supérieur aux moyennes nationale (+2 points) et départementale (+5 points), avec un pic à 81,5 % sur la commune de Cabrières. Ce dynamisme de l'emploi souligne des besoins forts en solutions de garde et d'accueil pour les enfants en dehors du temps scolaire.

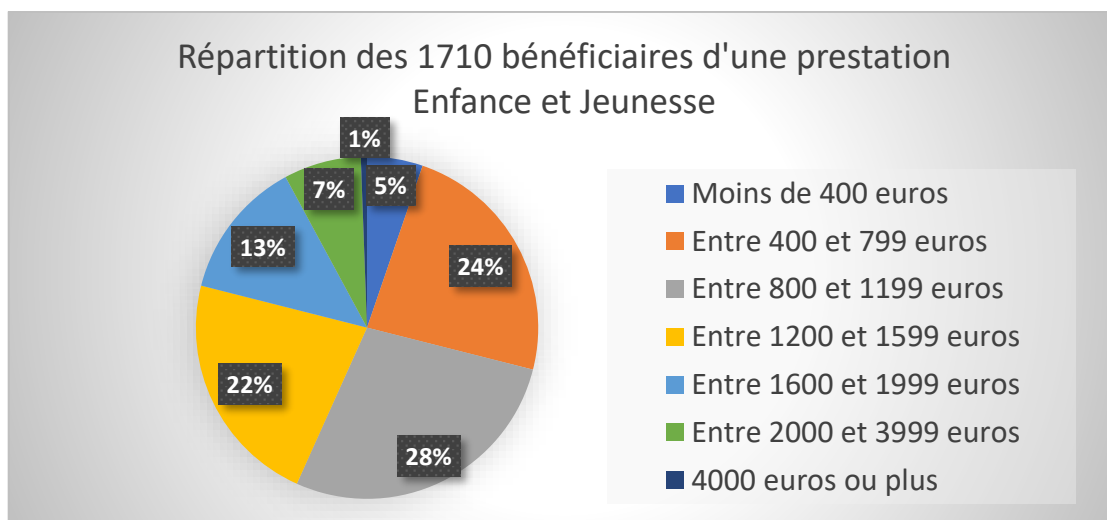


Des profils familiaux diversifiés avec une part importante de monoparentalité et de foyers à faibles revenus

39% des ménages du territoire Garrigues ont des enfants. 28% sont des familles monoparentales, avec un taux plus élevé à Marguerittes (34%). Parmi les allocataires CAF bénéficiaires d'une prestation enfance-jeunesse, 25% sont seuls avec enfant à charge. Ce chiffre est proche des moyennes nationale (30%) et départementale (33%).



Les données de la CAF révèlent que 22 % des enfants de 3 à 11 ans vivent dans un foyer à bas revenu. Plus de la moitié (57%) des familles allocataires bénéficiaires d'une prestation enfance-jeunesse ont un quotient familial inférieur à 1199 €. Cependant, 28 % se situent dans la tranche 800–1199 €, tandis qu'à l'échelle départementale, 37 % se situent dans la tranche inférieure (400–799 €).



Une organisation territoriale complexe et peu harmonisée

L'organisation des accueils de loisirs sur les mercredis s'appuie sur :

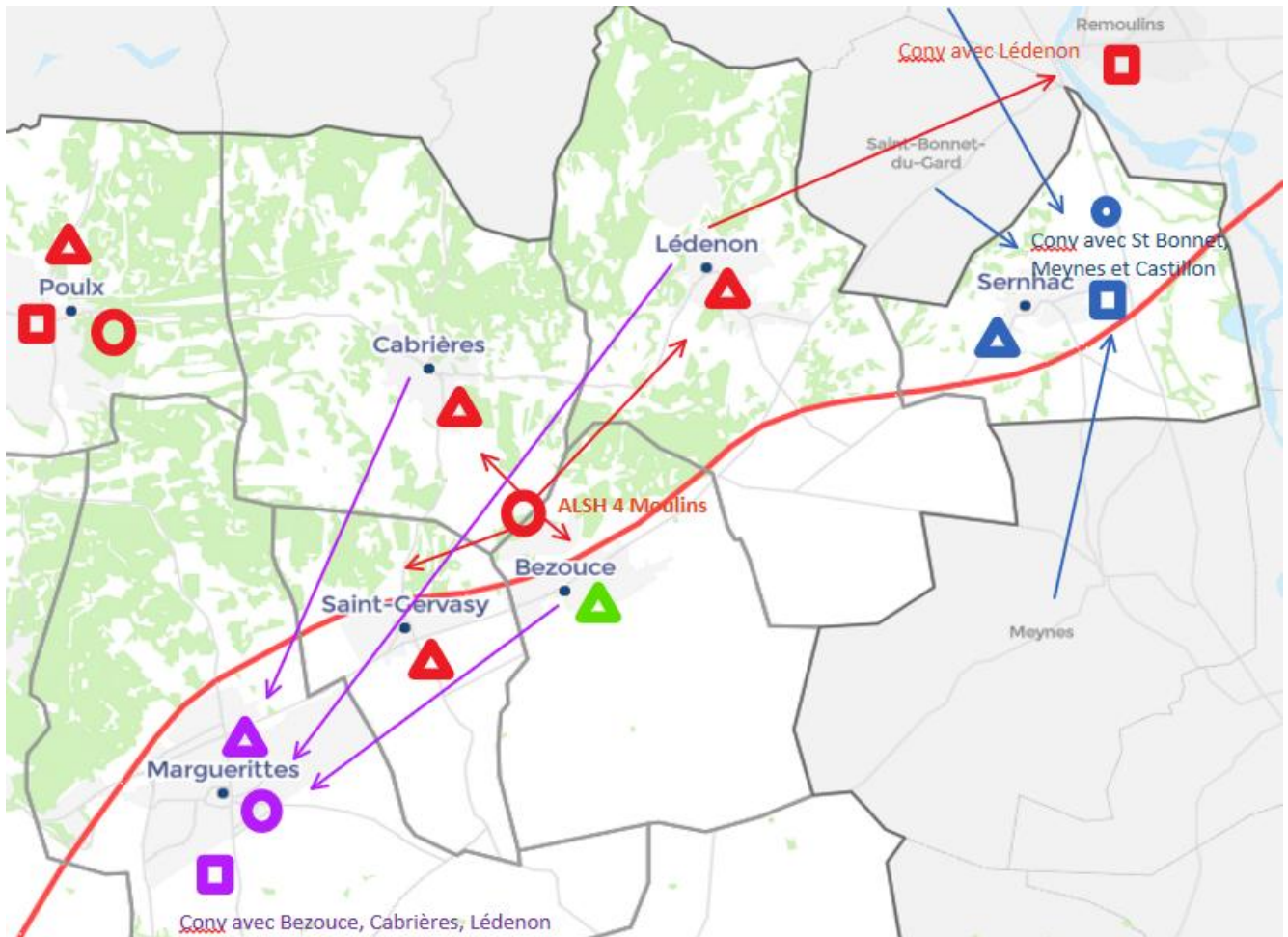
- un accueil à Marguerittes,
- un à Poulx,
- un à Sernhac,
- et plusieurs conventions de partenariat.

Ainsi, Bezouze, Lédenon et Cabrières ont une convention avec Marguerittes. Sernhac a une convention avec Meynes, Saint-Bonnet-du-Gard et Castillon-du-Gard. Lédenon a également une convention avec un ALSH à Remoulins. En revanche, Saint-Gervasy n'a pas de convention en place pour les mercredis.









Concernant les vacances scolaires, quatre structures accueillent les enfants :

- une sur Marguerittes,
- une sur Poulx,
- une sur Sernhac,
- et l'ALSH 4 Moulins, en itinérance dans les écoles de Lédénon, Bezouze, Cabrières et Saint-Gervasy.

Si des conventions de partenariat permettent aux familles de bénéficier de tarifs équivalents à ceux des communes d'accueil, l'offre reste marquée par un manque d'harmonisation des périodes d'ouverture/fermeture et des inégalités d'accès liées à la mobilité.

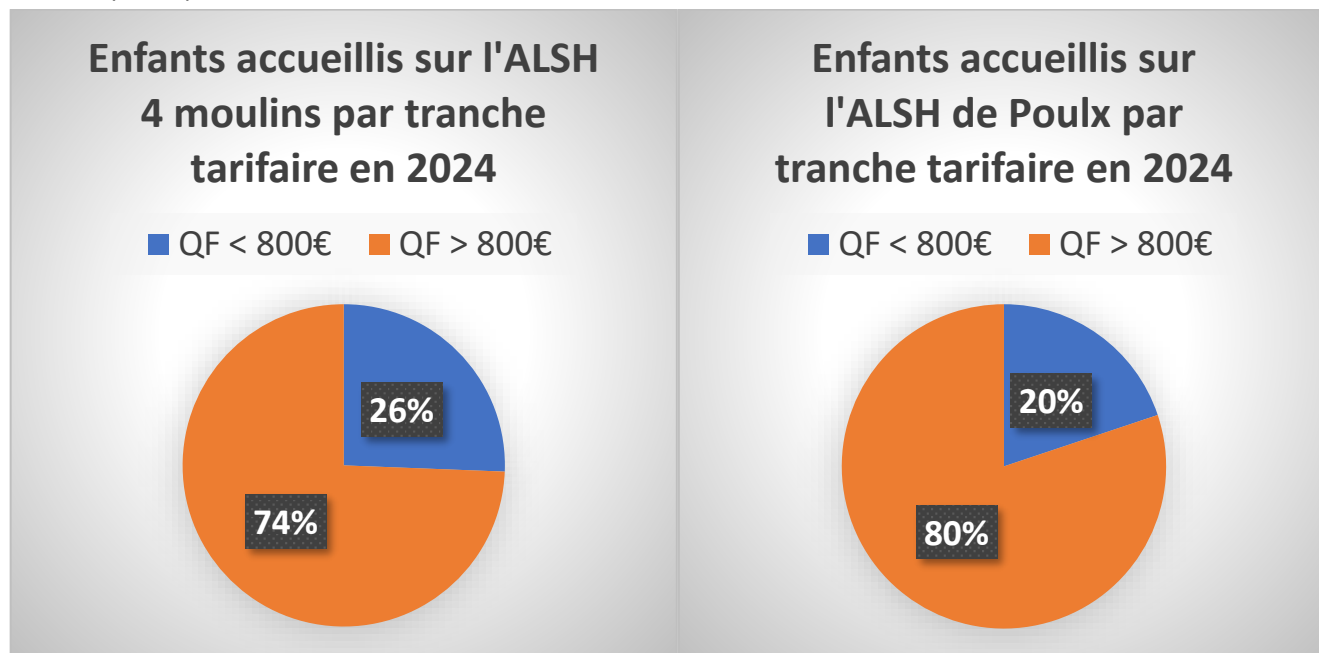


Légende :

-  Accueils de Loisirs Périscolaires (en convention avec les Francas)
-  Accueils de Loisirs Périscolaires (en convention avec ESCAL pour 2 ALP élem)
-  Accueils de Loisirs Périscolaires (en convention avec La Ligue de l'enseignement)
-  Accueils de Loisirs Périscolaires (sans convention) - Non déclaré
-  Accueils des mercredis (Francas)  ALSH - Vacances (Francas)
-  Accueil du mercredi (ESCAL)  ALSH - Vacances (ESCAL)
-  Accueil du mercredi (municipal)  ALSH - Vacances (municipal)

Une fréquentation des ALSH soutenue et corrélée à la proximité géographique

En 2024, 1022 enfants ont fréquenté un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) le mercredi et 1247 pendant les vacances scolaires. Globalement, la fréquentation des ALSH du territoire connaît une hausse continue depuis 2021, avec une légère baisse observée sur les accueils du mercredi, en 2024. Un quart des enfants accueillis sur l'ALSH des 4 Moulins et 20% sur celui de Poulx ont un quotient familial inférieur à 800€, illustrant un accès effectif à l'offre pour des familles modestes. Sur Marguerittes, en 2024, 78 enfants ont bénéficié d'aides aux vacances par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).



La participation est corrélée à la proximité géographique. Ainsi, l'ALSH de Marguerittes accueille en majorité des enfants de Marguerittes (80%) et celui de Poulx, en majorité des enfants de Poulx (84%). Sur les vacances, celui de Sernhac reçoit 45% d'enfants de la commune, 38% de Meynes et 11% de Saint-Bonnet-du-Gard. L'ALSH des 4 Moulins, ouvert uniquement pendant les vacances, alternativement sur les communes de Bezouze, Cabrières, Saint-Gervasy et Lédenon, accueille principalement des enfants de ces quatre communes.

L'émergence d'une dynamique autour des PEDT

La première CTG a favorisé l'émergence d'une dynamique d'échange et de partage entre les communes, en particulier à travers des rencontres autour des Projets Educatifs de Territoire (PEDT), portés par chacune d'elles, à l'exception de Sernhac.

Cette mise en réseau a d'abord permis de valoriser les actions éducatives existantes, en renforçant la conscience qu'elles relèvent bien de l'éducation au sens large, mais également en élargissant le champ d'action des PEDT, en termes de publics (de la petite enfance jusqu'aux jeunes adultes) et de sphères éducatives, en dépassant la seule dimension du périscolaire.

De plus, grâce aux regards croisés et à l'intelligence collective, cette mise en réseau a permis d'affiner la méthodologie de suivi et d'évaluation des actions.

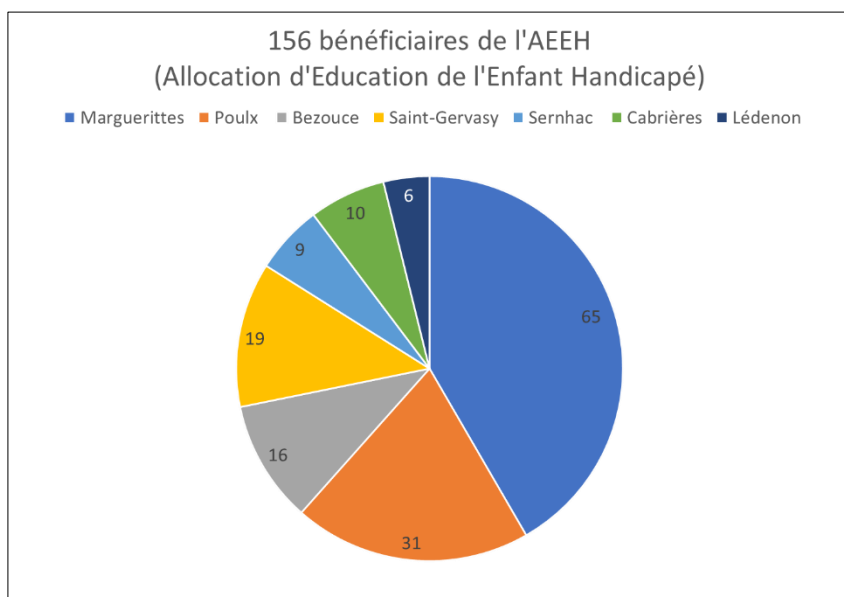
Enfin, le partage d'expériences et une meilleure connaissance des initiatives portées par les communes

voisines, ont nourri une réflexion commune sur la mise en œuvre d'une continuité éducative, et ouvert de nouvelles perspectives de développement.

Des enjeux de qualité d'accueil et d'inclusion à relever

L'offre ne correspond pas toujours à la demande réelle. Des listes d'attente se forment, mais sont suivies de désistements liés à des réorganisations familiales. Les capacités d'accueil doivent donc mieux anticiper les usages réels.

Le territoire est confronté à des difficultés de recrutement et de fidélisation du personnel d'animation, un phénomène généralisé dans le secteur. La profession souffre d'un manque d'attractivité et de reconnaissance, fragilisant la qualité pédagogique.



Enfin, le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis en ALSH est croissant. Au 31 décembre 2023, 156 enfants bénéficiaient de l'AEEH sur le territoire, dont 65 à Marguerittes et 31 à Poulx.

Le manque de personnel formé à l'accompagnement spécifique rend parfois l'accueil difficile, voire impossible.

Synthèse et perspectives

Le territoire Garrigues dispose d'un réseau d'ALSH actif et fréquenté, avec des efforts de coopération intercommunale réels. Cependant, l'enjeu est double : assurer une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins des familles (notamment en termes d'horaires et de proximité), et garantir une qualité d'accueil, inclusive et soutenue par une politique de recrutement et de formation adaptée.

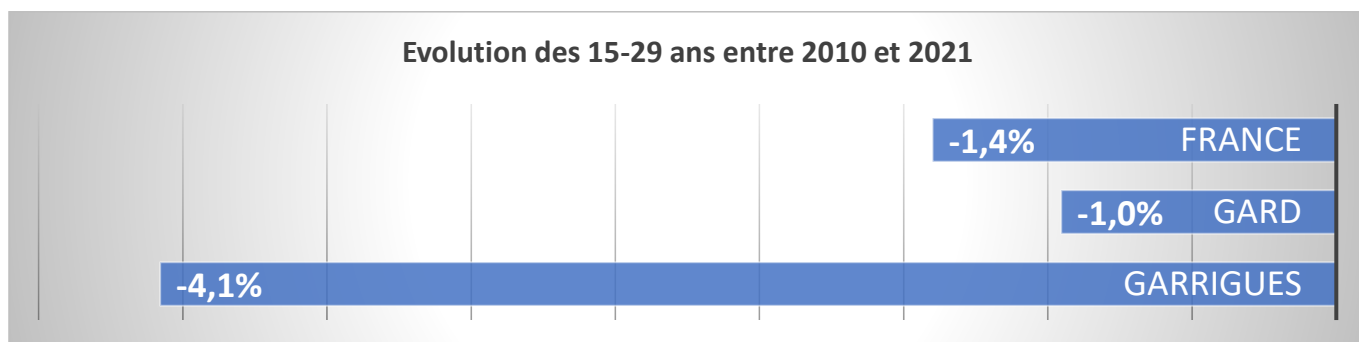
Aussi les perspectives de la future CTG devront s'attacher à :

- ✓ **Renforcer l'accompagnement des enfants en situation de handicap**, notamment via la formation des professionnels.
- ✓ **Mener une réflexion partagée**, à l'échelle du bassin de vie, pour une offre de service adaptée aux besoins des familles et une continuité du service public sur le territoire.

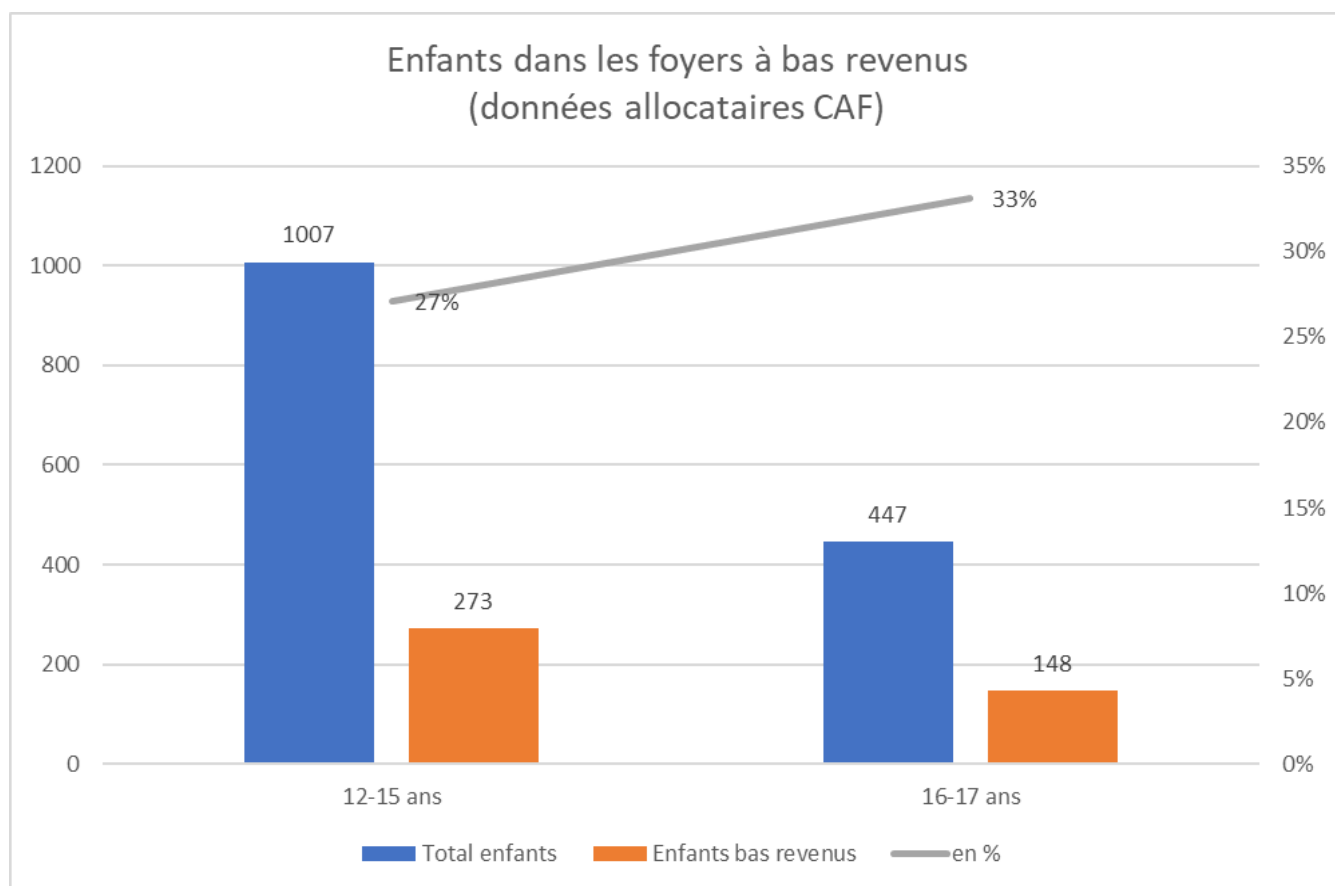
JEUNESSE

Une jeunesse socialement vulnérable

En 2021, le territoire Garrigues comptabilisait 3246 jeunes de 15 à 29 ans, soit une évolution de -4,1% entre 2010 et 2021. Cette tendance est plus marquée que celle observée au niveau national (-1,4%) et départemental (-1%).

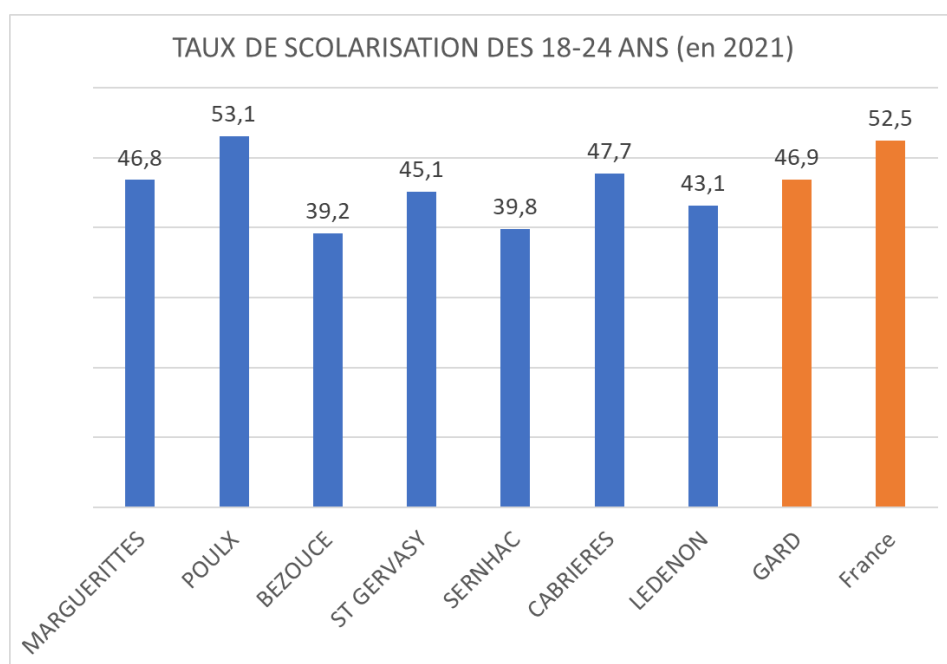
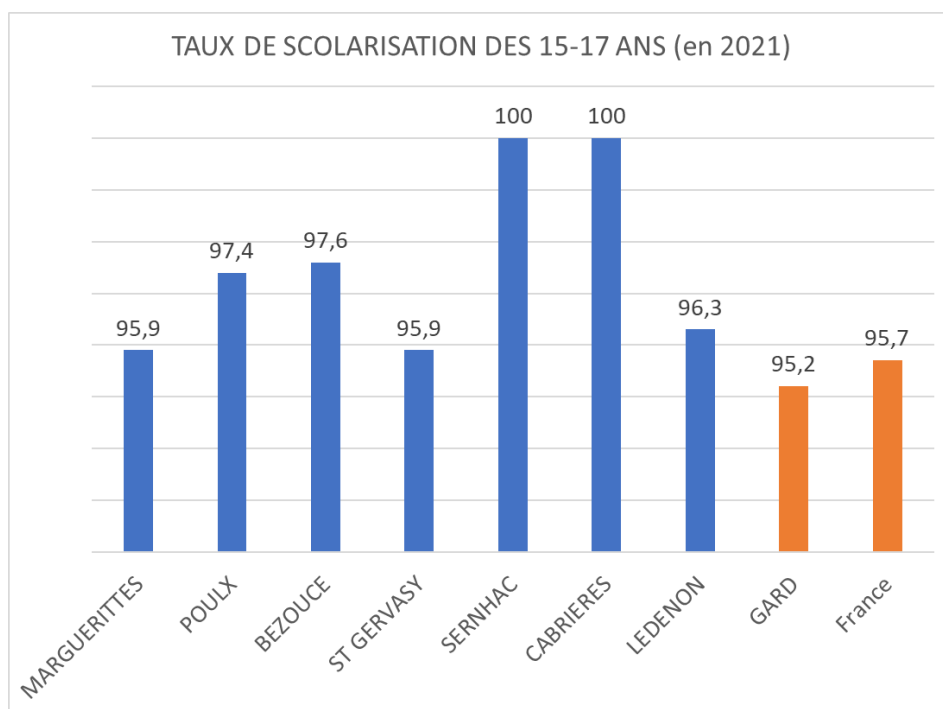


Cette jeunesse présente une certaine vulnérabilité : 27% des jeunes de 12 à 15 ans allocataires CAF vivent dans des foyers à bas revenu, tout comme 33% des 16-17 ans. Ces chiffres soulignent la nécessité d'un accompagnement social renforcé.



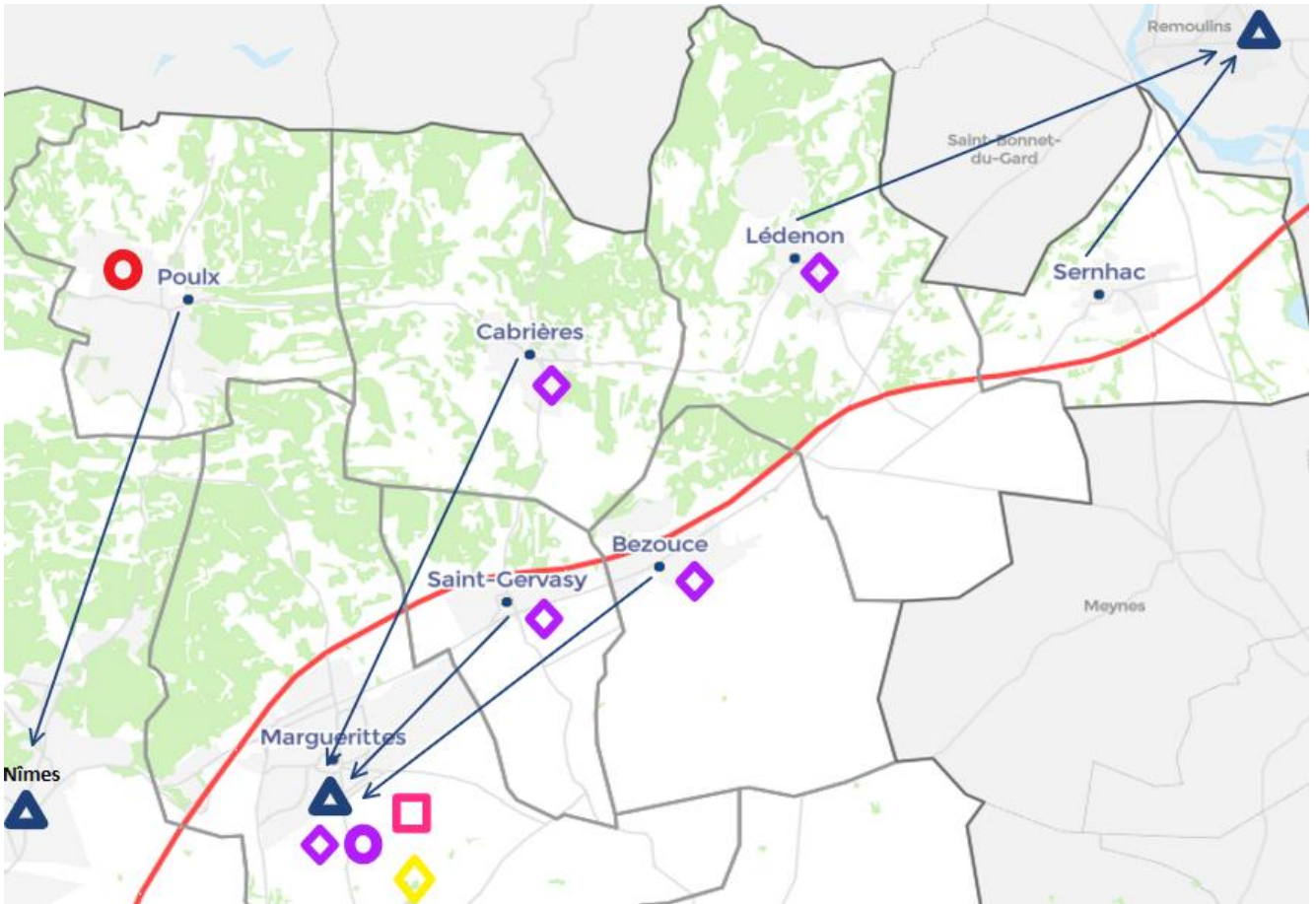
Une scolarisation contrastée et une insertion inégale

Le taux de scolarisation des 15-17 ans est supérieur à la moyenne nationale (95,7%) et départementale (95,2%), dans toutes les communes du territoire.









À l'inverse, le taux de scolarisation des 18-24 ans est inférieur à la moyenne nationale (52,5%) sur l'ensemble des communes, sauf Poulx (53,1%), traduisant des difficultés d'accès à la formation post-bac et/ou un décrochage précoce.

Pour beaucoup, les jeunes de Garrigues sont scolarisés dans des établissements extérieurs au lieu de résidence : le collège de Marguerittes regroupe ceux de Cabrières, Bezouze, Saint-Gervasy et Marguerittes ; Remoulins pour Sernhac et Lédénon ; Nîmes pour les jeunes de Poulx. Cette dispersion renforce les enjeux de mobilité et d'accès aux dispositifs jeunesse.

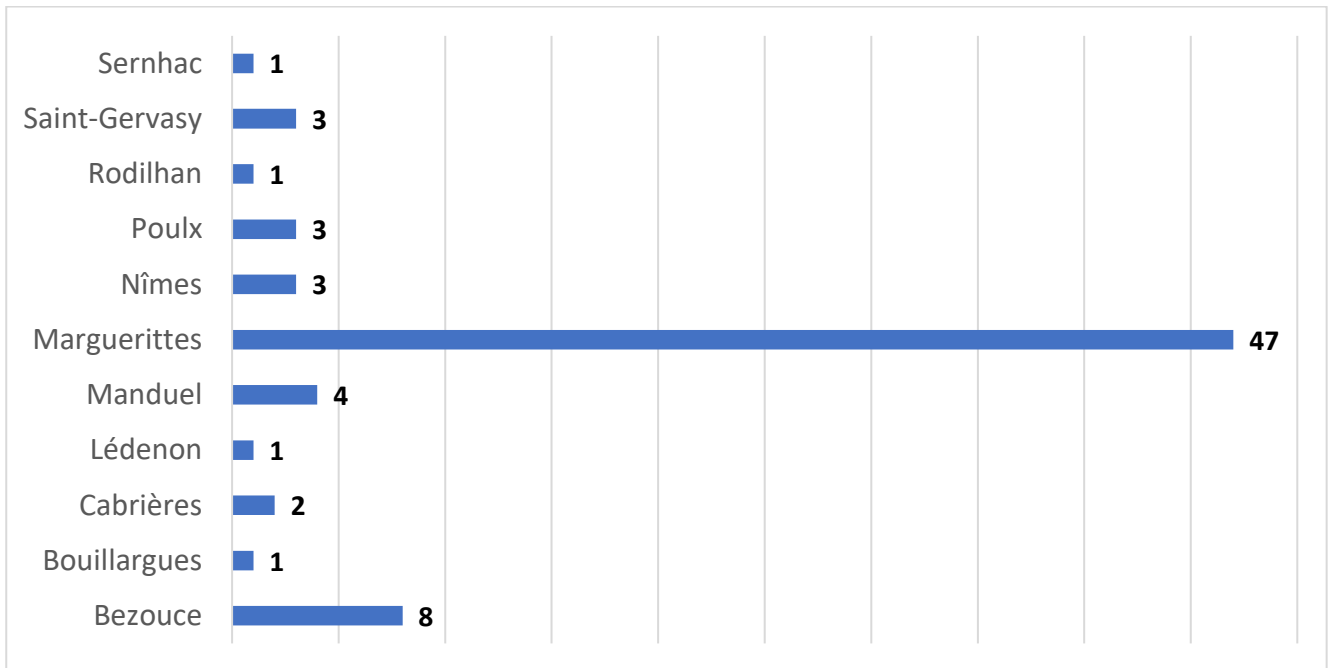


Légende :

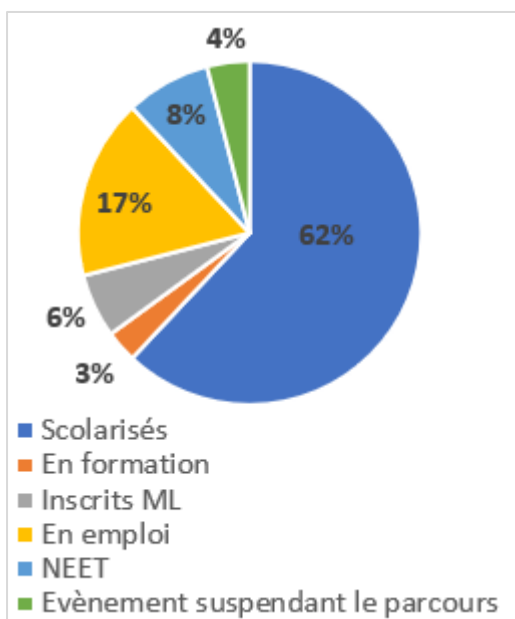
-  Collèges
-  Espace Jeunes - uniquement en juillet (Francas)
-  Espace Jeunes - Mercredis et vacances (ESCAL)
-  PS Jeunes (ESCAL)
-  Permanences Mission locale
-  Service de prévention Samuel Vincent

Des dispositifs d'accompagnement mobilisés mais centrés sur Marguerittes

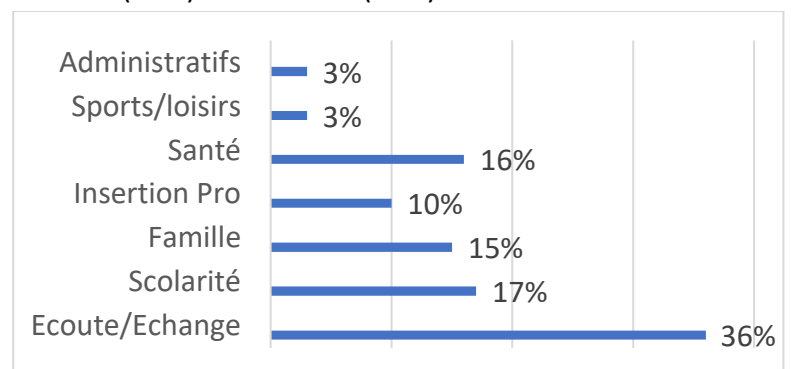
La Mission Locale de Nîmes Métropole assure six demi-journées de permanence par semaine à Marguerittes. En 2024, 201 jeunes y ont été accompagnés, dont 74 premiers accueils. La majorité des jeunes accompagnés sont de Marguerittes, les autres communes restent très faiblement représentées. Cette observation révèle un enjeu d'accessibilité territoriale en matière d'insertion socio-professionnelle des jeunes.



Parmi ces jeunes, 77% ne disposent pas du permis de conduire, 80% ont un niveau de formation infra bac et la majorité sont des hommes.



Le service de prévention spécialisée Samuel Vincent, situé sur Marguerittes, a accompagné 142 jeunes en 2024 (67% de garçons), dont 43% ont entre 12 et 15 ans, 62% sont scolarisés et 17% en emploi. Les principaux besoins exprimés concernent l'écoute et le dialogue (36%), la scolarité (17%), la santé (16%) et la famille (15%).

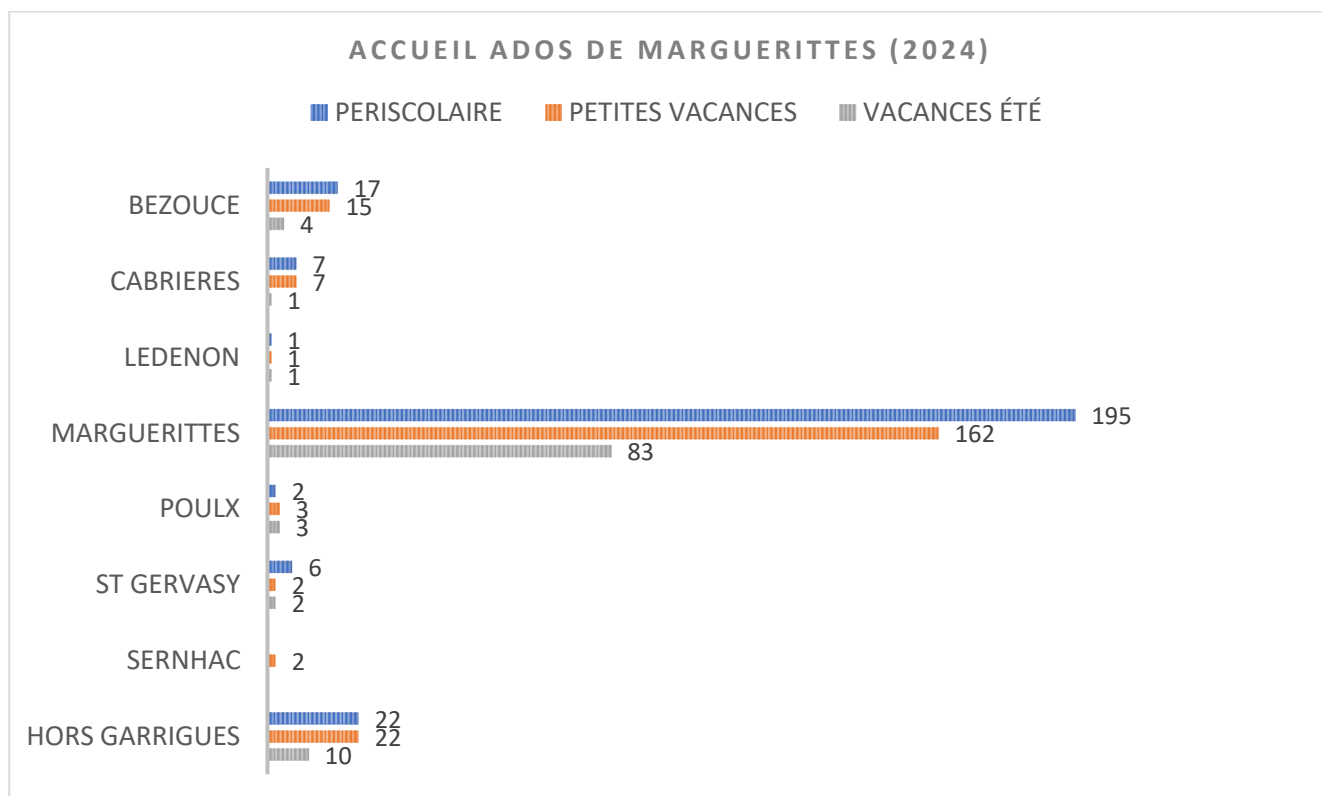


Une offre d'animation jeunesse inégalement répartie

Deux espaces jeunes sont identifiés : l'un à Marguerittes, l'autre à Poulx.

- L'accueil ados de Marguerittes est ouvert 245 jours par an et a accueilli en 2024 : 250 jeunes en période scolaire, 214 sur les petites vacances et 104 pendant l'été. Sa fréquentation reste relativement stable depuis 2021, avec une légère baisse en 2024.
- L'accueil ados de Poulx est ouvert uniquement trois semaines en juillet.

La majorité des jeunes fréquentant l'espace jeunes de Marguerittes résident dans la commune : 195 en période scolaire, 162 pendant les petites vacances, 83 l'été (données 2024).



Dès 2022, la création d'un poste d'animateur jeunesse, intervenant sur les cinq communes conventionnées (Bezouce, Cabrières, Lédenon, Marguerittes et Saint-Gervasy), a permis le déploiement d'actions jeunesse, telles que le Garro'festival, la tenue de stands de prévention lors des fêtes votives, ainsi qu'une présence éducative au collège de Marguerittes.

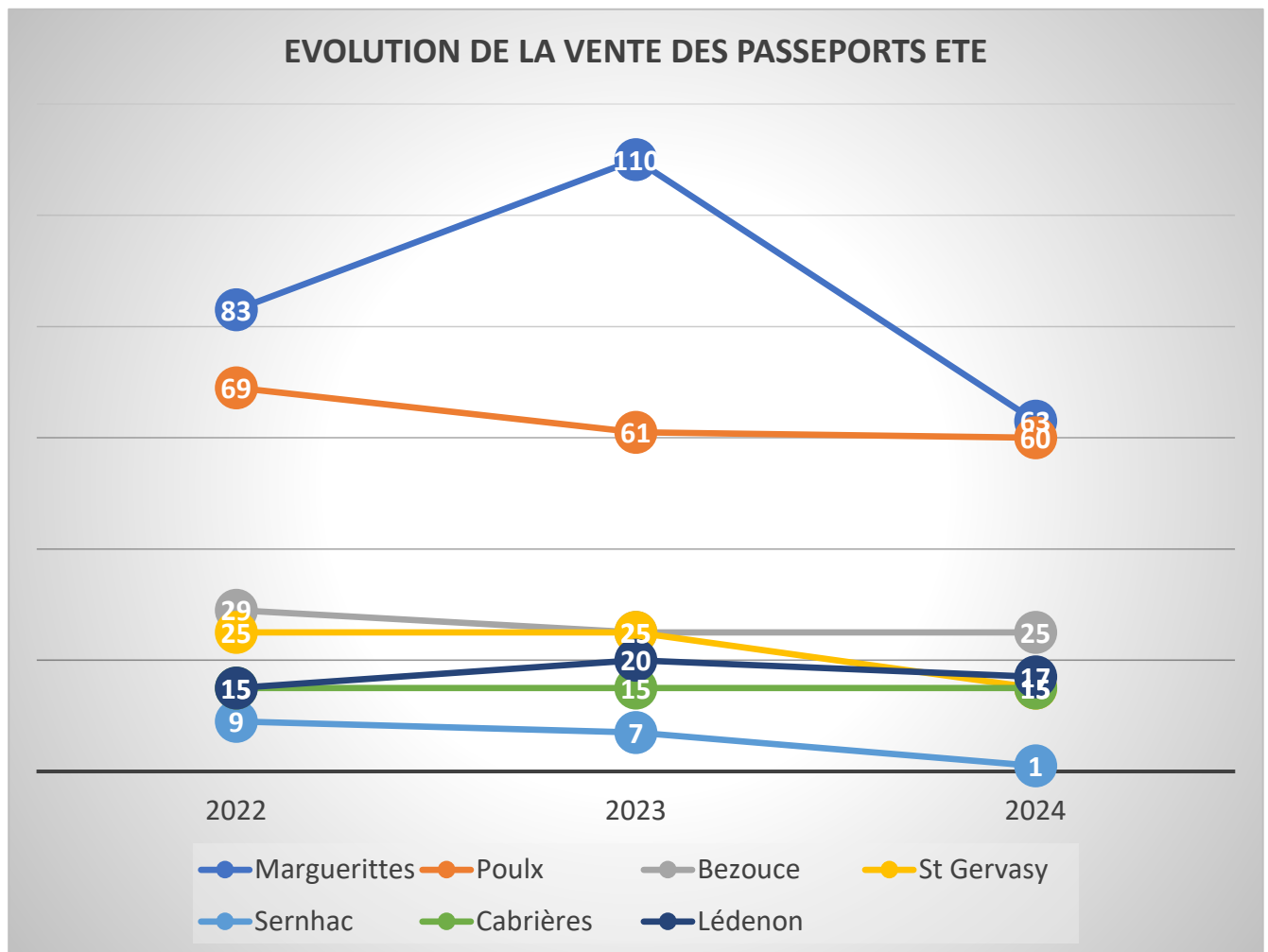
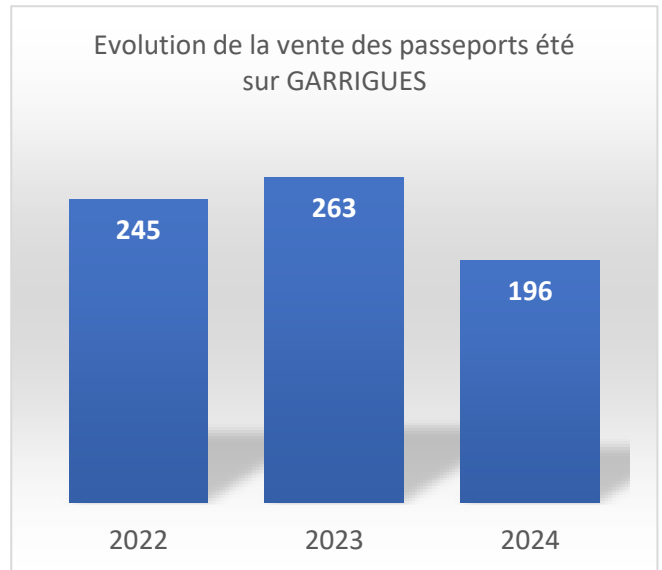
Toutefois, l'absence de lieu dédié, l'isolement du poste, et la difficulté à mobiliser les jeunes scolarisés en dehors de Marguerittes, constituent des freins importants à son ancrage territorial. Le co-financement du poste demeure également un point de vigilance important pour sa pérennisation.



Les séjours proposés par ESCAL et les FRANCAS (environ 10 par an) sont stables depuis 2019.

Une mobilisation fragile des jeunes et un besoin de structuration de la politique jeunesse

Le nombre de « passeports été » vendus (offrant des activités à tarif réduit sur l'agglomération de Nîmes) a fortement chuté entre 2023 et 2024, traduisant une désaffection ou des difficultés d'accès aux loisirs.



Il n'existe pas d'instance de représentation ou de concertation des jeunes à l'échelle du bassin de vie Garrigues. Cette absence de participation peut accentuer le désintérêt des jeunes pour les projets à long terme.

Enfin, la crise des vocations dans l'animation se fait sentir : coût du BAFA, contrats précaires, mobilité difficile. Ces freins limitent le renouvellement et la professionnalisation du secteur jeunesse.

Synthèse et perspectives

La jeunesse du territoire Garrigues est hétérogènement accompagnée. L'offre, bien que riche à Marguerittes, reste très centralisée. Les jeunes des autres communes bénéficient peu des dispositifs existants.

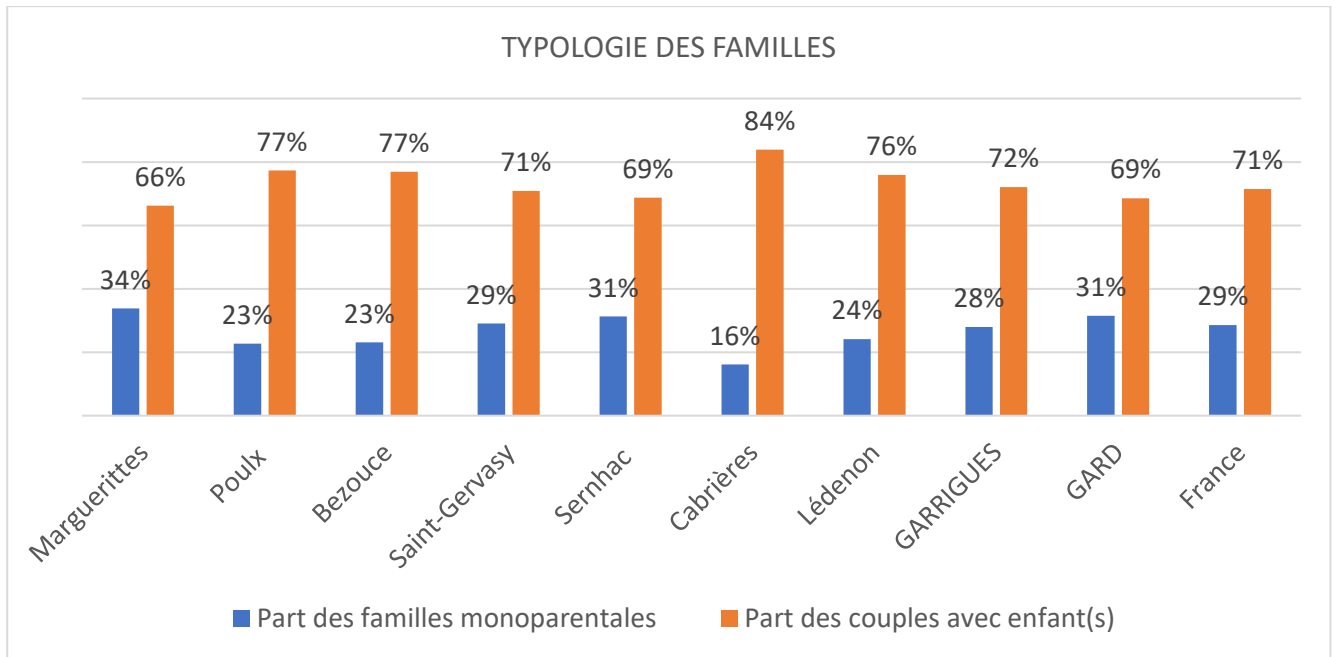
Les enjeux à relever sont :

- ✓ **Renforcer l'accessibilité territoriale** (mobilité des jeunes ou des dispositifs).
- ✓ **Structurer une gouvernance jeunesse à l'échelle du bassin** (instance de concertation et coordination).
- ✓ **Développer les actions de prévention santé**, aujourd'hui peu développées.
- ✓ **Accompagner la professionnalisation et l'attractivité** des métiers de l'animation jeunesse.

SOUTIEN A LA PARENTALITE

Des configurations familiales variées

39% des ménages du territoire Garrigues ont des enfants. Le bassin de vie compte 3778 familles, dont 28% sont monoparentales, un indicateur de vulnérabilité sociale nécessitant une attention particulière. Ces données posent un enjeu fort en matière de soutien social et éducatif, soulignant l'importance d'un accompagnement parental adapté à une diversité de configurations familiales.

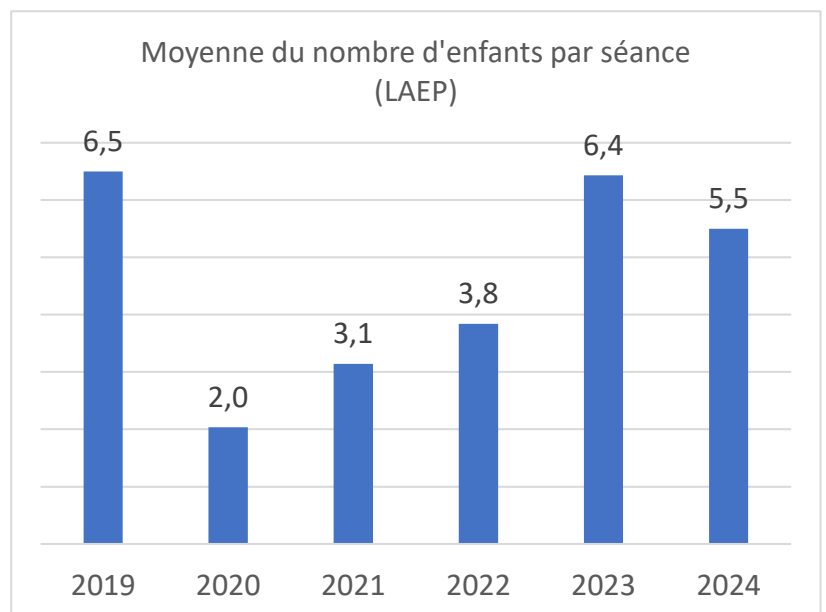


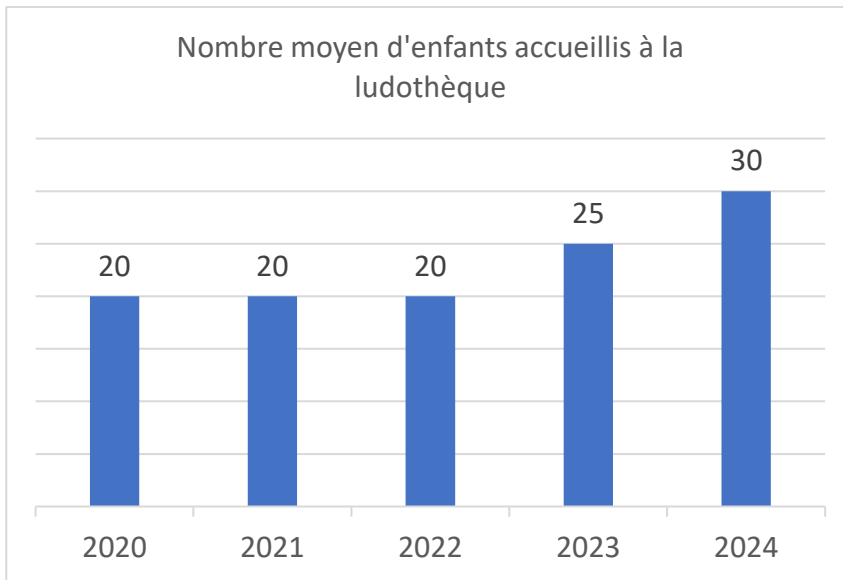
Des lieux ressources en développement mais inégalement répartis

Marguerittes constitue le principal pôle d'accueil et de soutien à la parentalité sur le territoire, avec :

➤ Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « La Maison d'à côté »

Cet espace convivial, gratuit et anonyme, accueille les enfants entre 0 et 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Son fonctionnement, inspiré des Maisons Vertes de Françoise Dolto, avec deux matinées d'accueil hebdomadaire assurées par des professionnels formés, offre un espace-temps de jeu libre pour les enfants et de parole pour les parents.



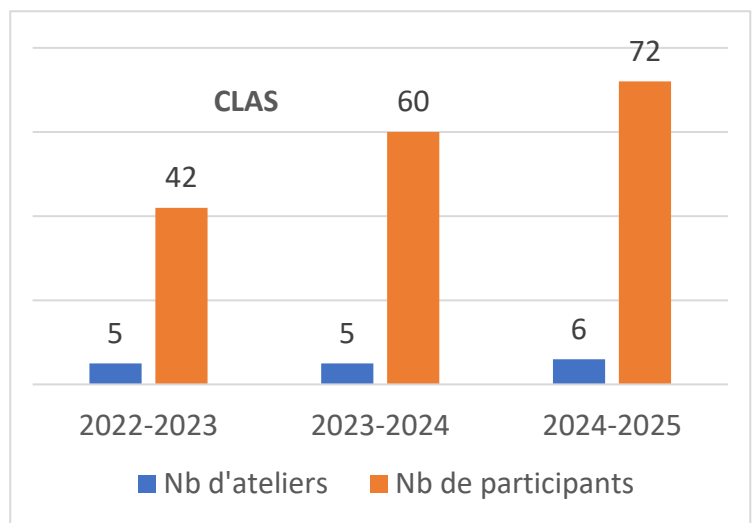


➤ **La ludothèque « Ludo l'escargot » et les actions collectives du centre social « ESCAL »**

Avec un fonds de plus de 250 jeux, cet outil visant avant tout à renforcer le lien parent-enfant est proposé à la Médiathèque Simone Veil, deux mercredis après-midi par mois. En 2024, ce sont, en moyenne, une trentaine d'enfants qui ont été accueillis lors de chaque plage d'ouverture.

➤ **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

Ce dispositif, qui connaît une augmentation régulière du nombre de participants, propose 5 à 6 ateliers variés (anglais, théâtre, arts plastiques, numérique, danse, bricolage), actuellement à destination des 7-15 ans, visant à renforcer les compétences des enfants tout en soutenant les parents dans leur rôle éducatif.



➤ **Les consultations de la Protection Maternelle Infantile (PMI)**

Depuis 2025, le service de la Protection Maternelle Infantile, situé au sein du Centre Médico-Social (CMS) de Marguerittes, a rétabli les consultations de puériculture, offrant un espace supplémentaire de soutien aux parents des 0-6 ans et aux futurs parents.

Bien que situées en dehors du territoire Garrigues, mais à proximité, d'autres structures participent au soutien à la parentalité :

➤ **La Maison départementale de l'enfant et des familles (MDEF), au Chemin Bas d'Avignon**

Une nouvelle Maison départementale de l'enfant et des familles (MDEF) a été inaugurée au Chemin Bas d'Avignon, en 2025. Cet espace d'écoute, d'accompagnement et de ressources accueille de manière inconditionnelle tout parent quel qu'il soit, et tout enfant de 0 à 21 ans. Elle répond aux besoins et aux attentes des familles du territoire Nîmes Est mais aussi de l'ensemble de l'agglomération Nîmoise. Pensée comme un véritable laboratoire d'idées et d'actions en faveur de l'enfance et de la parentalité, la MDEF du Gard regroupe divers services destinés aux familles : espace d'accueil et d'orientation, ludothèque, relais petite enfance, lieu d'accueil enfants-parents, ainsi que des actions du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

➤ Les Relais Petite Enfance (RPE)

Les RPE jouent un rôle central dans le soutien à la parentalité, par leur mission d'information et d'accompagnement des parents en recherche d'un mode d'accueil, en complément de leur appui aux assistants maternels. Deux RPE couvrent le territoire Garrigues : "Les Ribambelles" (RPE de référence pour Bezouze, Marguerittes, Saint-Gervasy) et "Château Silhol" (RPE de référence pour Cabrières, Lédenon, Poulx et Sernhac).

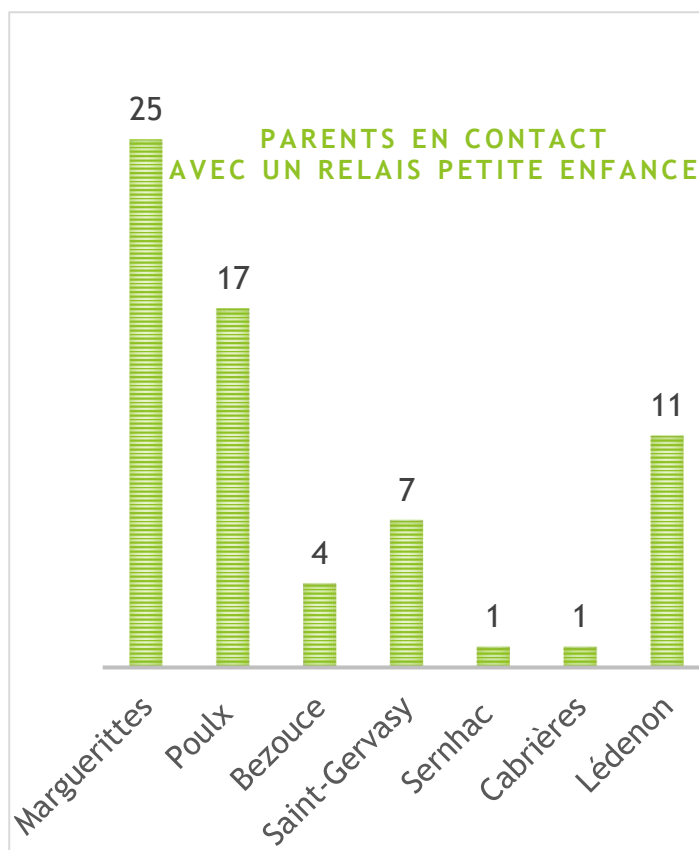
En résumé, si le bassin de vie Garrigues connaît une dynamique positive avec le développement de lieux ressources à destination des familles, cette offre reste très concentrée sur la commune de Marguerittes, ce que confirment les chiffres : 98 % des usagers du LAEP « La maison d'à côté » sont marguerittois. Les autres communes du territoire demeurent peu couvertes, ce qui pose des questions d'équité d'accès aux ressources. De plus, le manque de locaux adaptés à l'accueil de jeunes enfants dans certaines communes renforce encore cette disparité territoriale.

Une offre d'accompagnement étoffée mais peu lisible pour les familles

Si de nombreux dispositifs existent, leur lisibilité reste faible. Les missions de la PMI et des RPE, notamment, sont peu connues, tant des familles que des professionnels en contact avec elles (agents d'accueil des communes, personnel des EAJE et des accueils de loisirs...). La communication est morcelée, hétérogène, et ne permet pas une appropriation facile des ressources disponibles.

La fréquentation des Relais Petite Enfance est un autre indicateur de cette difficulté : en 2025, seulement 66 parents du territoire Garrigues sont en contact avec les RPE, ce qui reste faible au regard de la population totale.

Le besoin d'un outil de communication partagé, structurant et compréhensible est clairement identifié.



Une mobilisation des parents encourageante

Le territoire a vu l'émergence d'initiatives avec et pour les parents : création de nouvelles associations de parents d'élèves (APE), rencontres inter-APE autour du carnaval, soirées thématiques pour les parents et assistants maternels, comité de parents au centre social, interventions autour de la parentalité numérique avec la MPF, rencontres/café de parents à l'EAJE de Bezouze, au collège de Marguerittes et à la PMI.

Cette dynamique montre une volonté d'impliquer les familles, un besoin réel des parents et une réelle utilité des lieux ressources existants, confirmée par la progression du nombre de participants aux dispositifs (ludothèque, LAEP, CLAS).

Les parents se confient et cherchent du soutien, notamment auprès des médecins généralistes et des pharmaciens, acteurs de proximité, peu en lien avec les professionnels du soutien à la parentalité. Cette tendance souligne la nécessité de mieux coordonner les relais de parentalité et d'élargir le réseau d'interlocuteurs vers les acteurs de santé de premier recours.

Des actions partenariales insuffisamment coordonnées

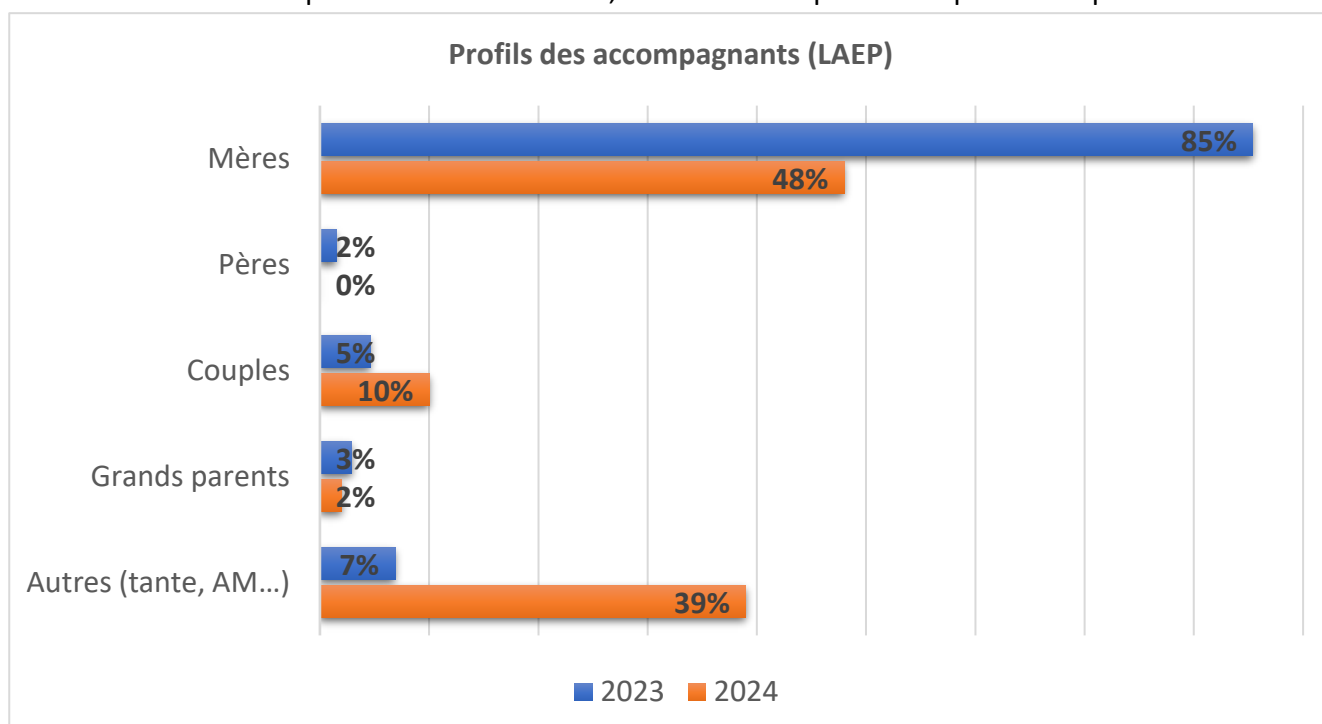
Le territoire bénéficie d'une pluralité d'acteurs engagés dans les champs du social, de la santé et de l'éducation. Néanmoins, cette richesse est affaiblie par un cloisonnement des pratiques. Les actions restent souvent ponctuelles, portées par des structures isolées, sans animation de réseau régulière. Les actions de prévention de la CPTS ReGards (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), par exemple, sont peu connues des autres acteurs du soutien à la parentalité.

La faible implication de l'Éducation nationale dans les démarches de parentalité, ainsi que l'absence d'un espace de coordination territoriale, empêchent le développement d'une stratégie commune.

Enfin, le découpage administratif (deux RPE et deux PMI sur le bassin de vie Garrigues) contribue à cette fragmentation et nuit à la lisibilité du pilotage.

Des publics encore trop peu touchés

Les professionnels notent que certaines familles restent en dehors des dispositifs existants. C'est le cas notamment des familles peu connectées, des parents d'adolescents, ou encore des familles inscrites dans les écoles privées, qui ne sont pas atteintes par les canaux habituels. Le soutien à la parentalité des adolescents est identifié comme un axe peu développé sur le territoire. Le profil des usagers du LAEP montre une surreprésentation des mères, même si la fréquentation par les couples est en hausse.



Les associations de parents d'élèves (APE) pourraient être des leviers intéressants pour toucher davantage de familles, mais elles souffrent d'un manque de structuration, d'un turn-over important et d'un cadre flou, notamment pour les APE non déclarées.

Synthèse et perspectives

Le territoire Garrigues dispose d'une offre d'accompagnement à la parentalité riche, professionnelle et diversifiée, principalement concentrée sur Marguerittes. Cette centralisation crée des disparités d'accès aux services sur les autres communes du bassin de vie. Bien que plusieurs initiatives prometteuses soient développées, un manque de structuration et de coordination, freinent la pérennité et l'impact des actions.

Par ailleurs, plusieurs obstacles limitent la visibilité et l'accessibilité de l'offre, notamment la communication morcelée, le découpage administratif complexe entre deux PMI et deux RPE, ainsi que des locaux insuffisamment adaptés dans certaines communes.

La prise en compte de toutes les familles (monoparentales, peu connectées, parents d'adolescents ou familles en établissements privés) constitue un enjeu supplémentaire.

De plus, dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), les communes ont désormais une obligation légale d'assurer l'information et l'accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents. Cette responsabilité implique une coordination renforcée avec les acteurs locaux, notamment les RPE et la PMI, pour garantir une offre lisible et accessible.

Face à ces constats, il apparaît essentiel de renforcer la cohérence territoriale et la mutualisation des moyens pour garantir une information claire, une offre accessible et une animation coordonnée.

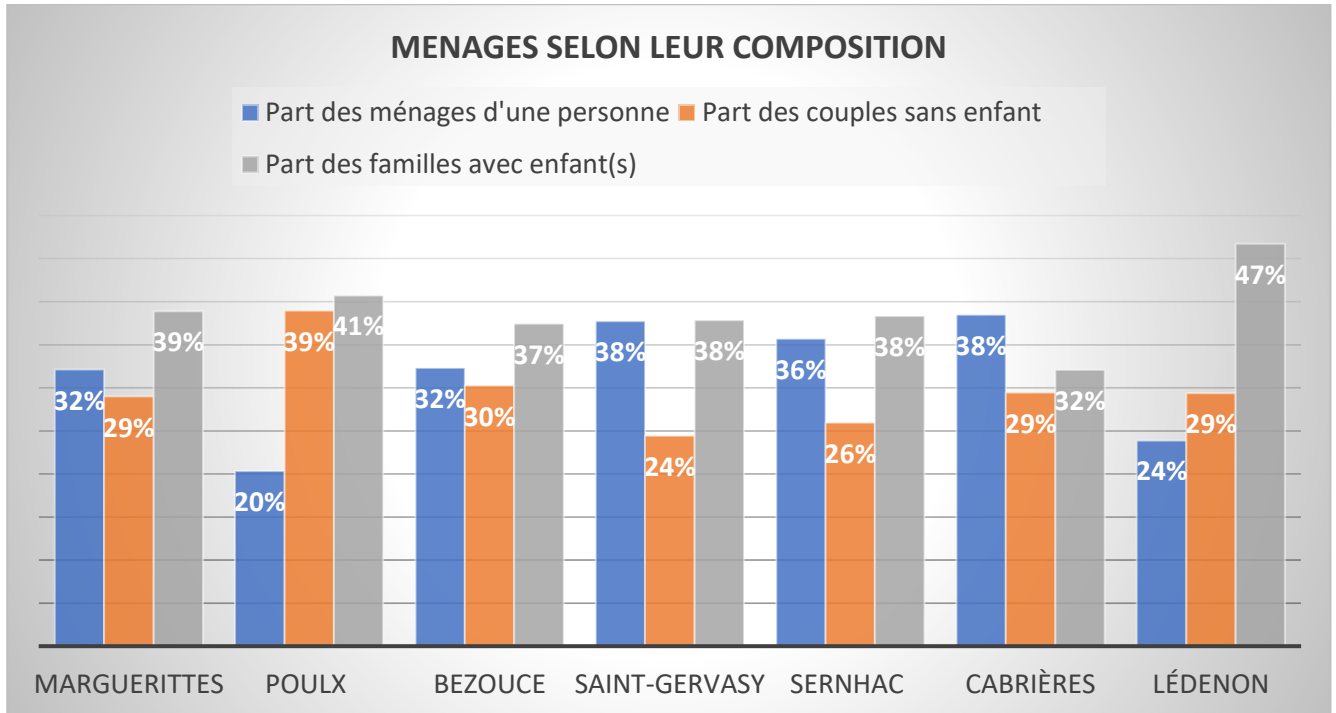
Pour cela, plusieurs pistes d'évolution prioritaires se dégagent :

- ✓ **Élargir l'offre d'accompagnement parental sur l'ensemble du territoire** afin d'assurer un accès équitable aux services, en déployant des actions dans les communes moins couvertes.
- ✓ **Développer la communication en mutualisant les outils** pour offrir une information lisible, cohérente et accessible à toutes les familles.
- ✓ **Concevoir des actions ciblées** vers les parents les moins visibles/touchés, notamment les parents d'adolescents, les familles éloignées du numérique ou inscrites dans le privé, pour réduire les inégalités d'accès au soutien parental.
- ✓ **Créer une coordination territoriale du soutien à la parentalité**, en favorisant le travail partenarial entre communes, familles et pluri-acteurs en relation avec les familles, pour pérenniser et amplifier les dispositifs de soutien à la parentalité.

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

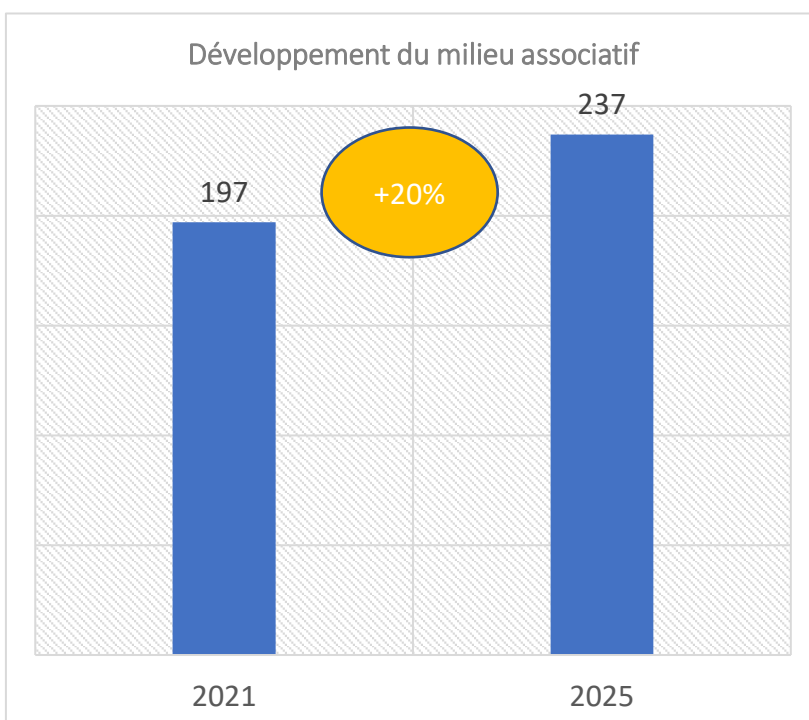
Des besoins variés

Composé de 3778 familles avec enfants, 2993 ménages d'une personne et 2944 couples sans enfant, le territoire affiche une forte diversité sociale et des besoins variés en matière d'animation sociale.



La présence de 4048 ménages composés d'un seul adulte sur le territoire, et la potentielle situation de fragilité sociale induite, soulignent le besoin de renforcer les liens sociaux et intergénérationnels.

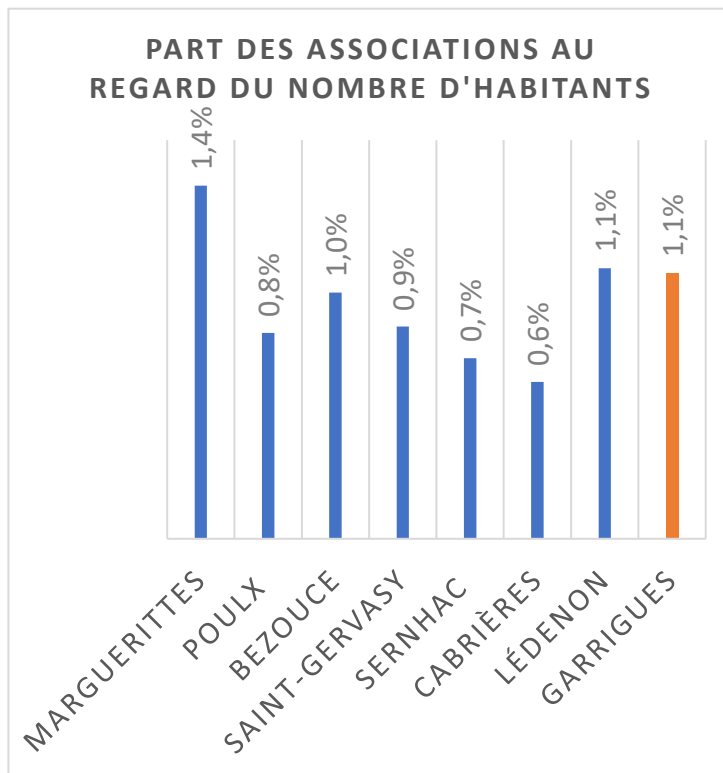
Un territoire dynamique, mais inégalement structuré



Le bassin de vie Garrigues affiche une vitalité associative croissante : 237 associations sont recensées en 2025, soit une augmentation de 20% par rapport à 2022. Ce développement, comme la création de 4 APE (associations de parents d'élèves) en 2023-2024 et un taux d'occupation des salles communales à 80% en 2025, témoignent d'une forte dynamique citoyenne et d'un besoin de participation locale.

Toutefois, cette répartition est inégale : 51% des associations sont concentrées sur la commune de Marguerittes, tandis que les communes de Cabrières et Sernhac présentent un ratio associations/habitants plus faible.

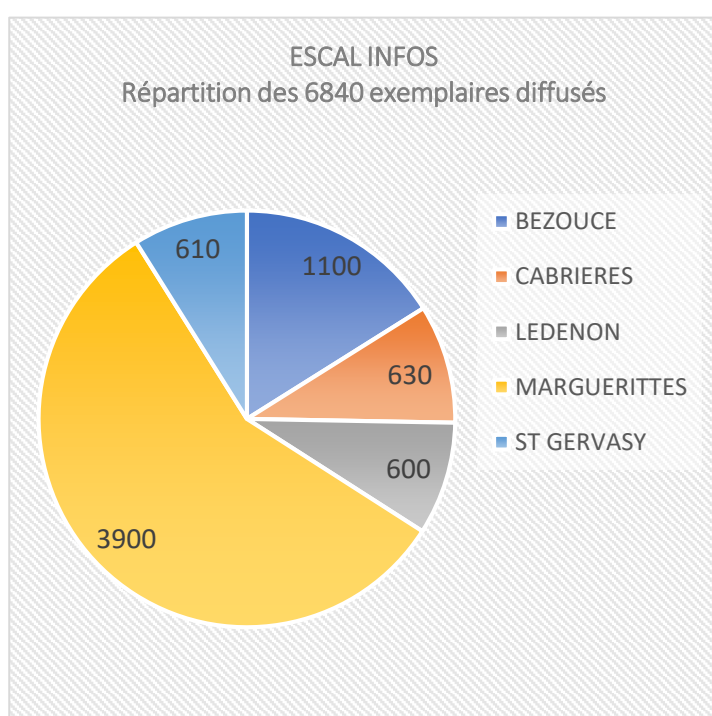
Les forums associatifs témoignent également de ces disparités. Si les petites communes enregistrent un taux de participation avoisinant les 100%, Marguerittes n'atteint que 50% de participation. En outre, aucune manifestation de ce type n'est organisée à Cabrières ou Lédenon, limitant ainsi la visibilité du tissu associatif local dans ces communes.



Des efforts notables pour impulser une dynamique intercommunale

Le bassin de vie Garrigues bénéficie de la présence d'un centre social, structure agréée par la CAF, reconnue comme lieu de proximité à vocation d'animation, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. Ce lieu d'animation de la vie sociale permet aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Dans ce cadre, le centre social est un lieu-ressource qui propose des services et activités à finalités sociales et éducatives.

Aussi, en appui sur le centre social de Marguerittes, l'animation de la vie sociale a fait l'objet d'un véritable effort de structuration intercommunale durant la période 2022–2025.



Dès 2022, l'extension de la diffusion de l'ESCAL Infos, journal du centre social, en est un bon exemple : initialement limité à Marguerittes, il est désormais diffusé dans les communes de Bezouze, Cabrières, Lédenon et Saint-Gervasy, avec une augmentation de 75% du nombre d'exemplaires.

Cependant, en dépit de l'usage d'ESCAL Infos comme outil de mise en réseau et de la mise en place d'un comité de rédaction intercommunal pour favoriser la participation des différents territoires, la mobilisation associative est restée partielle, les associations marguerittoises restant largement majoritaires dans l'utilisation de ce support.

En 2022-2023, la réflexion sur un forum intercommunal a permis d'expérimenter la mise en place de comités d'animation territoriaux, animés par un chargé de développement.

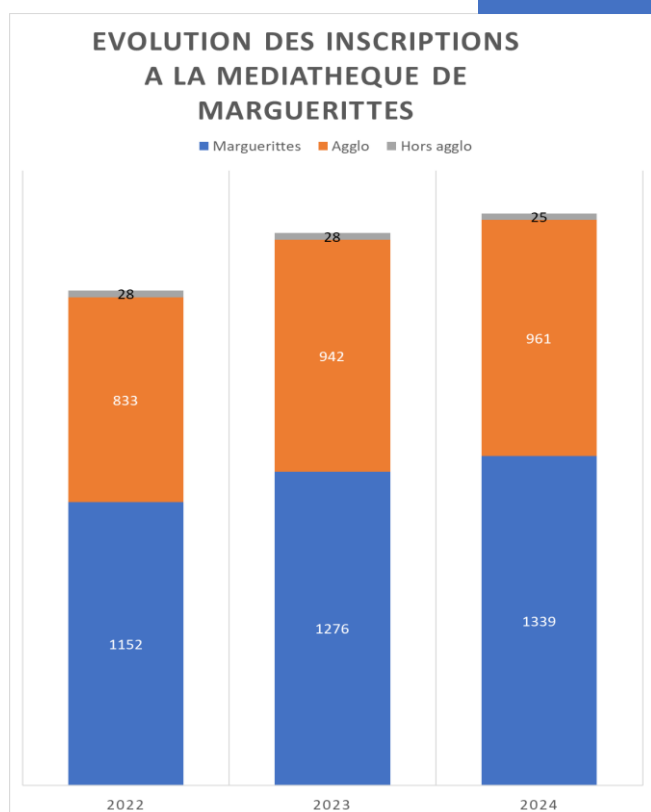
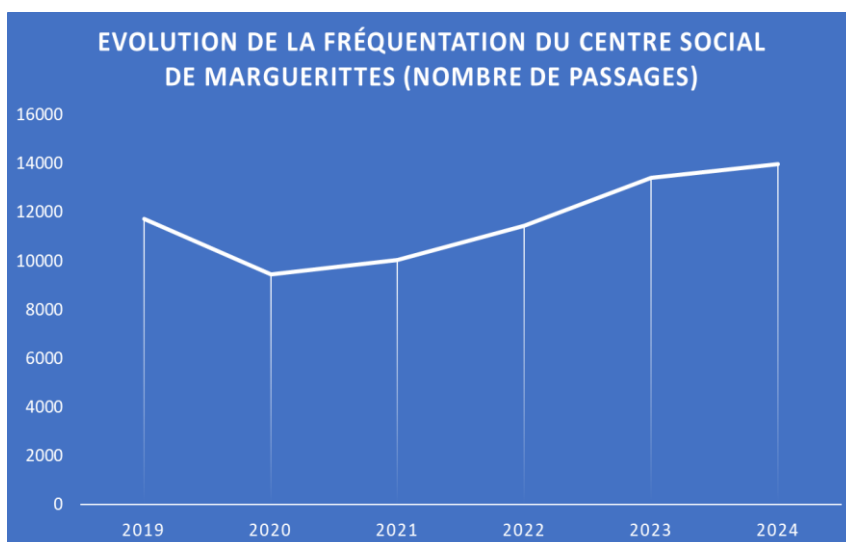
En 2025, le centre social a obtenu un label Guide Asso (niveau 3), renforçant la lisibilité de l'offre associative.

Par ailleurs, le centre social a développé, au-delà de Marguerittes, des animations en direction des familles (2 fois/an) et des séniors (navette, semaine bleue).

Néanmoins, l'animation du territoire et la mobilisation associative restent incomplètes en raison d'un manque de coordination, d'une disponibilité limitée des bénévoles, et de l'absence d'un questionnaire structuré pour recueillir les attentes des associations et des habitants.

Des lieux de vie en croissance et un réseau associatif à développer

La fréquentation du centre social de Marguerittes connaît une progression continue (+20% entre 2019 et 2024), tout comme les inscriptions à la médiathèque (+15% entre 2022 et 2024), témoignant d'un intérêt croissant pour les lieux de vie sociale. Le bénévolat et le salariat au sein du centre social se maintiennent, assurant une certaine stabilité.



Cependant, plusieurs limites subsistent dans l'animation du réseau associatif : la disparité du nombre d'associations entre les communes, la fermeture de certaines structures et un engagement bénévole parfois fragile.

Par ailleurs, bien que de nombreux événements soient organisés sur le territoire, ceux-ci sont encore très largement portés par les communes ou les CCAS, sans nécessairement faire levier sur les dynamiques associatives ou intercommunales.

Enfin, le manque d'actions intergénérationnelles et la rareté des activités proposées avant 5 ans marquent également des zones d'ombre dans l'offre locale.

Synthèse et perspectives

Le territoire Garrigues bénéficie d'un tissu associatif croissant, d'un centre social et d'un outil de communication élargi. Les démarches engagées dans le cadre de la CTG 2022-2025 ont permis d'amorcer une structuration intercommunale, avec des avancées en matière de diffusion de l'information et d'animation locale, malgré des disparités importantes entre les communes.

Cependant, les déséquilibres territoriaux, notamment entre Marguerittes et les autres communes, et les freins organisationnels (coordination, lieux dédiés, mobilisation associative) limitent encore la portée et l'impact de cette animation de la vie sociale.

Pour renforcer la dynamique engagée, plusieurs axes de travail peuvent être envisagés :

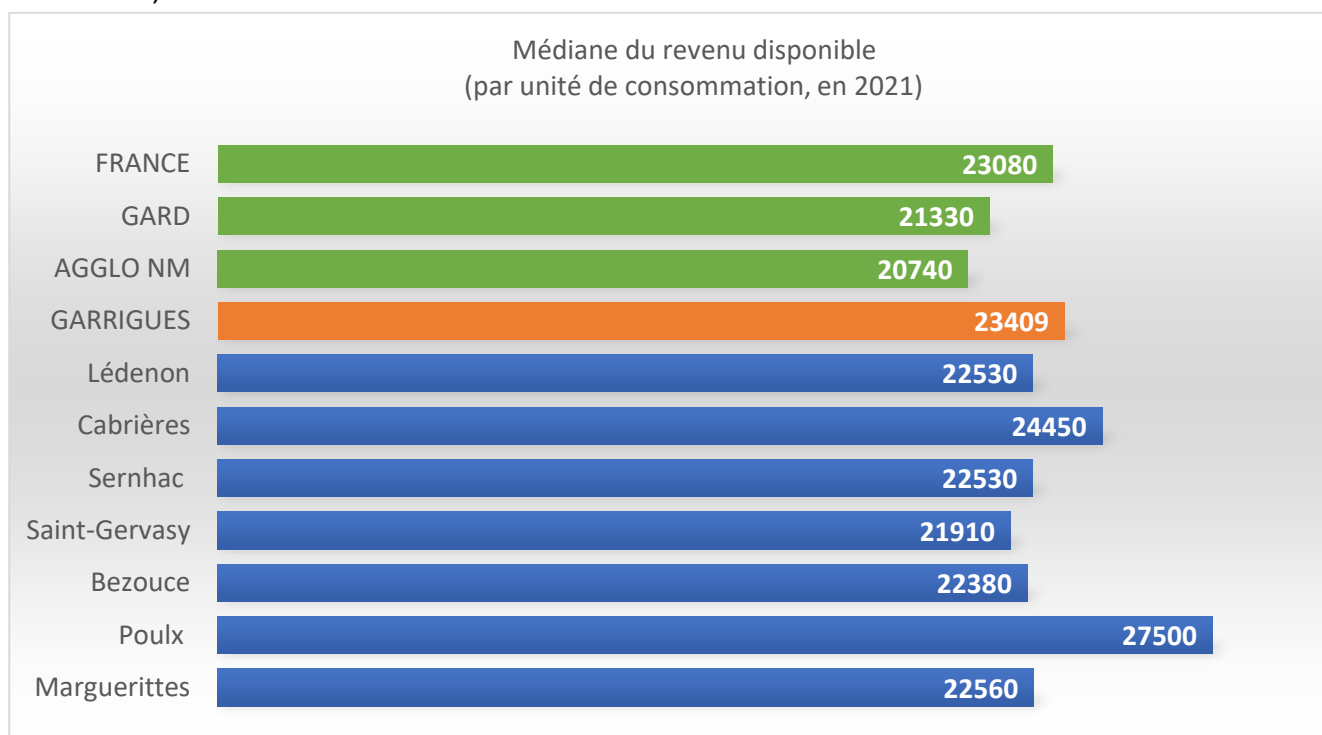
- ✓ **Déployer une stratégie d'animation intercommunale** plus lisible et partagée, incluant une réflexion sur la mise en place d'un forum intercommunal.
- ✓ **Consolider des outils de communication** partagés pour en accroître l'impact.
- ✓ **Créer des actions spécifiques pour les 0–5 ans**, en lien avec les actions parentalité.
- ✓ **Instaurer des outils de concertation réguliers** avec les associations et **favoriser la participation des habitants à la vie locale**.
- ✓ **Valoriser les actions intergénérationnelles et les événements fédérateurs**, pour encourager le développement du lien social.

ACCES AUX DROITS

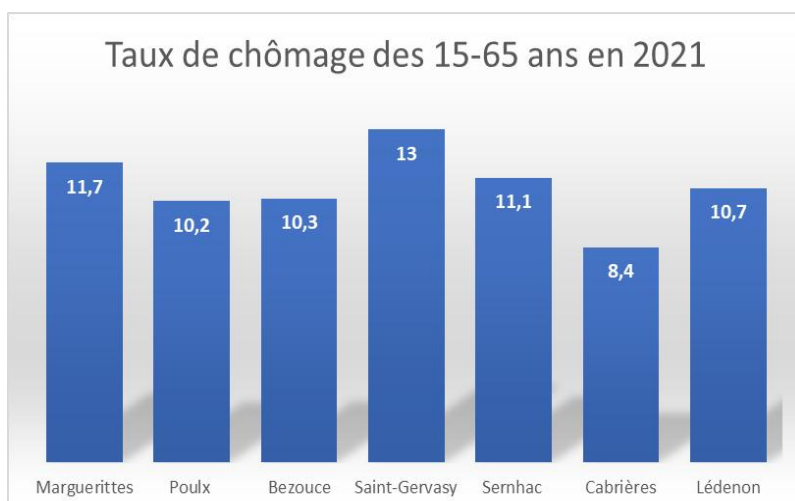
Un territoire globalement favorisé mais marqué par des disparités locales

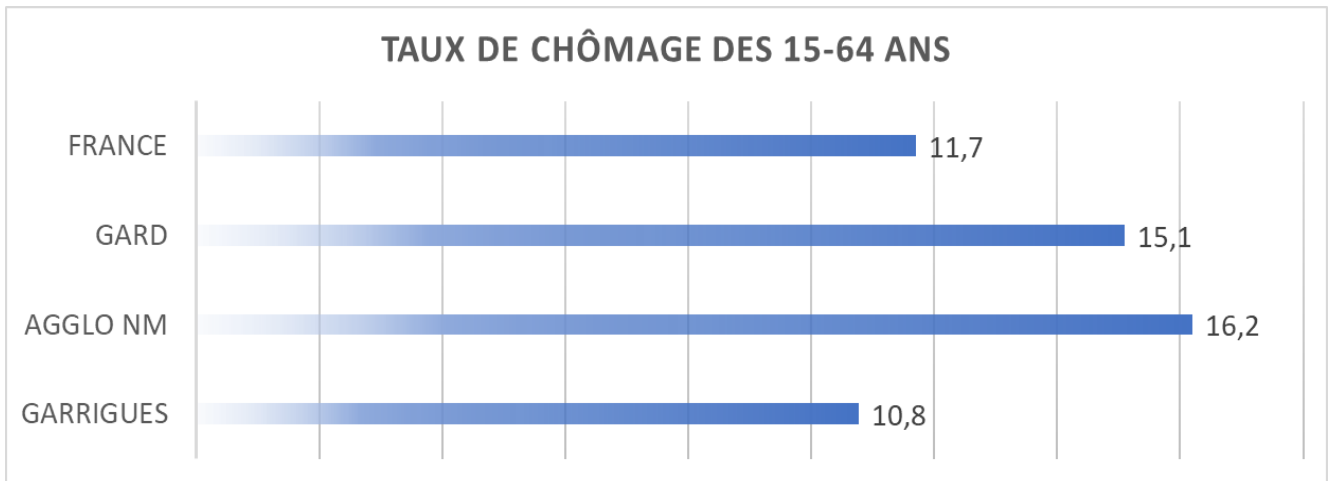
Le bassin de vie Garrigues présente un profil socio-économique globalement plus favorable que la moyenne nationale, départementale ou intercommunale. Le taux de pauvreté est inférieur dans les communes de Marguerittes, Poulx et Bezouze, et la part des ménages fiscaux imposés est proche de celle observée au niveau national, départemental et intercommunal pour les communes de Marguerittes et Bezouze, plus élevée pour la commune de Poulx (donnée non disponible pour les autres communes de Garrigues).

Les disparités de revenu, avec des communes comme Poulx ou Cabrières qui tirent vers le haut la médiane du territoire Garrigues, contrastent avec des situations plus modestes dans les autres communes, aux médianes inférieures à celle de la France.

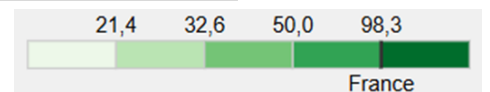
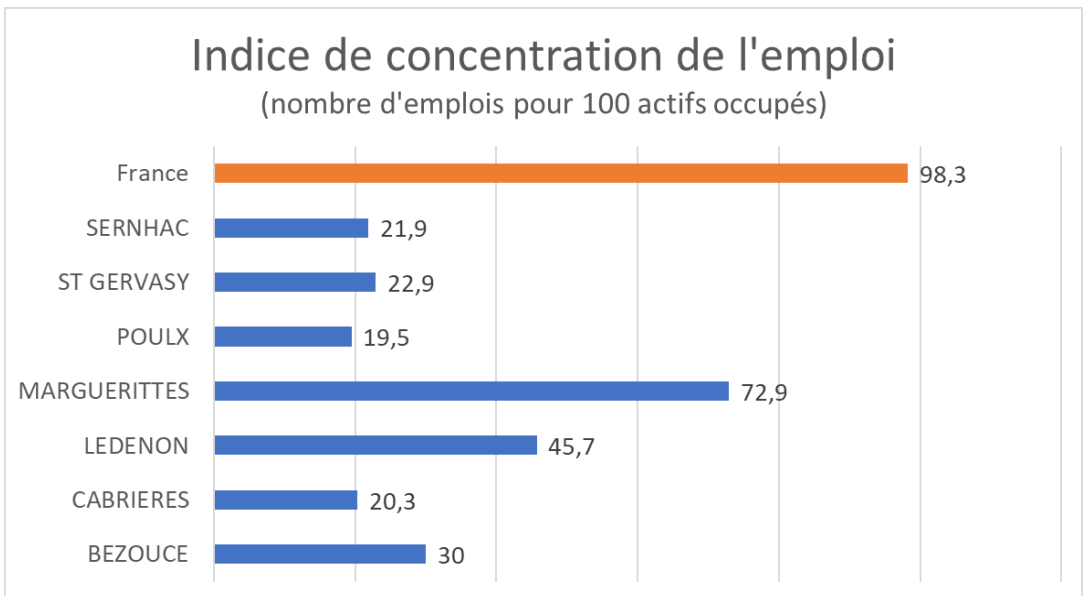


De même, si le taux de chômage global du bassin de vie Garrigues reste bas, comparativement aux taux à l'échelle nationale, départementale ou intercommunale, celui de Saint Gervasy atteint 13%, soit 1.3 point au-dessus de la moyenne nationale.

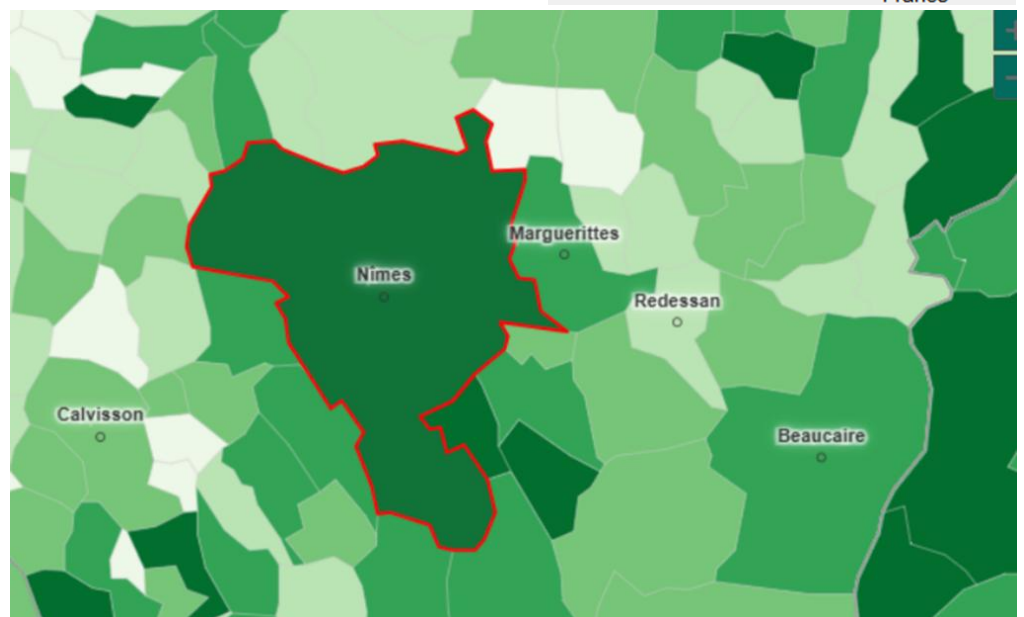




Par ailleurs, la concentration de l'emploi sur Nîmes, Marguerittes et Lédénon renforce la nécessité de solutions de mobilité pour les habitants des autres communes.

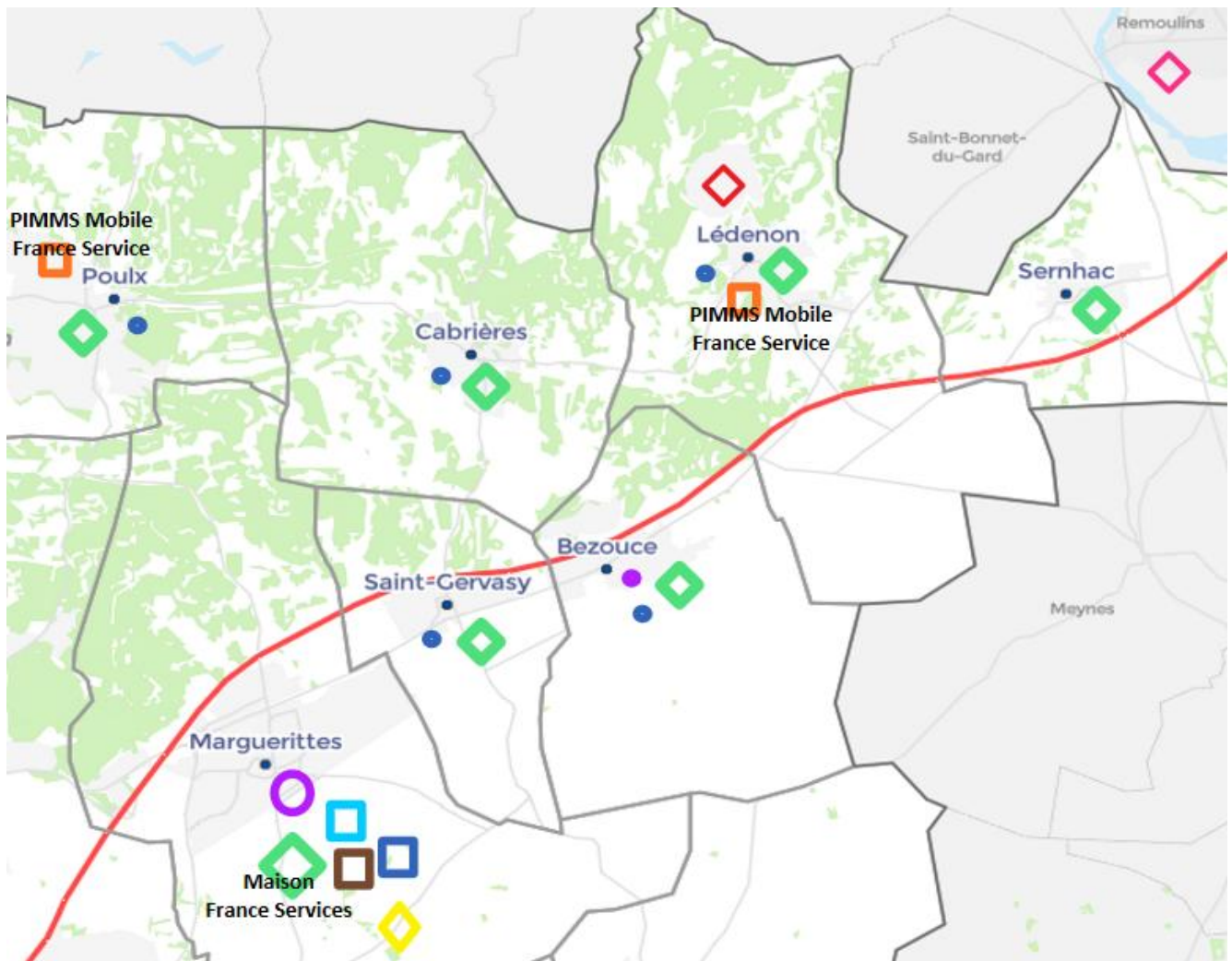


Ces indicateurs globalement positifs masquent des disparités locales, avec des zones plus vulnérables et une accessibilité aux services qui reste inégale.














Une offre de services diversifiée mais inégalement déployée

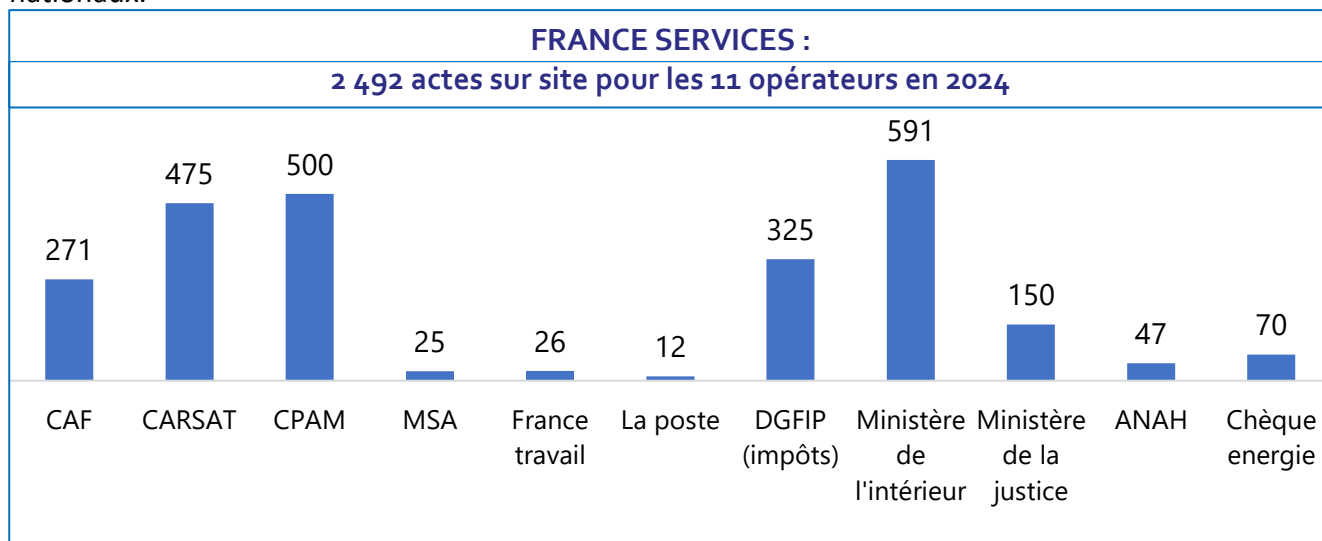
Ces dernières années, le territoire a considérablement renforcé son offre d'accès aux droits.



Légende :

-  CCAS - seul celui de Marguerittes dispose d'une équipe de professionnels dédiés et d'une Maison France Services
-  Centre social ESCAL: point conseil budget, ressources emploi et relais CAF
-  Permanence du centre social "Escale des habitants"
-  Permanences Mission locale
-  Centre Médico-Social /  Permanences AS du CMS
-  Permanences du PIMMS Mobile, labellisé France Services
-  Distribution alimentaire (Ordre de Malte)
-  Restos du cœur
-  Permanences CIDFF
-  Service de prévention Samuel Vincent

Le dispositif France Services de Marguerittes constitue un point d'entrée majeur, avec 5937 personnes qui se sont adressées à ce service en 2024 et 2492 actes qui ont été réalisés pour 11 opérateurs nationaux.



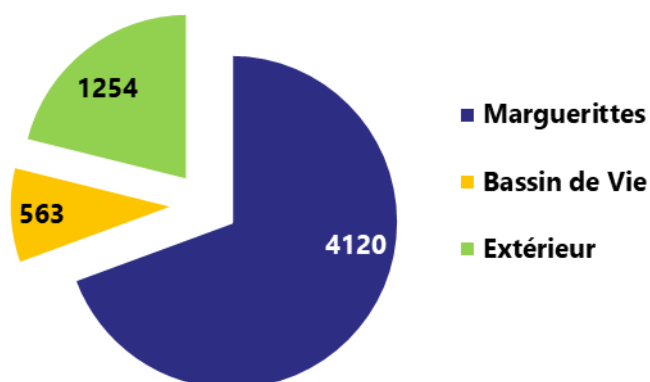
De plus, deux conseillers numériques, l'un au CCAS et le second au centre social de Marguerittes, assurent un accompagnement individuel et collectif, contribuant à réduire la fracture numérique.

Le PIMMS Mobile, présent à Lédenon et Poulx, deux demi-journées par mois, porte également l'offre France Services. Bien que les volumes d'accueil restent modestes (25 usagers à Lédenon et 15 à Poulx, en 2023), il joue un rôle important auprès des publics seniors, souvent moins mobiles.

De plus, les assistantes sociales du département assurent des permanences au sein des communes, tout comme le centre social de Marguerittes, via l'« Escalade des habitants », sur Bezouze.

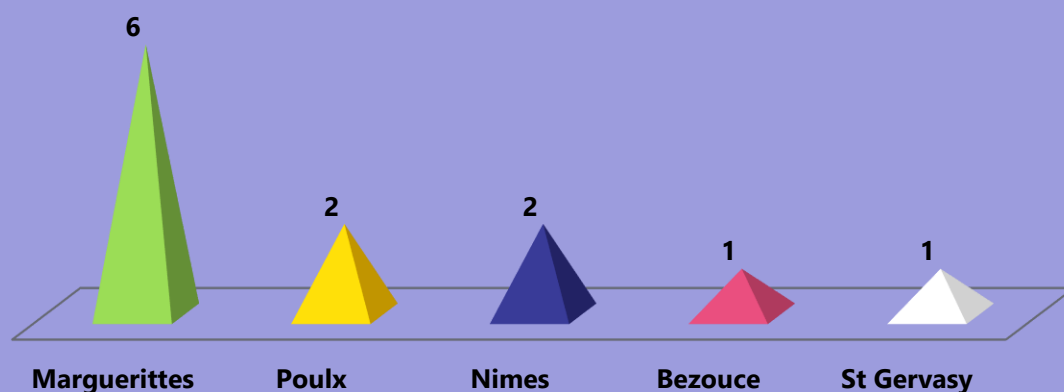
Enfin, des services spécialisés complètent ce maillage : accompagnement juridique du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Point Conseil Budget du centre social, offre de services du CCAS de Marguerittes (épicerie solidaire, suivi et accompagnement des bénéficiaires RSA, actions d'insertion et d'accompagnement, atelier chantier d'insertion, aides aux vacances pour les enfants...).

Répartition géographique des usagers du dispositif FRANCE SERVICES sur Marguerittes

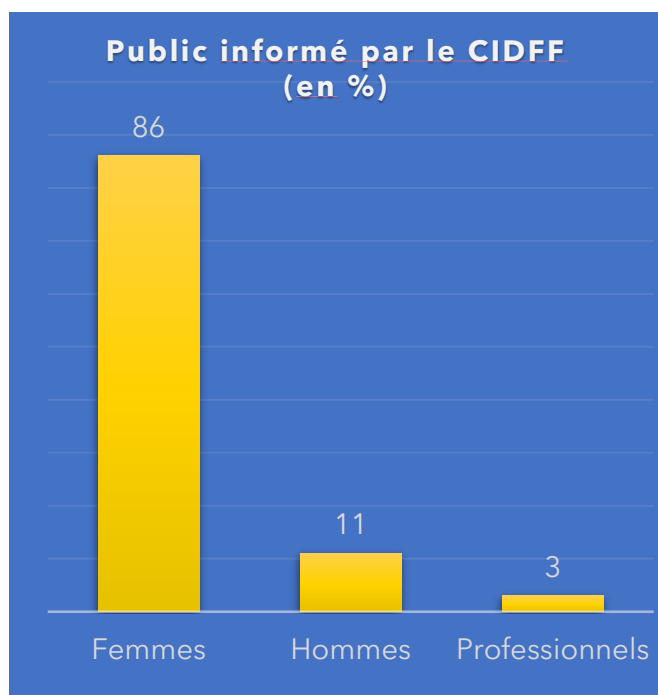


Cependant, cette offre est essentiellement concentrée sur Marguerittes, ce qui limite son accessibilité pour les habitants des autres communes, en particulier les plus éloignées ou les moins mobiles.

Répartition géographique des bénéficiaires de l'AIA « Coup de pouce » (Action d'Insertion et d'Accompagnement) au CCAS de Marguerittes



Des publics spécifiques encore peu atteints



Les données montrent que les bénéficiaires sont majoritairement des personnes isolées sans enfant, des femmes en emploi (pour l'accompagnement juridique), de jeunes hommes sans permis et peu diplômés (pour les actions d'insertion), ainsi que des seniors (PIMMS Mobile).

En revanche, certaines catégories apparaissent moins bien identifiées ou accompagnées : les familles avec enfants, les habitants des petites communes et les personnes en situation de handicap, malgré les efforts engagés (permanence de l'Association pour Personnes en Situation de Handicap, formation des agents, commission accessibilité, forum logement et autonomie).

Des freins persistants

Plusieurs obstacles limitent encore l'accès aux droits :

- L'absence de coordination formalisée entre les CCAS et le manque d'un réseau d'acteurs structuré.
- Une offre de services et d'aides qui reste difficile à lire pour les habitants et parfois même pour les professionnels qui rencontrent des difficultés d'orientation vers le bon interlocuteur.
- Une fracture numérique persistante, malgré les dispositifs d'accompagnement.
- Une faible visibilité du dispositif France Services, notamment dans les communes sur lesquelles il n'est pas présent.

Synthèse et perspectives

Le bassin de vie Garrigues dispose d'une offre solide, portée par un point d'appui central qu'est le dispositif France Services, présent sur Marguerittes, Lédenon et Poulx, ainsi que par des services complémentaires, essentiellement installés sur Marguerittes.

Cependant, cette offre souffre encore d'un manque de visibilité, notamment dans les communes dans lesquelles il n'y a pas de service implanté. De nombreux élus et agents ne disposent pas d'une connaissance complète des dispositifs et des interlocuteurs existants, ce qui freine leur capacité à orienter efficacement les administrés. Par ailleurs, certains publics restent peu touchés par les dispositifs actuels, ce qui appelle à des stratégies plus ciblées.

Dans la perspective de la CTG 2026–2030, plusieurs pistes d'évolution prioritaires se dégagent :

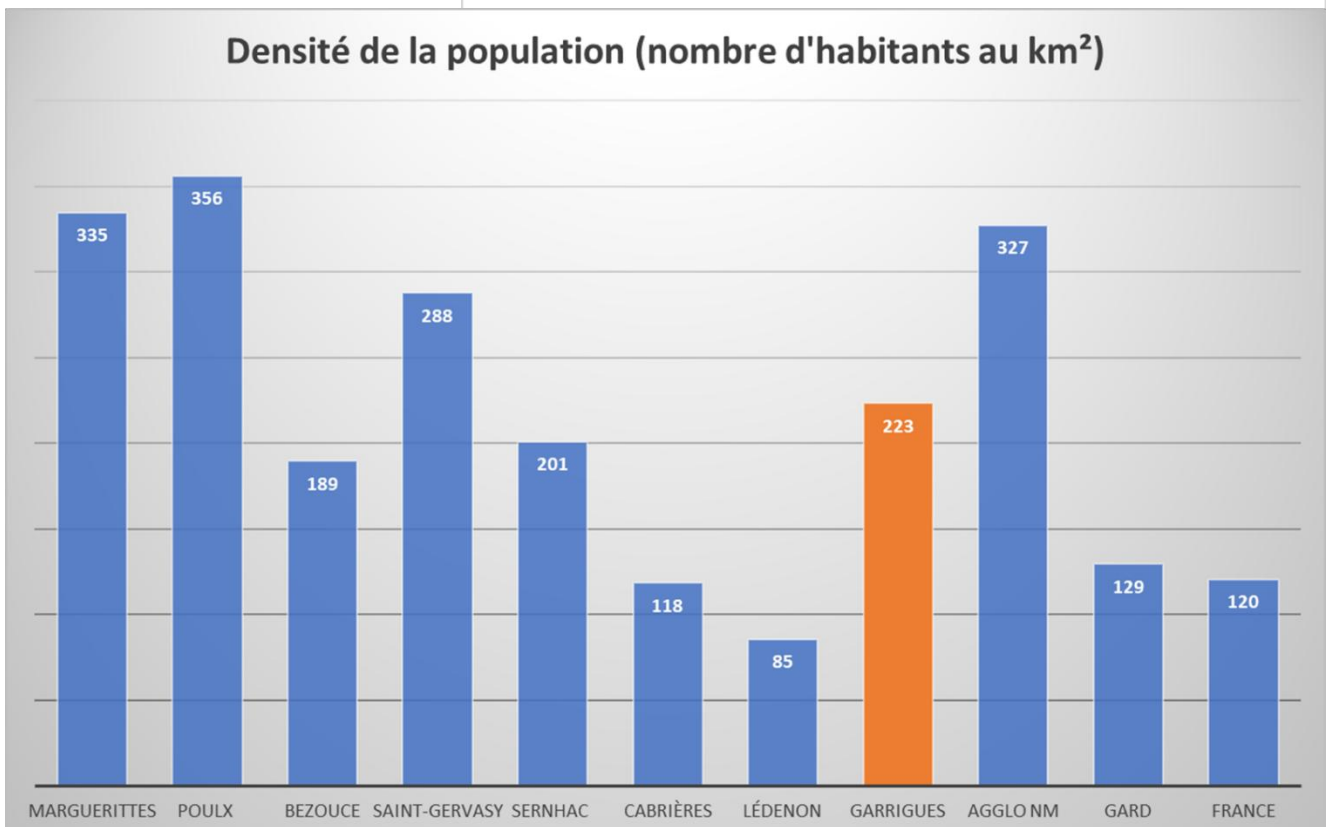
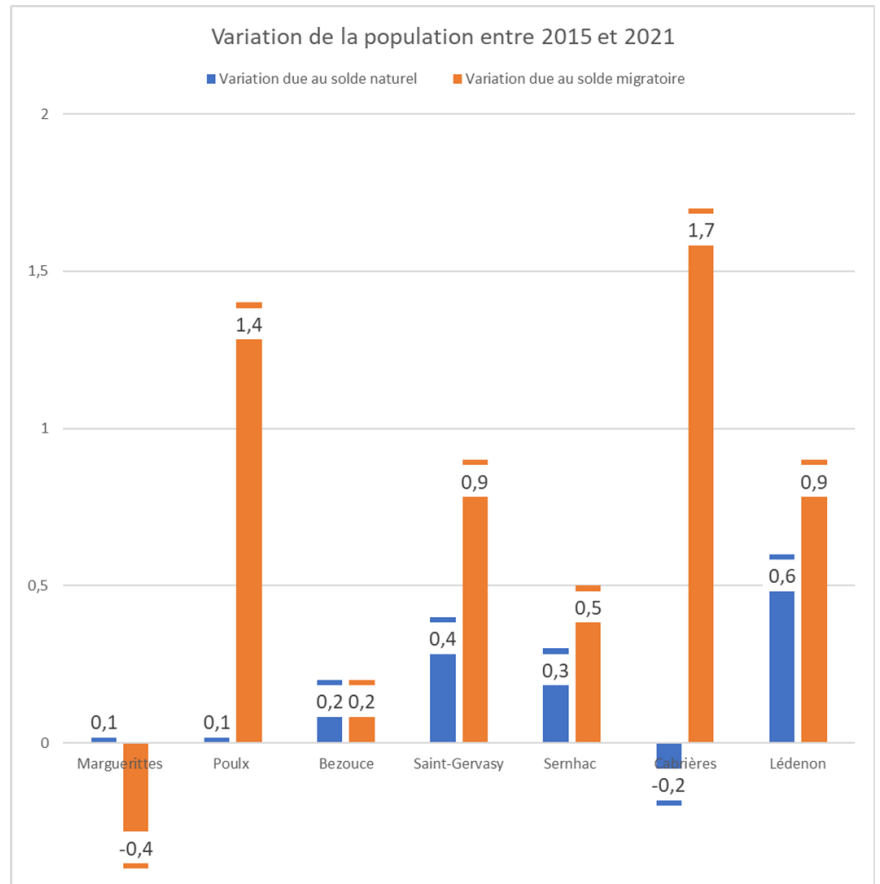
- ✓ **Créer un annuaire des acteurs sociaux** du bassin de vie, destiné aux élus et aux agents des communes, afin de leur fournir un outil clair, actualisé et facilement mobilisable pour orienter les administrés vers le bon service, favoriser la mise en réseau des acteurs et la coordination intercommunale.
- ✓ **Renforcer la promotion du dispositif France Services** auprès des habitants et des acteurs locaux (campagnes de communication coordonnées, présentation aux CCAS et aux travailleurs sociaux, affichage en mairies, relais actif sur les supports numériques et associatifs).
- ✓ **Multiplier les relais de proximité** (permanences itinérantes et mobilité du dispositif France Services, référents communaux).
- ✓ **Former les élus et agents** aux dispositifs existants pour renforcer leur rôle de premier accueil et d'orientation.

LOGEMENT

Une croissance démographique modérée, avec des dynamiques différenciées selon les communes

Le territoire Garrigues comptait 22221 habitants en 2021, soit une augmentation de 6% par rapport à 2010, dépassant ainsi la croissance nationale (+4%). Cette progression traduit une attractivité certaine, notamment dans certaines communes comme Cabrières (+1,7% de solde migratoire).

Toutefois, Marguerittes connaît un léger recul démographique (-0,4%), ce qui appelle à une analyse fine des facteurs locaux impactant cette tendance.

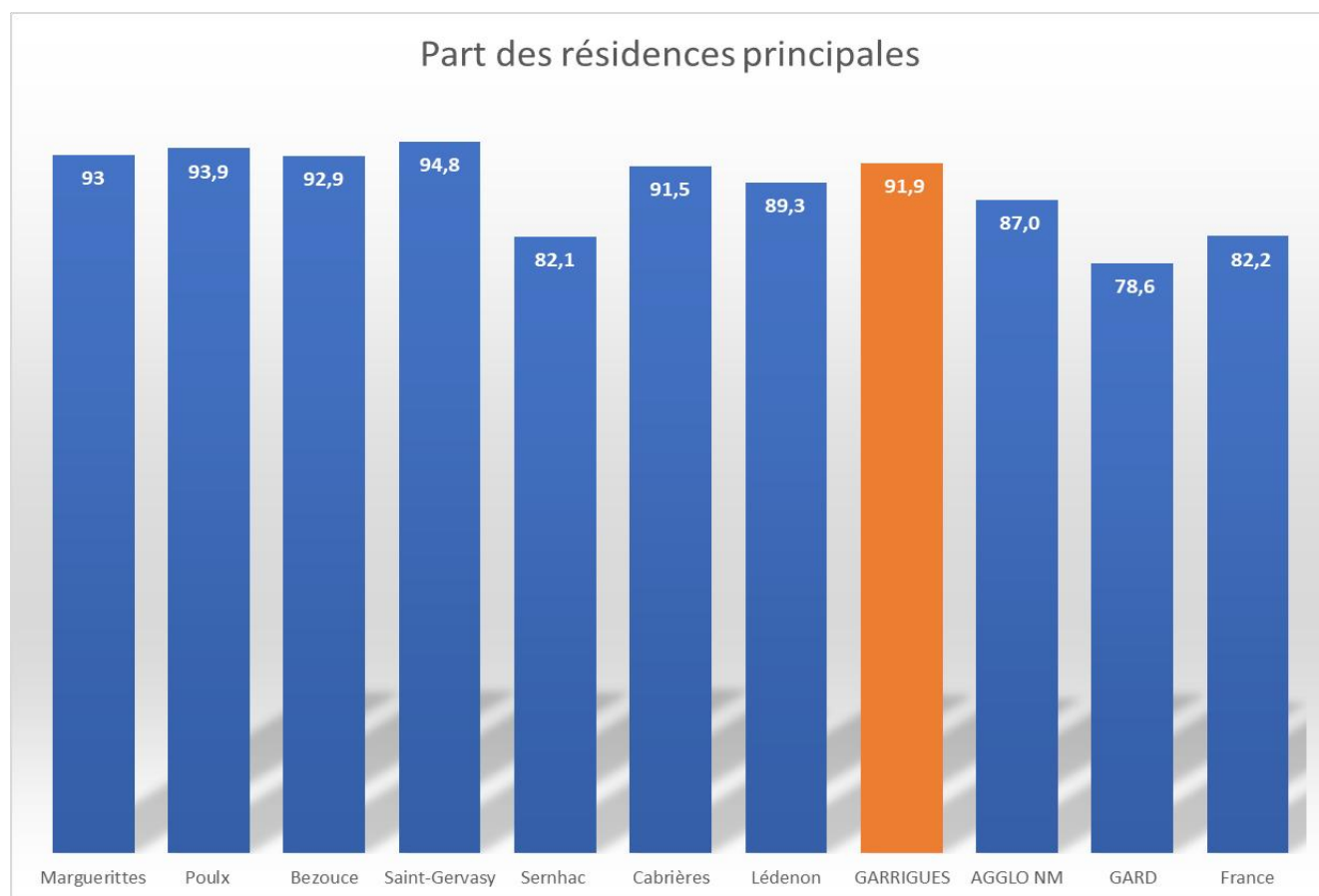


La densité de population reste très variable, avec une forte concentration à Marguerittes (335 hab/km²) et Poulx (356 hab/km²), contrastant avec des communes moins denses comme Lédénon (85 hab/km²) et Cabrières (118 hab/km²), sous la moyenne nationale (120 hab/km²).

Cette disparité doit être prise en compte pour adapter les politiques foncières et les programmes de construction ou réhabilitation.

Un parc de logements marqué par une forte proportion de résidences principales

Avec 10337 logements recensés en 2021, dont 4028 à Marguerittes, le territoire Garrigues présente une part importante de résidences principales (91,9%).

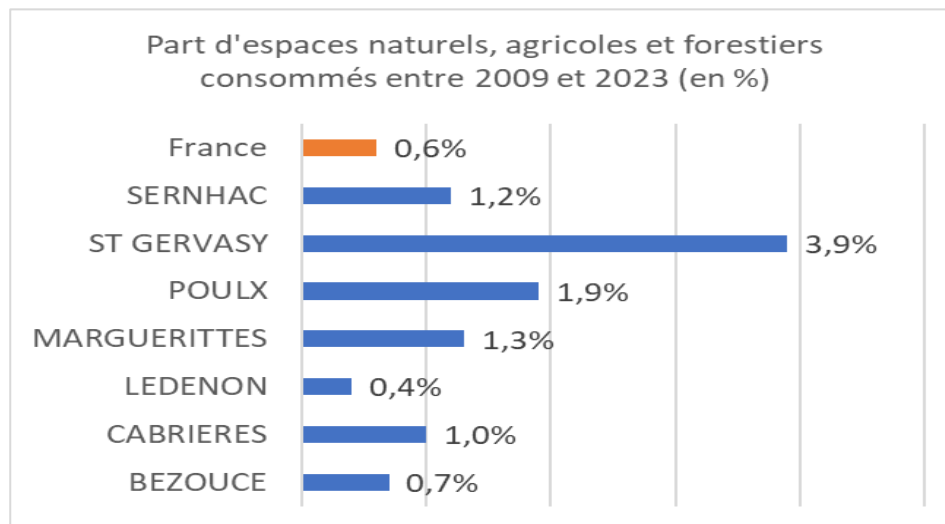
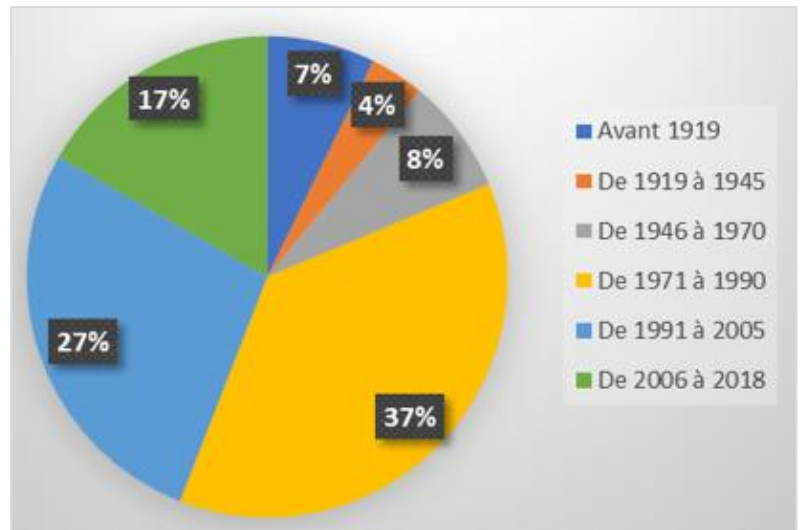


Cette tendance souligne une stabilité résidentielle importante, bien supérieure aux moyennes nationale (82,2%) et départementale (78,6%), avec une très faible proportion de résidences secondaires (2,9%), hormis à Sernhac (10,3%). Les 531 logements vacants sur le territoire représentent 5,1% du parc, une proportion inférieure aux moyennes comparatives (8,5%), bien que variable selon les communes.

Ce profil traduit un territoire où le logement est majoritairement utilisé à titre permanent, renforçant l'importance des politiques locales en faveur de la pérennité des habitants.

Un parc ancien mais un développement continu, avec des enjeux d'adaptation aux besoins actuels

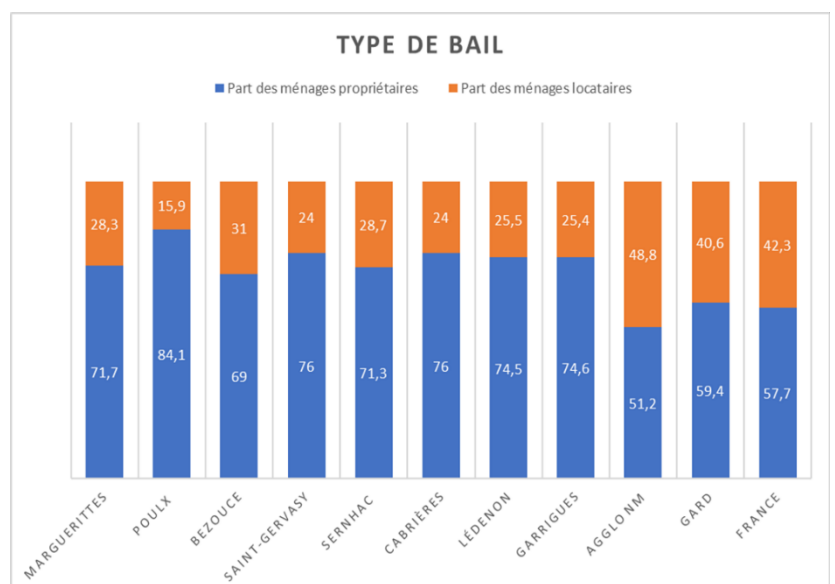
Les logements du territoire datent majoritairement des périodes 1971-1990 (37%), suivis par ceux édifiés entre 1991 et 2005 (27%). Cette composition révèle un parc vieillissant nécessitant potentiellement des travaux de rénovation ou d'adaptation. La part des constructions récentes (2006-2018) reste limitée (17%), interrogeant sur la capacité à renouveler l'offre de logements modernes, notamment pour répondre aux normes actuelles et aux besoins spécifiques des habitants (personnes âgées, jeunes, handicapés).



Par ailleurs, la consommation importante d'espaces naturels, agricoles et forestiers, entre 2009 et 2023, notamment à Saint-Gervasy (3,9%), indique un risque d'étalement urbain à maîtriser pour préserver l'environnement et limiter l'artificialisation des sols.

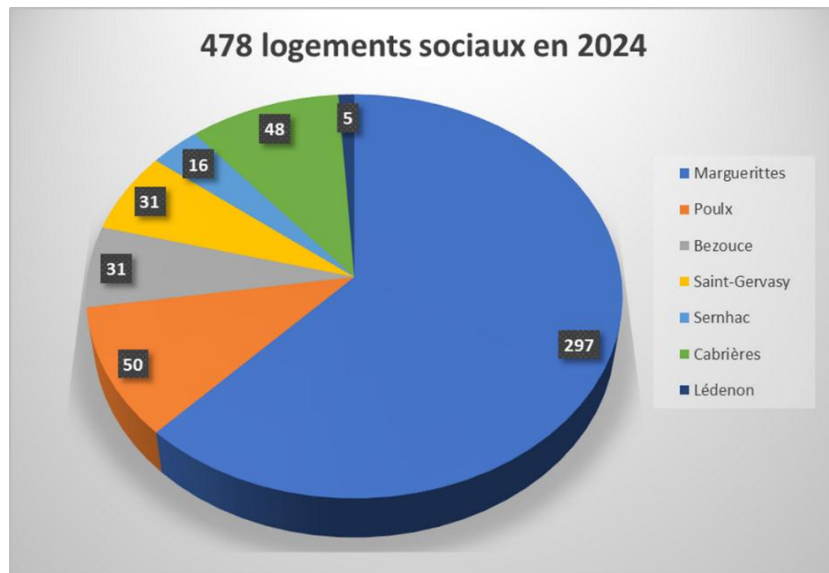
Une forte proportion de propriétaires installés de longue date, et une faible mobilité locative

Avec 74,6% de propriétaires, bien au-dessus des moyennes nationales et départementales, le territoire est marqué par une stabilité résidentielle importante, renforcée par une ancienneté moyenne d'emménagement des propriétaires de 19 ans, contre 5 ans pour les locataires. Cette faible mobilité des propriétaires peut limiter la fluidité du marché immobilier local et freiner le renouvellement des logements.



Ce constat souligne aussi une possible difficulté d'accès au logement locatif, notamment social, et questionne l'adaptation du parc privé aux évolutions des besoins (accessibilité des jeunes et des publics les plus précaires).

Des besoins en logement social croissants, avec une demande très supérieure à l'offre



Le parc social a fortement augmenté, passant de 143 logements HLM en 2010 à 478 en 2024, témoignant d'un effort réel de construction et d'attribution. Cependant, la demande explose : environ 600 demandes en 2024, dont 445 recensées uniquement à Marguerittes, démontrant un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande.

Les demandes concernent principalement des logements de

taille moyenne (T4, T3, T2), en majorité pour des familles monoparentales, révélant des besoins spécifiques en termes de surface et d'adaptation. Le faible nombre d'attributions (66 familles logées en 2024 sur Marguerittes) montre la pression forte sur le parc social et souligne la nécessité d'accélérer les constructions, mais aussi d'optimiser la gestion du parc existant.

Des initiatives multiples mais un pilotage local à renforcer

Le bilan de la précédente CTG donne à voir la création de Services d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logement social (SIAD) sur Bezouce et Marguerittes, l'organisation de forums et d'ateliers, des permanences, ainsi que des actions de sensibilisation à la gestion des énergies et déchets. Des dispositifs spécifiques ont été développés pour lutter contre le logement indécemment, notamment via des groupes de suivi (sur Marguerittes), la plateforme « Signal Logement » et un début de réflexion sur le permis de louer.

Par ailleurs, le développement de l'habitat inclusif par la mutualisation d'animation des maisons en partage et le soutien au co-logement intergénérationnel, montrent une volonté d'adaptation aux besoins des publics fragiles.

Cependant, des freins significatifs subsistent : manque de coordination entre structures, communication insuffisante et peu mutualisée sur les aides, difficultés d'adaptation du parc à certains publics (mises à l'abri d'urgence, jeunes, personnes âgées, handicapées), ainsi qu'un pilotage local peu structuré, manquant d'animation territoriale sur les enjeux du logement.

Enfin, l'évaluation des acteurs souligne la complexité du repérage des situations d'insalubrité.

Le vieillissement et le maintien à domicile, un enjeu structurant pour le territoire

La résidence autonomie « Le Colombier » à Marguerittes illustre l'importance des dispositifs d'habitat adaptés aux personnes âgées, avec un taux d'occupation de 99% et un turn-over modéré. Les nombreuses animations proposées au sein de la résidence (397 en 2024) jouent un rôle essentiel dans le maintien du lien social.

La forte demande et la présence d'une liste d'attente témoignent d'un besoin croissant de logements adaptés aux personnes âgées et la nécessité d'élargir l'offre d'habitat inclusif et adapté, en lien avec l'évolution démographique.

Synthèse et perspectives

Le territoire Garrigues est attractif et présente un parc de logements dense, majoritairement en résidence principale, avec une population stable, mais des disparités fortes entre communes.

Le développement du logement social progresse, mais peine à répondre pleinement à la demande croissante, notamment pour les familles monoparentales, de plus en plus nombreuses.





















La diversité des initiatives engagées durant la CTG 2022-2025 est positive, mais elle reste freinée par un manque de coordination, un pilotage local insuffisant et des lacunes dans la communication.

Aussi, la prochaine CTG devra s'attacher à :





- ✓ **Référencer précisément les acteurs et dispositifs du logement** pour clarifier les compétences, optimiser les ressources et faciliter l'orientation des ménages.
- ✓ **Organiser un forum logement à l'échelle du bassin de vie**, réunissant les communes afin de partager un diagnostic commun, croiser les regards et coconstruire des réponses adaptées.
- ✓ **Évaluer les besoins en coordination** et expérimenter des modes de travail transversaux pour renforcer l'efficacité des actions.
- ✓ **Poursuivre les efforts d'adaptation du parc** aux besoins spécifiques (personnes âgées, jeunes, personnes en situation de précarité) et développer des solutions d'urgence locales, tout en veillant à un développement maîtrisé de l'urbanisation, pour limiter la consommation d'espaces naturels et favoriser la densification raisonnée.

BILAN RECAPITULATIF DES ACTIONS PROGRAMMEES SUR LA CTG 2022-2026









Degré de réalisation des actions :  réalisée  partiellement réalisée  non réalisée

Thématique PETITE ENFANCE	
Création d'un maillage entre EAJE, RPE, LAEP, MAM et Micro-crèche	
Gestion partagée des demandes d'accueil	
Rencontres par thématique Petite Enfance, pour tous les acteurs	
Valorisation des actions menées par les acteurs de la Petite Enfance	
Développement de la communication en direction des familles	
Création d'une maison des familles	
Fluidité entre les RPE et les communes dans la communication en direction des familles en recherche d'un mode d'accueil	
Développement des capacités de réponse des structures aux demandes des familles	
Reconnaissance professionnelle du métier d'assistant maternel	
Thématique ENFANCE	
Création d'espaces de dialogue et /ou de rencontres inter-structures	
Optimisation des ressources humaines	
Développement de la formation des jeunes aux métiers de l'animation	
Réflexion partagée sur les modalités d'accueil et l'harmonisation d'une tarification modulée	
Evolution des conditions d'accueil des enfants en situation de handicap	
Développement de Conseils Municipaux des Enfants et mise en réseau	
Thématique JEUNESSE	
Communication sur les actions d'insertion pour les jeunes	
Création d'un festival et développement d'actions ponctuelles	
Création d'un Conseil Intercommunal de Jeunes	
Echanges de pratiques entre les professionnels de l'accompagnement à la jeunesse	
Découverte de métiers (et accès aux métiers de l'animation)	






Thématique SOUTIEN A LA PARENTALITE

Développement de lieux ressources conviviaux	
Développement de la communication	
Création d'un réseau local de soutien à la parentalité et interconnaissance des acteurs	
Mise en place d'actions avec et pour les parents	







Thématique ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Promotion du poste « Prestation Jeunesse »	
Questionnaire à destination des associations du bassin de vie	
Réflexion pour l'éventuelle mise en place d'un forum intercommunal	
Réflexion commune pour la création d'un second centre social	
Développement de l'ESCAL Info à dimension intercommunale	
Création et animation d'un réseau des acteurs associatifs du territoire	
Maintien et développement des rencontres partenariales des travailleurs sociaux	
Développement de l'Escal des Habitants	

Thématique ACCES AUX DROITS

Valorisation des services existants d'accès aux droits existants et mobilisables	
Développement des services d'accès aux droits	
Mise en réseau pour une meilleure connaissance des services d'accès aux droits existants et mobilisables	
Réflexion sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap et repérage des dispositifs	
Lisibilité et visibilité des aides d'urgence, notamment les aides alimentaires et les aides aux victimes de violences conjugales	

Thématique LOGEMENT

Communication sur les structures d'information, les aides et les dispositifs existants	
Développement des actions de sensibilisation sur la gestion des énergies et des déchets	
Informations collectives dans le domaine de l'habitat indécemment, insalubre et indécemment	
Création d'un réseau autour du logement	
Réflexion autour de l'habitat inclusif (définition partagée, information, état des lieux sur le territoire, développement de l'offre)	
Développement du parcours résidentiel de l'habitant	

BILAN DE LA DEMARCHE CTG 2022-2025

<u>Forces de la démarche CTG</u>	<u>Difficultés rencontrées</u>
<p>Implication et partenariat</p> <ul style="list-style-type: none">• Bonne implication des services des collectivités et des élus, avec une participation régulière aux réunions et ateliers ;• Présence active de la CAF ;• Une coopération encouragée et de nouveaux liens entre les communes. <p>Nouvelles dynamiques et connaissance partagée</p> <ul style="list-style-type: none">• Développement de nouvelles collaborations ;• Meilleure connaissance des dispositifs CAF et des ressources du territoire ;• Amélioration de la coordination entre collectivités. <p>Travail collectif et projets</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise en réseau des directrices d'EAJE ;• Développement de projets comme le RPE Ribambelle ;• Des réflexions partagées ont permis de mieux identifier les besoins du territoire.	<p>Participation citoyenne et associative</p> <ul style="list-style-type: none">• Faible implication des habitants et associations ;• Parole citoyenne peu formalisée, souvent relayée indirectement par les élus ;• Manque d'outils pour favoriser la participation citoyenne. <p>Obstacles à la mutualisation</p> <ul style="list-style-type: none">• Des différences fortes entre les communes (taille, moyens, priorités) ;• Manque de cadre juridique commun (pas d'EPCI) ;• Difficultés à mutualiser les ressources, en particulier pour les plus petites communes. <p>Problèmes d'animation</p> <ul style="list-style-type: none">• Inconstance du pilotage : dynamique forte en 2022 et 2025, faible en 2023-2024 ;• Faible visibilité de la CTG dans les conseils municipaux ;• Faible sollicitation du chargé de coopération CTG dans la mise en œuvre des projets communaux ;• Manque de clarté dans les rôles et missions de chacun (élus, techniciens des communes, CAF, chargé de coopération CTG).

Constats partagés

- La CTG a permis de se mobiliser collectivement, mais l'implication dépend fortement du portage.
- La mutualisation reste incomplète et difficile, surtout sans moyens supplémentaires.
- La complémentarité est reconnue, mais rarement traduite en actions concrètes.
- La communication vers les habitants est encore trop faible.
- Le diagnostic de territoire a été une étape clé, mais insuffisamment exploité ensuite.

Pistes d'amélioration proposées

Pour renforcer l'efficacité :

- Plus de temps dédié au chargé de coopération, avec une présence renforcée sur toutes les communes.
- Créer un budget CTG dédié à des actions mutualisées.
- Favoriser la co-construction des projets entre communes, en amont.
- Structurer des groupes de travail thématiques avec une régularité des rencontres.
- Mieux informer les agents d'accueil communaux pour qu'ils relaient les ressources disponibles sur le territoire.
- Veiller à une régularité des comités techniques (1/3 mois) et des comités de pilotage.

Pour améliorer la lisibilité et la mobilisation :

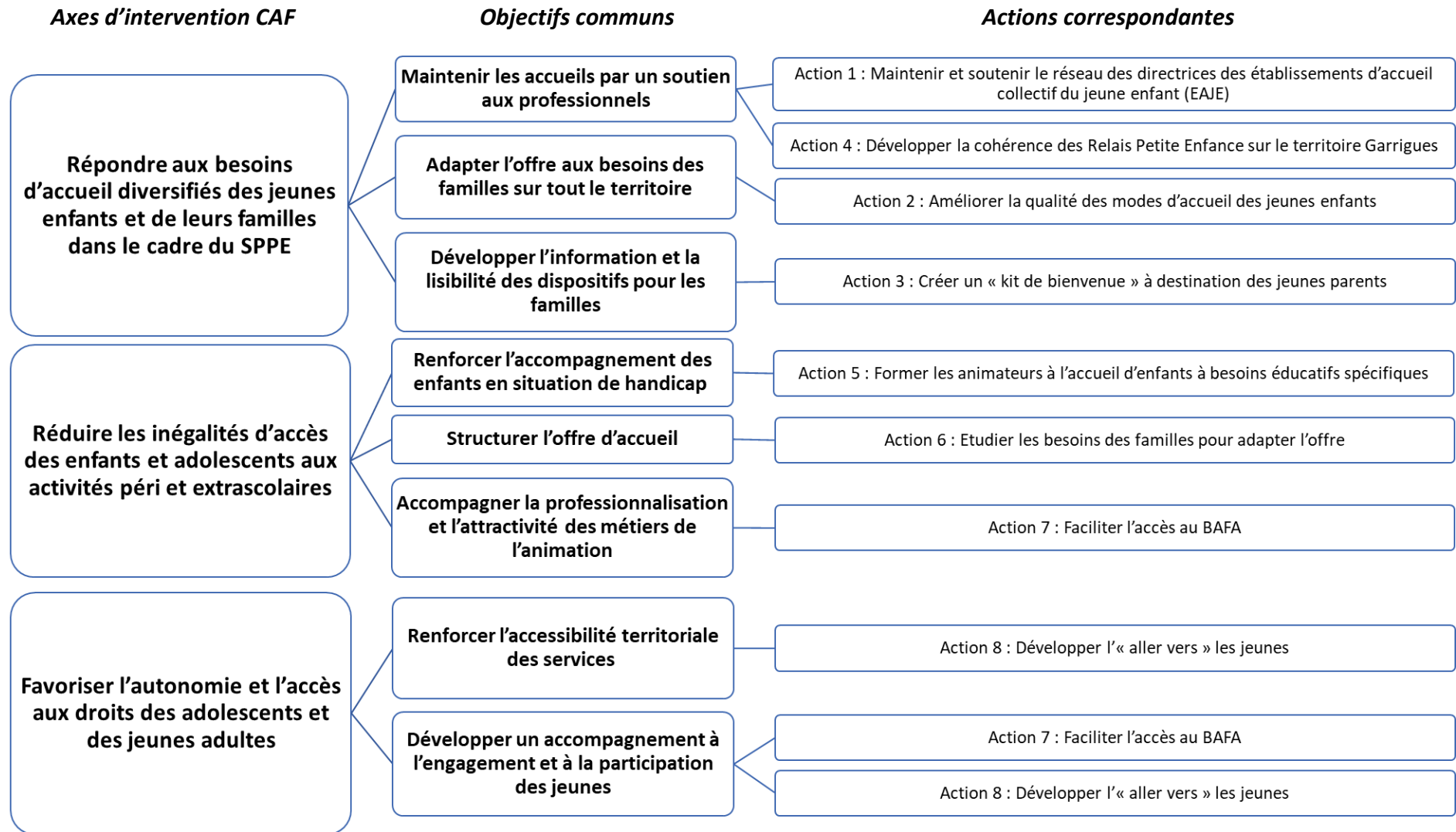
- Créer un logo CTG Garrigues pour identifier la démarche.
- Organiser un événement fédérateur tournant entre les communes.
- Nommer des élus référents par thématique, au sein de chaque commune.
- Appui d'experts externes selon les sujets abordés.
- Maintenir la bonne entente entre les communes et l'enjeu d'une vision partagée du territoire.

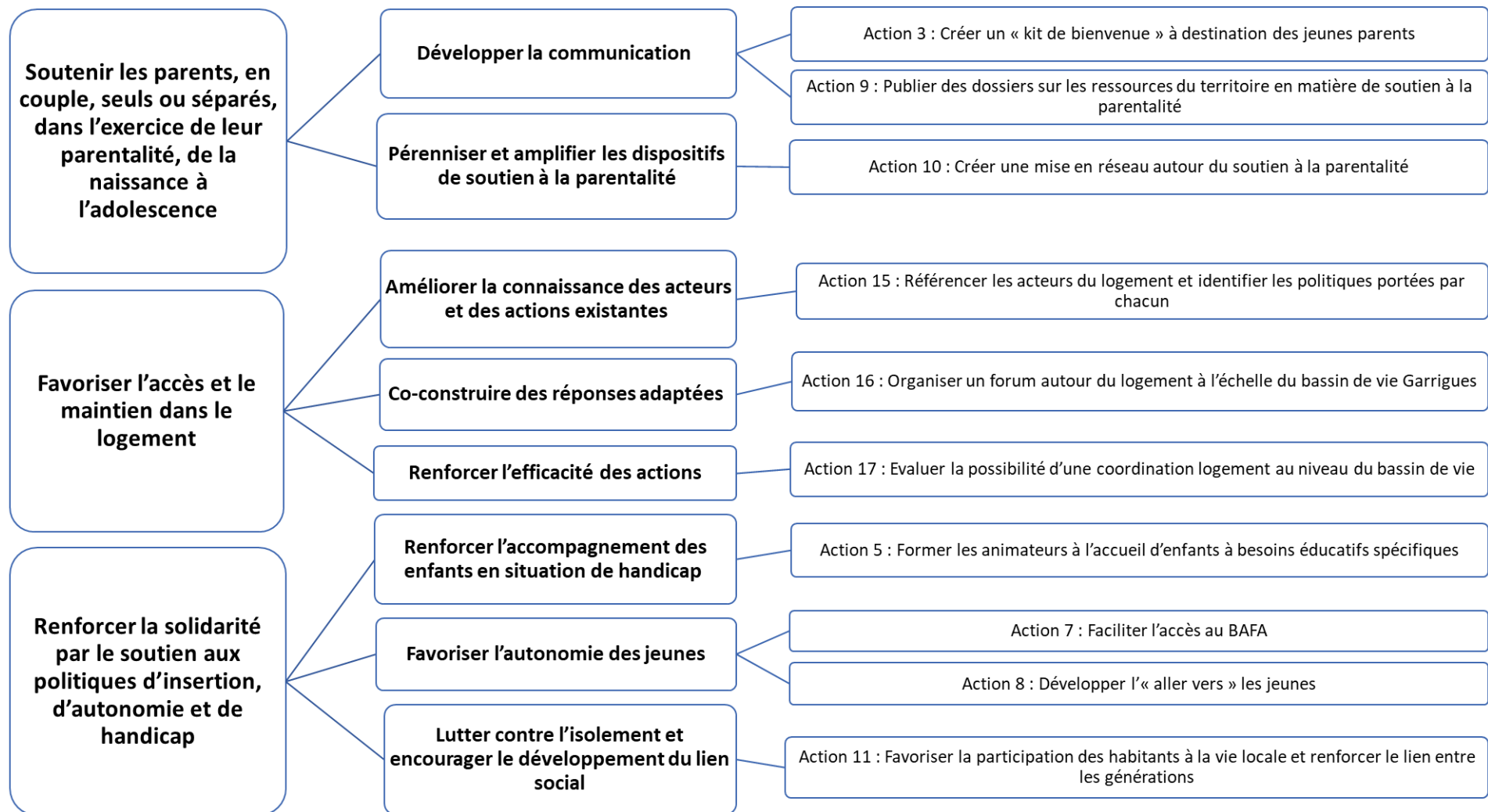
**ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LES COLLECTIVITES
LOCALES COMPETENTES**

COMMUNE DE BEZOUCE	
EAJE	Crèche associative Les Pichounets – Rue du marché aux bœufs - 30320 Bezouce
RPE	Relais Petite Enfance "Les Ribambelles" - 4 avenue de Lattre de Tassigny - Chemin Bas d'Avignon – 30000 Nîmes
ALSH	ALSH Périscolaire – Mairie de Bezouce
	ALSH Périscolaire (mercredis) EPA ESCAL – 7 ter rue des cévennes - 30320 Marguerittes
	ALSH Extrascolaire 4 moulins – Ecoles de Bezouce, Cabrières, Lédenon, Saint Gervasy
CENTRE SOCIAL	EPA ESCAL - 7 ter rue des cévennes - 30320 Marguerittes
COMMUNE DE CABRIERES	
EAJE	Crèche associative Les Pichounets – Rue du marché aux bœufs - 30320 Bezouce
ALSH	ALSH Périscolaire - Mairie de Cabrières
	ALSH Périscolaire (mercredis) EPA ESCAL – 7 ter rue des cévennes - 30320 Marguerittes
	ALSH Extrascolaire 4 moulins – Ecoles de Bezouce, Cabrières, Lédenon, Saint Gervasy (<i>jusqu'au 31/12/2025</i>)
	ALSH Extrascolaire EPA ESCAL – 7 ter rue des cévennes - 30320 Marguerittes (<i>à compter du 01/01/2026</i>)
CENTRE SOCIAL	EPA ESCAL - 7 ter rue des cévennes - 30320 Marguerittes
COMMUNE DE LEDENON	
EAJE	Crèche associative Les Pichounets – Rue du marché aux bœufs - 30320 Bezouce
ALSH	ALSH Périscolaire - Mairie de Lédenon
	ALSH Périscolaire (mercredis) EPA ESCAL – 7 ter rue des cévennes - 30320 Marguerittes
	ALSH Périscolaire (mercredis) René CASSIN – rue René Cassin – 30210 Remoulins
	ALSH Extrascolaire 4 moulins – Ecoles de Bezouce, Cabrières, Lédenon, Saint Gervasy
CENTRE SOCIAL	EPA ESCAL - 7 ter rue des cévennes - 30320 Marguerittes

COMMUNE DE MARGUERITTES	
EAJE	MAC Le Petit Navire – 18 rue Marcel Bonnafoux – 30320 Marguerittes
	MAF La Bercelote – 18 rue Marcel Bonnafoux – 30320 Marguerittes
RPE	Relais Petite Enfance "Les Ribambelles" - 4 avenue de Lattre de Tassigny - Chemin Bas d'Avignon – 30000 Nîmes
LAEP	LAEP La maison d'à côté - 18 rue Marcel Bonnafoux – 30320 Marguerittes
ALSH	ALSH Périscolaire (maternels) - Mairie de Marguerittes
	ALSH Périscolaire (élémentaires) EPA ESCAL – 7 ter rue des cévennes - 30320 Marguerittes
	ALSH Périscolaire (mercredis) EPA ESCAL – 7 ter rue des cévennes - 30320 Marguerittes
	ALSH Extrascolaire EPA ESCAL – 7 ter rue des cévennes - 30320 Marguerittes
	ALSH Ados Tita – EPA ESCAL – 7 ter rue des cévennes - 30320 Marguerittes
ACCUEIL DE JEUNES	Club Ados - EPA ESCAL – 7 ter rue des cévennes - 30320 Marguerittes
CLAS	CLAS – EPA ESCAL - 7 ter rue des cévennes - 30320 Marguerittes
LUDOTHEQUE	Ludo l'Escargot – EPA ESCAL - 7 ter rue des cévennes - 30320 Marguerittes
CENTRE SOCIAL	EPA ESCAL - 7 ter rue des cévennes - 30320 Marguerittes
PILOTAGE	Chargé de coopération CTG – Mairie de Marguerittes
	Ingénierie
SOUTIEN	BAFA/BAFD (350€/session) – SEJOURS
COMMUNE DE POULX	
EAJE	MAC Les lutins – 1 Rue de l'Avenir - 30320 Poulx
ALSH	ALSH Périscolaire – Mairie de Poulx
	ALSH Extrascolaire – 92 rue du Vieux Moulin - 30320 Poulx
ACCUEIL DE JEUNES	Accueil de jeunes (uniquement sur juillet)
COMMUNE DE SAINT-GERVASY	
EAJE	Micro crèche associative Le Refuge des Lutins – 10 rue des Aires 30320 St-Gervasy
RPE	Relais Petite Enfance "Les Ribambelles" - 4 avenue de Lattre de Tassigny - Chemin Bas d'Avignon – 30000 Nîmes
ALSH	ALSH Périscolaire – Mairie de Saint-Gervasy
	ALSH Extrascolaire 4 moulins – Ecoles de Bezouze, Cabrières, Lédenon, Saint Gervasy
CENTRE SOCIAL	EPA ESCAL - 7 ter rue des cévennes - 30320 Marguerittes
COMMUNE DE SERNHAC	
EAJE	Micro crèche du Parc – 25 Rue des Bourgades - 30210 Sernhac
ALSH	ALSH Périscolaire – Mairie de Sernhac
	ALSH Extrascolaire – Mairie de Sernhac

ANNEXE 3 – PLAN D’ACTIONS 2026-2030





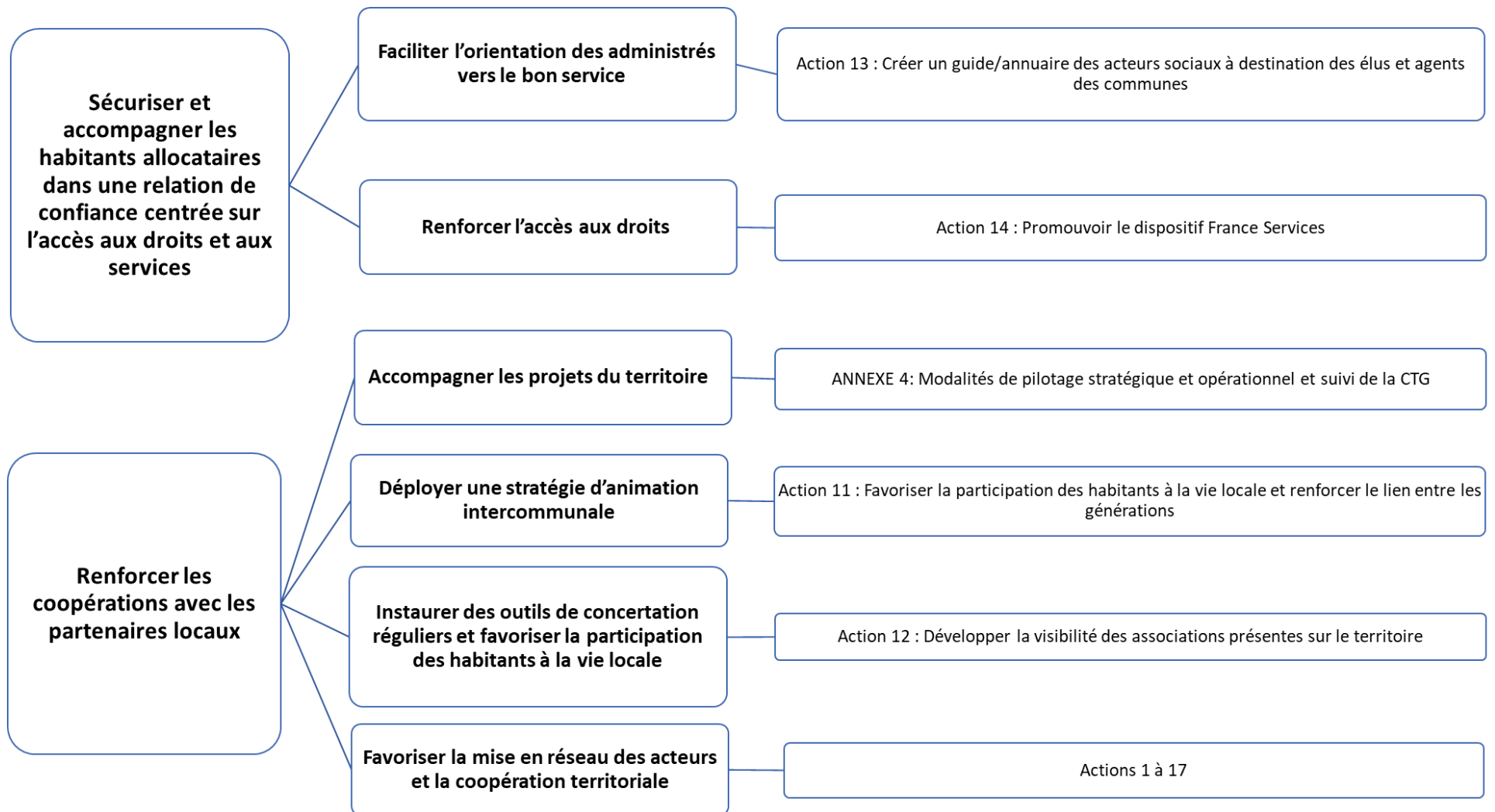


Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune

Nom de la Commune	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil	Soutenir la qualité des modes d'accueil
Bezouze	-3500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune à titre facultatif <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune à titre facultatif <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Cabrières	-3500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune à titre facultatif <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune à titre facultatif <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Lédenon	-3500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune à titre facultatif <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune à titre facultatif <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Saint Gervasy	-3500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune à titre facultatif <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune à titre facultatif <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Sernhac	-3500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune à titre facultatif <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune à titre facultatif <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI (compétence facultative)
Marguerittes	+3500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI
Poulx	+3500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI

Action 1 : Maintenir et soutenir le réseau des directrices des Etablissements d'Accueil Collectif du Jeune Enfants (EAJE)

Diagnostic initial	Public cible
Une pénibilité des métiers de la petite enfance et une difficulté à conserver du personnel diplômé menacent la qualité des accueils. Un réseau des directrices des EAJE fonctionnel, mis en place lors de la précédente CTG, facilite le partage et la résolution collective des problématiques rencontrées, soutenant la qualité de l'accueil.	Personnel des Etablissements d'Accueil Collectif du Jeune Enfants (EAJE) du bassin de vie Garrigues.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Proposer régulièrement des rencontres qui répondent aux attentes des directions des EAJE et visant à améliorer les pratiques des professionnels et la qualité des accueils. Favoriser la cohérence et la solidarité entre les structures. Accompagner le développement d'actions et d'outils collaboratifs.	Identification des attentes et planification des rencontres ; Animation par la chargée de coopération CTG ; Partage de documents ressources et d'outils de gestion.
	Echéances de réalisation
	2026 : Maintien et planification des rencontres. 2027-2030 : Animation du réseau et développement d'actions collaboratives.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Chargée de coopération CTG	Renforcement de la cohésion entre structures ; Consolidation des pratiques professionnelles ; Amélioration de la qualité d'accueil.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Chargée de Conseils et de Développement thématique « Petite Enfance » de la CAF du Gard ; Service de Protection Maternelle Infantile (PMI) du Gard ; Relais Petite Enfance (RPE) ; Experts en fonction des sujets abordés.	Nombre de rencontres organisées ; Taux de participation ; Nombre d'outils et d'initiatives partagés ; Taux de satisfaction des directions.

Action 2 : Améliorer la qualité des modes d'accueil des jeunes enfants

Diagnostic initial	Public cible
<p>Une mission de recensement de l'offre et des besoins, obligatoire pour toutes les communes avec la mise en place du Service Public Petite Enfance (SPPE).</p> <p>Une diminution du nombre de places en accueil individuel et une forte demande sur les accueils collectifs, génératrice de tensions, notamment au sein de l'EAJE du SIVU des Moulins à vent.</p> <p>La moitié des enfants accueillis sur l'EAJE de Saint Gervasy résident sur les autres communes de Garrigues.</p> <p>Des locaux vétustes pour l'EAJE de Saint Gervasy.</p>	0-3 ans et leurs parents, professionnels de la petite enfance.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Recenser l'offre et les besoins des familles.</p> <p>Planifier l'amélioration des conditions d'accueil et assurer un suivi des évolutions de l'offre.</p>	Mise en place d'un groupe de travail dédié à la réalisation d'un diagnostic et au suivi des évolutions visant l'amélioration de la qualité des modes d'accueil des jeunes enfants.
	Echéances de réalisation
	<p>2026 : Elaboration collective des outils et recueil des données.</p> <p>2027 : Analyse partagée et planification du développement.</p> <p>2028-2029 : Mise en œuvre du plan d'action.</p> <p>2030 : Bilan des évolutions de l'offre d'accueil petite enfance.</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Co-pilotage : Chargée de coopération CTG + pilote (défini en 2026)	<p>Amélioration de la qualité d'accueil ;</p> <p>Adaptation des services aux attentes et besoins des familles.</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Chargés de Conseils et de Développement de la CAF du Gard ;</p> <p>Mutualité Sociale Agricole ; Elus et DGS communaux ;</p> <p>Service de Protection Maternelle Infantile (PMI) du Département ;</p> <p>Relais Petite Enfance (RPE) et EAJE du bassin de vie Garrigues.</p>	<p>Taux de réponses aux questionnaires ;</p> <p>Taux de satisfaction des usagers (professionnels et parents).</p>

Action 3 : Créer un « kit de bienvenue » à destination des jeunes parents

Diagnostic initial	Public cible
<p>Une mission d'information des familles, obligatoire pour toutes les communes avec la mise en place du SPPE.</p> <p>Un service PMI dont les missions de prévention et de soutien à la parentalité sont peu reconnues.</p> <p>Un faible partenariat entre les professionnels de la petite enfance et ceux de la santé. De jeunes parents en demande de soutien auprès des professionnels de santé (médecins, pharmaciens).</p>	<p>Parents des 0-3 ans et futurs parents.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Créer collectivement un support de communication des ressources et dispositifs utiles aux jeunes parents.</p> <p>Assurer un suivi de sa diffusion.</p> <p>Actualiser régulièrement les contenus.</p>	<p>Sollicitation de tous les services Petite Enfance et de soutien à la parentalité.</p>
	Echéances de réalisation
	<p>2026 : Conception et validation du « kit de bienvenue ».</p> <p>2027 : Première diffusion et retours d'expérience.</p> <p>2028-2030 : Rééditions et mises à jour annuelles.</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Co-pilotage : Chargée de coopération CTG + pilote (défini en 2026)</p>	<p>Augmentation de la connaissance des modes d'accueil et services existants par les familles ;</p> <p>Amélioration de l'interconnaissance entre les professionnels de la petite enfance et ceux de la santé.</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Services municipaux ; Chargés de Conseils et de Développement de la CAF du Gard ; MSA ; PMI du Gard ; Relais Petite Enfance (RPE) et EAJE du bassin de vie Garrigues ; Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) ; Jeunes parents ; Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) ReGards.</p>	<p>Nombre et diversité des points de distribution du kit ;</p> <p>Nombre de kits distribués ;</p> <p>Taux de satisfaction des parents ;</p> <p>Retours des professionnels.</p>

Action 4 : Développer la cohérence des Relais Petite Enfance sur le territoire Garrigues

Diagnostic initial	Public cible
<p>Une mission d'information et d'accompagnement des familles portée par les RPE et obligatoire pour toutes les communes avec la mise en place du SPPE.</p> <p>Une diminution du nombre d'assistants maternels.</p> <p>Un découpage administratif des RPE différent de celui de la CTG : 2 RPE sur le bassin de vie.</p> <p>Des difficultés d'accès aux RPE de référence, implantés en dehors du bassin de vie Garrigues.</p>	<p>Assistants maternels et jeunes ou futurs parents.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Renforcer l'itinérance des RPE pour offrir un service de proximité aux assistants maternels et aux parents.</p> <p>Harmoniser l'accompagnement des assistants maternels et des parents à travers un RPE unique sur tout le bassin de vie.</p>	<p>Comités de pilotage annuels avec les Relais Petite Enfance, les élus et DGS communaux et les Chargés de Conseils et de Développement de la CAF, organisés par la Chargée de coopération CTG.</p>
	<p>Echéances de réalisation</p> <p>2026 : Etude d'une itinérance sur le bassin de vie pour le RPE Château Silhol et maintien de celle du RPE Les Ribambelles.</p> <p>2027-2028 : Déploiement progressif sur tout le territoire.</p> <p>2029-2030 : Evaluation et ajustements.</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Co-pilotage : Chargée de coopération CTG + pilote (défini en 2026)</p>	<p>Une présence renforcée des RPE, auprès des assistants maternels, pour limiter la perte de places en accueil individuel et auprès des parents, pour développer leur accompagnement.</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Chargés de Conseils et de Développement de la CAF du Gard ;</p> <p>Relais Petite Enfance (RPE) ;</p> <p>Elus et DGS des communes.</p>	<p>Taux de couverture du bassin de vie ;</p> <p>Nombre d'interventions sur le territoire ;</p> <p>Evolution de la fréquentation des RPE ;</p> <p>Taux de satisfaction des assistants maternels et des familles.</p>

Action 5 : Former les animateurs à l'accueil d'enfants à besoins éducatifs spécifiques

Diagnostic initial	Public cible
Un nombre croissant d'enfants à besoins éducatifs spécifiques accueillis en milieu ordinaire et au sein des ALP et des ALSH. Un manque de personnel formé à un accompagnement adapté.	Animateurs des accueils de loisirs (ALP et ALSH) et enfants à besoins éducatifs spécifiques.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Former des animateurs à l'accueil inclusif. Sensibiliser l'ensemble des équipes d'animation. Adapter les activités et postures professionnelles aux besoins spécifiques des enfants, pour favoriser leur socialisation.	Après analyse des besoins, de l'offre et des opportunités, mise en œuvre de formations, localement dans la mesure du possible.
	Echéances de réalisation
	2026 : Recensement des besoins et de l'offre existante. 2027-2029 : Déploiement des sessions de formation. 2030 : Evaluation et ajustements.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Co-pilotage : Chargée de coopération CTG + pilote (défini en 2026)	Augmentation du nombre d'animateurs formés à l'accueil d'enfants à besoins éducatifs spécifiques ; Amélioration de la qualité d'accueil des enfants à besoins éducatifs spécifiques.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes et structures d'accueil du territoire (ALP et ALSH) ; Organismes de formation.	Nombre d'animateurs formés ; Proportion du nombre d'animateurs formés par rapport au nombre d'enfants à besoins éducatifs spécifiques accueillis ; Taux de satisfaction des familles ; Retours des structures d'accueil.

Action 6 : Etudier les besoins des familles pour adapter l'offre d'accueil

Diagnostic initial	Public cible
<p>Un territoire marqué par un taux d'actifs élevé, avec des besoins forts en solutions d'accueil pour les enfants.</p> <p>Une fréquentation des ALSH corrélée à la proximité géographique.</p> <p>Une organisation territoriale des ALSH complexe et un manque d'harmonisation des périodes d'ouverture/fermeture entraînant des inégalités d'accès, notamment liées à la mobilité.</p> <p>Une offre qui ne correspond pas toujours à la demande réelle, avec des listes d'attente qui se forment puis des familles qui se désistent après s'être organisées autrement.</p>	Familles avec enfants entre 3 et 12 ans.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Identifier les besoins réels des familles pour ajuster l'offre d'accueil sur le territoire.</p> <p>Adapter l'offre en fonction des résultats.</p> <p>Renforcer la continuité et la proximité des services.</p> <p>Etudier la pertinence d'une offre d'accueil fixe pour l'ALSH 4 Moulins.</p>	Recueil de données actualisées et partagées pour garantir une réponse de proximité, en adéquation avec les besoins réels.
	Echéances de réalisation
	<p>2026 : Conception d'outils de recueil et choix des canaux de diffusion.</p> <p>2027 : 1^{ère} diffusion, analyse et restitution.</p> <p>2028-2030 : Reconduction annuelle et ajustement de l'offre.</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Co-pilotage : Chargée de coopération CTG + pilote (défini en 2026)	<p>Continuité de service sur le territoire, toute l'année ;</p> <p>Evolution de l'offre en adéquation avec les attentes ;</p> <p>Amélioration de la fréquentation et de la satisfaction.</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Communes et structures d'accueil du territoire (ALP et ALSH).	<p>Nombre de questionnaires diffusés et taux de réponses ;</p> <p>Evolution de la fréquentation des accueils (nombre et origines) ;</p> <p>Taux de satisfaction des familles vis-à-vis de l'offre proposée.</p>

Action 7 : Faciliter l'accès au BAFA

Diagnostic initial	Public cible
Le diagnostic du volet jeunesse révèle des difficultés d'accès à la formation et une mobilisation fragile des jeunes du territoire. De plus, la crise des vocations dans l'animation limite le renouvellement et la professionnalisation du secteur.	Jeunes entre 16 et 25 ans du bassin de vie.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Promouvoir les dispositifs facilitant l'accès au BAFA. Organiser des sessions de formation sur le territoire, pour favoriser l'insertion des jeunes et le recrutement local d'animateurs. Dynamiser l'offre d'activités jeunesse.	Développement d'un projet de formation ancré sur le territoire, à partir d'un état des lieux et la mobilisation des partenaires locaux.
	Echéances de réalisation
	2026 : Etude des besoins en formation BAFA, des dispositifs facilitant l'accès et des opportunités de formation. 2027 : Montage de formations territorialisées et communication sur les dispositifs d'accès. 2028-2029 : Promotion et déploiement des formations. 2030 : Evaluation de l'offre de formation.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Co-pilotage : Chargée de coopération CTG + pilote (défini en 2026)	Augmentation du nombre d'animateurs diplômés ; Engagement local des jeunes ; Satisfaction des jeunes et des structures d'accueil.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF/MSA et Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ; Structures d'accueil jeunes (ESCAL et FRANCAS) ; Mission Locale de Nîmes Métropole (antenne de Marguerittes) ; Organismes de formation ; Jeunes du territoire.	Nombre de sessions de formation réalisées ; Nombre de dispositifs facilitant l'accès mobilisés ; Taux de participation, nombre et origines géographiques des jeunes formés ; Taux de jeunes intégrés dans les ALSH après formation.

Action 8 : Développer l'« aller vers » les jeunes

Diagnostic initial	Public cible
Bien que riche, l'offre en direction de la jeunesse reste très centralisée sur Marguerittes. Les jeunes des autres communes bénéficient peu des dispositifs existants. De plus, l'absence d'instance de concertation dans la construction des projets ne facilite pas l'adhésion des jeunes.	Jeunes entre 12 et 25 ans.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Présenter des propositions aux élus pour la mise en place : - d'un poste d'animateur jeunesse co-financé, - de chantiers-loisirs, - d'un conseil de la jeunesse à l'échelle du bassin de vie. Donner la parole aux jeunes sur les projets locaux les concernant. Evaluer les pratiques et les ajuster.	Mise en place d'un groupe de travail dédié à l'étude de faisabilité des projets et au suivi de leur mise en œuvre.
	Echéances de réalisation
	2026 : Etude de faisabilité : sur le co-financement des communes pour un poste d'animateur jeunesse mutualisé, sur la mise en place de chantiers-loisirs et d'un conseil de la jeunesse du bassin de vie. 2027 : Mise en œuvre des projets validés, le cas échéant. 2028-2030 : Evaluation et ajustements continus des actions d'« Aller vers ».
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Co-pilotage : Chargée de coopération CTG + pilote (défini en 2026)	Mobilité, décentralisation et accessibilité de l'offre jeunesse ; Amélioration de la connaissance des besoins des jeunes ; Accroissement de la participation des jeunes.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Elus et DGS des communes ; Jeunes du territoire ; CAF/MSA ; FRANCAS DU GARD (animateur du réseau PS Jeunes) ; Structures d'accueil jeunes (ESCAL et FRANCAS) et associations.	Nombre de projets initiés et réalisés par les jeunes ; Nombre de participants aux projets et implication dans la durée ; Représentativité des communes ; Taux de satisfaction des jeunes et des communes.

Action 9 : Publier des dossiers sur les ressources du territoire en matière de soutien à la parentalité

Diagnostic initial	Public cible
L'offre de soutien à la parentalité est riche mais concentrée sur Marguerittes, avec une communication morcelée, ne facilitant pas l'identification des services disponibles pour les familles.	Parents et futurs parents de l'ensemble du bassin de vie
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Centraliser et rendre lisible les informations. Valoriser les actions locales. Améliorer l'accès des familles aux dispositifs existants.	Publication de dossiers thématiques (petite enfance, adolescence, parentalité numérique...) Diffusion multicanaux (sites internet, réseaux, papier...) Mise à jour régulière des informations.
	Echéances de réalisation
	2026 : Recensement des ressources communicables. 2027-2030 : Mises à jour des informations et publications régulières.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Co-pilotage : Chargée de coopération CTG + pilote (défini en 2026)	Accès facilité à l'information ; Augmentation de la fréquentation des dispositifs de soutien à la parentalité.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Référents communication des communes ; Structures intervenant dans le soutien à la parentalité (CAF, LAEP, PMI, RPE, centre social, CPTS ReGards...).	Nombre de publications et étendue de la diffusion ; Nombre de communes impliquées dans la publication et la diffusion ; Evolution de la fréquentation des dispositifs de soutien à la parentalité.

Action 10 : Créer une mise en réseau autour du soutien à la parentalité

Diagnostic initial	Public cible
La centralisation des dispositifs de soutien à la parentalité sur la commune de Marguerittes et le manque de coordination entre les acteurs freine la pérennité et l'impact des actions.	Acteurs institutionnels, associations et professionnels intervenant auprès des familles
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Favoriser le travail partenarial et la mutualisation des moyens. Assurer une couverture territoriale sur le bassin de vie. Structurer une gouvernance partagée.	Création d'un comité parentalité Garrigues et définition de la coordination d'un réseau parentalité ; Organisation de rencontres régulières ; Elaboration d'un plan d'action partagé.
	Echéances de réalisation
	2026 : Désignation des référents parentalité sur chaque commune et constitution d'un comité ; 2026 : Définition et validation de la coordination d'un réseau parentalité ; 2027-2030 : Animation du réseau et évaluation continue.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Co-pilotage : Chargée de coopération CTG + pilote (défini en 2026)	Renforcement de la cohérence et l'impact des actions ; Meilleure couverture territoriale ; Satisfaction des communes et des membres du réseau.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Elus et agents communaux ; Structures intervenant dans le soutien à la parentalité (CAF, LAEP, PMI, RPE, centre social, CPTS ReGards, établissements scolaires...).	Nombre de communes et de structures impliquées ; Nombre de rencontres organisées ; Nombre d'actions partenariales réalisées et public touché ; Taux de satisfaction des communes et des membres du réseau.

Action 11 : Favoriser la participation des habitants à la vie locale et renforcer le lien entre les générations

Diagnostic initial	Public cible
Le territoire dispose d'un tissu associatif actif et d'un centre social, mais la participation des habitants reste faible. Les actions intergénérationnelles, aujourd'hui ponctuelles, constituent un véritable levier pour renforcer le lien social.	Habitants de tout âge, associations et structures éducatives et sociales.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Encourager l'implication citoyenne dans les projets locaux. Développer des événements favorisant les rencontres intergénérationnelles. Renforcer la cohésion sociale à l'échelle du bassin de vie.	Constitution d'un groupe de travail ; Elaboration d'outils de recueil et réalisation d'un diagnostic participatif auprès des habitants ; Etude de moyens et structuration pour répondre aux besoins ; Organisation régulière de projets participatifs (Aller vers) et d'événements intergénérationnels.
	Echéances de réalisation
	2026 : Structuration du pilotage pour répondre aux besoins et aux attentes des habitants préalablement identifiés ; 2027-2030 : Mise en œuvre et évaluation des actions d'animation, dans une démarche participative continue.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Co-pilotage : Chargée de coopération CTG + pilote (défini en 2026)	Hausse de la participation des habitants ; Mixité des publics (jeunes/personnes âgées) ; Satisfaction des habitants et des associations.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Elus et agents communaux ; Centre social et CCAS des communes ; Habitants du bassin de vie ; Associations et structures jeunesse et séniors (ALSH, établissements scolaires, maisons de retraites...).	Taux de participation des habitants au diagnostic puis aux actions proposées (par tranche d'âge) ; Nombre d'associations valorisées et impliquées ; Nombre et diversité des événements organisés ; Taux de satisfaction des habitants et des associations.

Action 12 : Développer la visibilité des associations présentes sur le territoire

Diagnostic initial	Public cible
Malgré le dynamisme associatif du territoire, la communication morcelée limite la portée et l'impact des associations, structures locales essentielles dans l'animation de vie sociale.	Associations et habitants.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Centraliser l'information sur la vie associative. Améliorer la communication et la promotion des événements. Renforcer la mise en réseau des associations.	Création d'un groupe de travail dédié ; Réflexion autour des outils de communication mobilisables (annuaire associatif inter-communes, agenda partagé des événements associatifs...) ; Réflexion sur l'organisation d'un forum des associations à l'échelle du bassin de vie Garrigues.
	Echéances de réalisation
	2026 : Réflexion sur les outils de communication ; 2027 : Réflexion sur un forum associatif commun ; 2028-2030 : Evaluation et améliorations annuelles.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Co-pilotage : Chargée de coopération CTG + pilote (défini en 2026)	Visibilité accrue des associations ; Augmentation du nombre d'adhérents aux associations et de participants aux événements organisés sur le territoire.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Référents associations et communication des communes ; Associations du bassin de vie ; Centre social et CCAS des communes.	Nombre d'associations associées et impliquées ; Evolution des adhésions aux associations ; Taux de participation aux événements associatifs.

Action 13 : Créer un guide/annuaire des acteurs sociaux à destination des élus et agents des communes

Diagnostic initial	Public cible
Les élus, agents des communes et professionnels de l'action sociale ne disposent pas toujours d'une connaissance complète des dispositifs sociaux, ce qui limite leur capacité à orienter les habitants vers les bons interlocuteurs. L'offre existante, bien que riche, souffre d'un manque de visibilité et de lisibilité.	Elus et agents des communes, travailleurs sociaux.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Créer un outil clair et actualisé pour l'orientation des administrés. Renforcer la mise en réseau des acteurs sociaux.	Constitution d'un groupe de travail dédié au recensement exhaustif des acteurs sociaux (contacts et missions), puis à la conception et la diffusion d'un guide/annuaire.
	Echéances de réalisation
	2026 : Constitution d'un groupe de travail et état des lieux de l'offre existante ; 2027 : Elaboration d'un guide/annuaire, phase de test, ajustements puis diffusion ; 2028 : Sessions d'information des élus et professionnels ; 2028-2030 : Actualisation et suivi annuel de l'utilisation de l'outil.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Co-pilotage : Chargée de coopération CTG + pilote (défini en 2026)	Pertinence et rapidité des orientations ; Renforcement de la coopération entre structures et communes.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Elus, DGS et référents communication des communes ; Professionnels du secteur social et médico-social (CCAS, centre social...); Institutions (CAF, MSA, Département...); Associations sociales.	Nombre d'acteurs recensés ; Nombre de points de distribution et de guides diffusés ; Nombre de sessions de sensibilisation réalisées ; Nombre de personnes sensibilisées ; Taux de satisfaction des utilisateurs.

Action 14 : Promouvoir le dispositif France Services

Diagnostic initial	Public cible
Le dispositif France Services, aujourd'hui présent sur les communes de Lédenon, Marguerittes et Poulx, constitue un point d'entrée majeur dans l'accès aux droits. Toutefois, la communication est faible et ce service reste peu connu des habitants, notamment dans les communes dans lesquelles il n'est pas implanté.	Habitants du bassin de vie et acteurs sociaux.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Faire connaître le dispositif auprès de tous les habitants. Renforcer la fréquentation des espaces France Services.	Campagnes d'information multicanaux ; Sensibilisation des élus et des agents relais (associations, accueils des mairies, structures sociales...).
	Echéances de réalisation
	2026 : Etat des lieux de la communication sur le dispositif au niveau du territoire et des moyens mobilisables pour l'étendre. 2027 : Déploiement des actions de communication et formation des agents relais. 2028-2030 : Suivi de l'évolution de la fréquentation du dispositif.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Co-pilotage : Chargée de coopération CTG + pilote (défini en 2026)	Augmentation du nombre d'utilisateurs ; Meilleure connaissance des services proposés.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Porteurs du dispositif France Services (CCAS de Marguerittes et PIMMS mobile sur Lédenon et Poulx) ; Structures relais.	Nombre et diversité des supports de communication ; Nombre d'agents formés/informés ; Evolution du nombre de personnes accueillies sur les espaces France Services ; Taux de notoriété (via enquête).

Action 15 : Référencer les acteurs du logement et identifier les politiques portées par chacun

Diagnostic initial	Public cible
Le territoire compte plusieurs acteurs et dispositifs liés au logement, mais le manque de coordination et de clarté nuit à l'efficacité des orientations et à la communication auprès des habitants.	Elus et agents communaux, travailleurs sociaux, partenaires du logement.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Clarifier les rôles et compétences des différents acteurs. Optimiser la coordination et les ressources disponibles.	Inventaire des acteurs et dispositifs logement ; Réalisation d'un document synthétique partagé ; Diffusion aux élus, services et partenaires.
	Echéances de réalisation
	2026 : Recensement et collecte d'informations auprès des acteurs. 2027 : Elaboration et validation du référentiel. 2028-2030 : Diffusion et mise à jour annuelle.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Co-pilotage : Chargée de coopération CTG + pilote (défini en 2026)	Meilleure orientation des ménages ; Coordination renforcée des politiques logement.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Elus, DGS et agents communaux référents sur le logement et l'urbanisme ; Acteurs du logement (CAF, bailleurs sociaux, SIAD, Nîmes Métropole, ADIL...).	Nombre de structures recensées ; Taux de satisfaction des utilisateurs du document produit.

Action 16 : Organiser un forum autour du logement à l'échelle du bassin de vie Garrigues

Diagnostic initial	Public cible
Le logement est un sujet de préoccupation récurrent pour les habitants du territoire : difficultés d'accès à un logement adapté, manque d'informations sur les aides disponibles en fonction de leur situation, méconnaissance des acteurs et dispositifs existants. L'organisation d'un forum logement répond avant tout à un besoin d'informations claires, accessibles et centralisées.	Habitants de tout le bassin de vie Garrigues.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Offrir un espace d'information complet, gratuit et accessible à tous. Faciliter la mise en relation directe des habitants avec les acteurs du logement, pour répondre à leurs questions. Présenter les dispositifs existants (aides financières, accompagnement social, rénovation énergétique...) Favoriser la rencontre et la coopération entre acteurs du logement.	Association de toutes les collectivités du bassin de vie Garrigues à l'organisation annuelle ou bi-annuelle d'un forum logement, éventuellement accueilli à tour de rôle dans les différentes communes.
	Echéances de réalisation
	2026 : Fédération des communes sur l'organisation et la communication du prochain forum prévu sur Marguerittes. 2027-2030 : Bilan annuel pour adaptation continue, et si souhaité, mise en place d'une itinérance sur les communes.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Co-pilotage : Chargée de coopération CTG + pilote (défini en 2026)	Augmentation du nombre d'habitants informés sur leurs droits et sur les dispositifs existants ; Meilleure visibilité des acteurs du logement ; Renforcement des coopérations entre partenaires.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Elus, DGS et agents communaux référents sur le logement ; Elus et agents des CCAS ; Acteurs du logement (CAF, bailleurs sociaux, SIAD, Nîmes Métropole, ADIL...).	Nombre et diversité des acteurs impliqués dans l'organisation ; Nombre de visiteurs au forum ; Taux de satisfaction du public et des partenaires associés.

Action 17 : Evaluer la possibilité d'une coordination logement au niveau du bassin de vie

Diagnostic initial	Public cible
La diversité des initiatives autour du logement est positive, mais leur impact est limité par le manque de coordination à l'échelle du bassin de vie.	Elus et services logement des communes, partenaires logement.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Analyser la faisabilité d'une coordination logement à l'échelle du territoire. Identifier les modalités de gouvernance les plus adaptées.	Diagnostic partagé avec tous les acteurs ; Etude comparative de modèles de coordination existants ; Présentation de scénarios aux élus pour décision.
	Echéances de réalisation
	2026 : Recueil des besoins en matière de coordination. 2027 : Etude des possibilités et formulation de propositions en fonction des besoins recueillis. 2028 : Restitution aux élus pour validation politique. 2029-2030 : Mise en œuvre d'une coordination ou fin de l'action selon la décision politique.
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Co-pilotage : Chargée de coopération CTG + pilote (défini en 2026)	Réalisation et restitution de l'étude ; Prise de décision politique ; Feuille de route claire si validation.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Elus, DGS et agents communaux référents sur le logement ; Elus et agents des CCAS ; Acteurs du logement (CAF, bailleurs sociaux, SIAD, Nîmes Métropole, ADIL...).	Nombre de réunions de concertation ; Implication des acteurs clés.

Principes généraux du pilotage

La Convention Territoriale Globale 2026–2030 repose sur un pilotage partagé entre les collectivités, la CAF du Gard et l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs.

Ce pilotage vise à garantir :

- ✓ la cohérence des actions avec les objectifs communs arrêtés ;
- ✓ une coordination efficace entre acteurs ;
- ✓ un suivi régulier des avancées et des ajustements nécessaires ;
- ✓ une mobilisation active des communes et des partenaires.

Dans cette perspective de pilotage partagé, seront mis en place, en 2026 :

- La désignation en comité technique, puis validation en comité stratégique, d'un partenaire co-pilote sur chaque thématique CTG, aux côtés de la chargée de coopération.
- Des temps de sensibilisation des élus à la CTG, organisés après les prochaines élections municipales.
- L'identification, au sein de chaque commune, d'un élu référent CTG, en binôme avec le DGS.

Instances de gouvernance

❖ Comité de pilotage stratégique

Composition :

- Les Maires des communes et leurs élus délégués aux thématiques inhérentes à la CTG Garrigues (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et logement) ;
- Les référents CTG des communes (binômes élu-technicien) ;
- Les représentants de la CAF du Gard (présidence et direction).

Rôle :

Instance décisionnelle, le comité de pilotage stratégique a pour missions de :

- ✓ Orienter la mise en œuvre de la CTG en fonction des priorités politiques et des enjeux stratégiques ;
- ✓ Veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires ;
- ✓ Examiner les bilans annuels et décider des réorientations (poursuite, ajustement, arrêt) ;
- ✓ Valider l'évaluation finale de la CTG et les perspectives pour la suivante.

Fréquence : Une ou deux fois par an, selon les besoins.

❖ Comité technique

Composition :

- Les référents CTG des communes (binômes élu-technicien) ;
- Le Chargé de Conseils et Développement territorial de la CAF.

Rôle :

Interface entre l'opérationnel et le stratégique, le comité technique est garant de la mise en œuvre des orientations définies par le comité de pilotage stratégique et de la remontée des informations à celui-ci. Ses missions :

- ✓ Assurer le suivi opérationnel des actions et le respect des échéances ;
- ✓ Coordonner les groupes de travail thématiques ;
- ✓ Construire un tableau de bord pour le suivi et l'évaluation des actions (Quelles données ?
Auprès de qui ? A quel moment ?) ;
- ✓ Analyser les bilans et assurer un rôle d'alerte et de proposition ;
- ✓ Préparer les comités de pilotage stratégiques.

Fréquence : Tous les trois mois.

❖ Groupes de travail thématiques

Afin d'assurer l'opérationnalité de la CTG, 7 groupes de travail thématiques sont constitués : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et logement.

Composition :

Chaque groupe de travail se compose :

- D'un partenaire institutionnel, associatif ou communal (défini en 2026) en co-pilotage du groupe, avec la chargée de coopération CTG ;
- Des techniciens des services concernés ;
- Des partenaires institutionnels et associatifs du champ d'action ;
- Du chargé de conseils et développement thématique de la CAF ;
- Des habitants (selon les projets) ;
- Des élus communaux volontaires délégués à la thématique.

Rôle :

Ces groupes de travail thématiques, co-animés par un partenaire désigné et la chargée de coopération CTG, ont pour missions de :

- ✓ Concevoir et mettre en œuvre les actions dans leur champ thématique ;
- ✓ Mobiliser et mettre en synergie les acteurs et habitants ;
- ✓ Mutualiser les moyens et partager les bonnes pratiques ;
- ✓ Produire des bilans intermédiaires et des propositions d'ajustements.

Fréquence : Calendrier défini par chaque groupe de travail thématique, en fonction des actions inscrites à la présente CTG, avec un minimum de deux réunions par an.

Rôles et missions des acteurs

❖ Chargée de coopération CTG

Elle assure la coordination générale de la CTG, en animant les différentes instances et en entretenant un lien régulier avec les communes et le chargé de conseils et développement territorial de la CAF. Elle est garante d'une cohérence d'ensemble, de la méthode et de l'évaluation globale.

Ses missions, conformément au référentiel national, couvrent :

- ✓ La conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques ;
- ✓ L'assistance et le conseil auprès des élus et des comités de pilotage ;
- ✓ L'accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG ;
- ✓ Le développement et l'animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels ;
- ✓ L'organisation et l'animation de la relation avec la population ;
- ✓ La contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire.

Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- ✓ l'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- ✓ l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- ✓ la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- ✓ la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

❖ **Partenaires co-pilotes des groupes de travail thématiques**

En binômes avec la chargée de coopération CTG, les partenaires co-pilotes des groupes de travail thématiques, définis en comité technique et validés en comité de pilotage stratégique, en 2026, ont pour missions de :

- ✓ Planifier et mettre en œuvre les actions inscrites à la CTG dans leur champ thématique ;
- ✓ Mobiliser les acteurs et ressources nécessaires ;
- ✓ Assurer le suivi opérationnel des actions en renseignant régulièrement les indicateurs des tableaux de bord ;
- ✓ Identifier les freins et leviers pour intégrer des recommandations aux bilans intermédiaires.

❖ **Référents CTG des communes**

Désignés dans chaque commune sous la forme d'un binôme élu-technicien, ils assurent :

- ✓ Le relais politique et stratégique entre la CTG, le conseil municipal, les services communaux et les habitants ;
- ✓ L'information et la mobilisation des acteurs locaux.

Suivi de la CTG

Le suivi et l'évaluation de la CTG reposent sur plusieurs outils et temps forts :

- Un tableau de suivi des actions, mis à jour par les co-pilotes et validé en comité technique ;
- Un bilan annuel, présenté en comité de pilotage stratégique, incluant des indicateurs par action et une évaluation de la démarche CTG en elle-même (cf. Annexe 5) ;
- Une évaluation finale à l'issue de la CTG, avec analyse des résultats, impacts et pistes d'évolution.

A noter : un calendrier de mise en place de la gouvernance sera établi dès janvier 2026.

Principes généraux de l'évaluation

L'évaluation de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 a pour vocation de :

- ✓ Mesurer l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels fixés ;
- ✓ Apprécier la pertinence, la cohérence et l'efficacité des actions mises en œuvre ;
- ✓ Identifier les freins et les leviers afin d'adapter les actions en cours de période ;
- ✓ Valoriser les résultats auprès des élus, des partenaires et des habitants, pour renforcer la lisibilité et la mobilisation autour de la démarche ;
- ✓ Alimenter la préparation de la CTG suivante.

❖ Cadre et principes

- Caractère continu : l'évaluation s'effectue tout au long de la mise en œuvre, avec des points réguliers permettant des ajustements en temps réel.
- Approche partagée : l'ensemble des parties prenantes (chargée de coopération CTG, partenaires co-pilotes, référents CTG des communes et habitants) sont impliqués et co-construisent le recueil et l'analyse des données.
- Transparence : les résultats de l'évaluation sont communiqués à l'ensemble des acteurs.
- Dimension qualitative et quantitative : l'évaluation de la CTG combine des indicateurs chiffrés et des retours d'expérience.

❖ Objets de l'évaluation

L'évaluation de la CTG 2026–2030 repose sur deux dimensions complémentaires :

1. **L'évaluation des actions** mesure l'atteinte des objectifs opérationnels, l'impact sur les publics et la pertinence des moyens mobilisés.
2. **L'évaluation de la démarche CTG** apprécie la qualité du pilotage, la dynamique partenariale, la mobilisation des acteurs et la capacité à répondre aux besoins du territoire.

Cette double approche permet à la fois un suivi opérationnel précis et un regard global sur l'efficacité de la stratégie territoriale.

Évaluation des actions

❖ Objectifs

- ✓ Vérifier la mise en œuvre des actions inscrites à la CTG ;
- ✓ Mesurer les résultats obtenus au regard des objectifs fixés ;
- ✓ Identifier les facteurs de réussite et les points à améliorer ;
- ✓ Repérer les actions à reconduire, ajuster ou abandonner.

❖ Méthode

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de la mise en œuvre de la CTG. Les indicateurs d'évaluation et résultats attendus sont déclinés dans chaque fiche action, constituant l'annexe 3 de la présente convention.

Cette évaluation repose sur un dispositif partagé entre l'ensemble des acteurs impliqués.

Les groupes de travail thématiques, co-animés par un partenaire et la chargée de coopération CTG, recueillent les données relatives aux actions menées, suivent les indicateurs, repèrent les difficultés et élaborent des bilans intermédiaires.

La chargée de coopération CTG coordonne le suivi de l'ensemble des actions et consolide les données issues des groupes de travail thématique pour produire un tableau de suivi commun et préparer les bilans annuels présentés en comité technique, puis en comité de pilotage stratégique.

Le comité technique analyse les bilans transmis et propose des ajustements opérationnels pour une restitution au comité de pilotage stratégique.

Enfin, le comité de pilotage stratégique examine les bilans consolidés, décide des réorientations nécessaires et valide l'évaluation finale de la CTG et les préconisations pour la suivante.

Évaluation de la démarche CTG

❖ Objectifs

- ✓ Mesurer la mobilisation et l'implication des acteurs tout au long de la CTG ;
- ✓ Apprécier la qualité de la coopération intercommunale et partenariale ;
- ✓ Évaluer la capacité de la CTG à innover et à répondre aux besoins ;
- ✓ Vérifier la pertinence et l'efficacité du pilotage.

❖ Critères et dimensions évalués

➤ Implication et participation des acteurs

- Implication des services des collectivités et des élus dans la CTG
- Participation des partenaires institutionnels
- Implication des habitants et des associations
- Prise en compte de la parole des habitants dans les projets.

➤ Dynamiques partenariales

- Développement de nouvelles collaborations grâce à la CTG
- Meilleure connaissance des ressources et projets en cours sur le territoire
- Amélioration de la coordination entre les collectivités et avec les acteurs locaux

- Meilleure connaissance des missions et dispositifs de la CAF
- Renforcement de la coopération entre les collectivités et la CAF.

➤ Innovation, expérimentation et réponses aux besoins

- Meilleure connaissance des besoins des habitants et des problématiques locales
- Meilleure information et orientation des habitants
- Réponse mieux coordonnée et plus rapide aux besoins
- Émergence et développement de nouveaux projets grâce à la CTG
- Investissement de nouvelles thématiques.

➤ Pilotage et animation de la CTG

- Satisfaction concernant le fonctionnement des instances (objectifs, composition, fréquence)
- Qualité de la transmission des informations entre niveau politique et opérationnel
- Clarté des rôles de chacun (élus, techniciens, CAF, chargé de coopération)
- Soutien du chargé de coopération dans la mise en place des projets.

❖ **Méthode**

L'évaluation de la démarche CTG s'appuie sur :

- Une enquête auprès des élus, techniciens et partenaires, basée sur les critères ci-dessus (par questionnaire anonyme et/ou entretiens qualitatifs) ;
- Les retours d'expérience lors des différentes instances ;
- Une analyse des bilans annuels et des supports de communication
- Un groupe de travail dédié au calibrage du pilotage.

Restitution

Un bilan consolidé par la chargée de coopération CTG et le comité technique, intégrant les résultats des enquêtes, l'analyse des indicateurs et des propositions d'ajustement, sera présenté annuellement en comité de pilotage stratégique.

Enfin, une évaluation globale, synthétisant les enseignements et préconisations pour le renouvellement de la démarche sera réalisée à l'issue de la CTG.

**ANNEXE 6 – DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES DE
GARRIGUES : BEZOUCE, CABRIERES, LEDENON, MARGUERITTES,
POULX, SAINT-GERVASY ET SERNHAC POUR LA SIGNATURE DE LA
CTG GARRIGUES 2026-2030**